

H 647

CHANOINE C.-M. REBORD

SUPPLÉMENT
AU
" POUVOIR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES "

GLANE SALÉSIENNE

EN VENTE AU MONASTÈRE DE LA VISITATION
D'ANNECY
AU PROFIT DE LA BASILIQUE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES
ET DE SAINTE JEANNE FRANÇOISE DE CHANTAL
(EN CONSTRUCTION)

→ Prix : 2 Francs ←



IMPRIMERIE COMMERCIALE D'ANNECY

1922

ACADEMIE SALESIENNE
14, Avenue de Tresum
74000 ANNECY

CHANOINE C.-M. REBORD

SUPPLÉMENT

AU

“ POUVOIR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ”

GLANE SALÉSIENNE

EN VENTE AU MONASTÈRE DE LA VISITATION
D'ANNECY

AU PROFIT DE LA BASILIQUE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES
ET DE SAINTE JEANNE FRANÇOISE DE CHANTAL

(EN CONSTRUCTION)

→✱ Prix : 2 Francs ✱←



IMPRIMERIE COMMERCIALE D'ANNECY

1922



Lettre de Monseigneur l'Evêque d'Annecy à l'Auteur

Cher Monseigneur le Prévôt,

Vous avez eu la bonne inspiration d'offrir aux âmes dévotes, à l'occasion de l'anniversaire trois fois séculaire du bienheureux trépas de notre grand Saint François de Sales, un opusculé de circonstance ; Nous vous en remercions.

Le récit authentique des grâces réputées miraculeuses, obtenues par l'intercession du Serviteur de Dieu, ne pourra qu'augmenter la confiance que lui ont toujours vouée ceux qui ont eu le bonheur d'apprendre à le connaître.

Tels sont Notre désir et Notre espérance.

Bien cordialement Nous bénissons l'Auteur du « Supplément au Pouvoir de Saint François de Sales, » et ses Lecteurs, que Nous souhaitons nombreux.

Donné à Annecy, le 10 août 1922.

† FLORENT MICHEL MARIE,

Evêque d'Annecy.



L'ANNÉE 1650 vit entrer dans une troisième période, qui devait enfin, en 1661, se terminer par le résultat désiré, le Procès de la Béatification de Saint François de Sales.

Il y avait plus de trente ans que dom Juste Guérin avait recueilli, à travers le diocèse de Genève, les dépositions d'innombrables fidèles redevables à leur ancien Evêque de grâces regardées comme miraculeuses ; tout était à recommencer, et on recommença avec ardeur.

Marchant sur les traces de son oncle Jean-François, Charles-Auguste de Sales. par une circulaire adressée aux Surveillants ou Archiprêtres ¹. dont le texte ne nous est pas parvenu, invitait ses curés à provoquer, de la part de leurs paroissiens, qui eux-mêmes en prenaient assez souvent l'initiative. les révélations de nature à mettre en relief la sainteté du grand Serviteur de Dieu. Nombreuses étaient encore les personnes ayant vu l'illustre François de Sales resplendir comme un soleil au firmament de l'Eglise : les miracles quotidiens de l'incomparable Thaumaturge ravivaient sans cesse le souvenir de ceux qui, de son vivant et aussitôt après sa mort, avaient fait l'objet de toutes les conversations. Dans de telles conditions, l'enthousiasme du début ne s'était point refroidi ; à trente ans de distance, l'empressement des Soulagés et des Guéris à exalter le nom de leur Bienfaiteur demeurait le même.

Le temps et les événements ont fait des coupes sombres dans le volumineux dossier des dépositions assermentées datées de l'époque précisée ci-dessus, Grâce à l'obligeance des Religieuses de la Visitation, plus désireuses que jamais de glorifier leur Saint Fondateur à l'anniversaire trois fois séculaire de son bienheureux trépas, nous avons la consolation d'offrir aux âmes Salésiennes une partie des épaves du naufrage.

Il nous a paru nécessaire, afin de rendre quelque, peu intelligible la prose qui n'a rien de commun avec celle du Saint dont elle exalte le Pouvoir, de moderniser l'orthographe et la ponctuation ; c'est tout. Les récits conservent, avec leurs défauts, leur pittoresque originalité. Nous n'avons pas même cru nécessaire de modifier certaines expressions, aujourd'hui

bannies de notre vocabulaire, que n'aurait pas rejetées, comme mal sonnantes et scandaleuses, l'Auteur de l'Introduction à la Vie dévote.

Essayerons-nous de donner, des pages qui vont suivre une idée d'ensemble ?

Il faut les lire, et ce ne sera pas sans profit. Certains détails attireront l'attention de l'historien ; tels ceux ayant pour objet le converti De Prez (n° 13, II), le curé Decollonges (23), la Mère de Ballon (60), l'un des séjours de notre Saint à Samoëns (23), etc.

La piété, surtout, trouvera abondante nourriture. En la personne de nos ancêtres, elle contempera des modèles bien propres à provoquer l'imitation. Leur absolue confiance en l'intercession du grand ami de Dieu ne leur faisait pas oublier les lieux chers à la dévotion publique (46, XVII), en particulier, pour rappeler momentanément à la vie les enfants morts sans baptême, Notre-Dame de Pitié, à Annecy (33, XXX).

On ne se contentait pas de faire célébrer une ou plusieurs messes, même par l'Evêque en personne (46, XVII) ; l'honoraire en était porté pendu au cou, comme acte de foi et vivante prédication, 71, III).

Pour se délivrer de la fièvre, on buvait l'eau dans laquelle avaient trempé les saintes reliques (16, IV — 36, V.). Tout objet, par son contact avec la dépouille mortelle de l'Homme de Dieu, prenait une vertu curative (14, III — 37, I, V — 44, II — 46, I, VII, XV, XXII, etc).

Les neuvaines de prières étaient en usage (71, XIX — 73, I). Qui ne pouvait les faire personnellement, en chargeait une âme dévote (25, V — 49, XIII).

Le jeûne venait au secours de la prière. Il se prolongait neuf jours (8, XI), ou bien, au pain et à l'eau, trois jours (71, XVII), et jusqu'à tous les vendredis de l'année (71, III).

Parmi les pèlerins, il s'en trouvait pour venir à Annecy nu-pieds (71, VII), d'autres processionnellement, afin de demander des grâces collectives (75, I).

Auprès des reliques vénérées, on attendait patiemment d'être exaucé, neuf jours (50, II), quatorze jours (10, II), et, s'il le fallait, trois semaines (64, XX).

Habiles à demander, nos pères ne l'étaient pas moins à remercier.

Aux enfants miraculés, on donnait le nom de François (12, II — 19, VII — 21, I — 49, XVII — 64, XV, — 77, III, VI), ou bien on leur faisait porter, pendant un an et un jour, un vêtement de couleur violette, béni au

tombeau du Saint, vêtement qui ensuite était l'aumône du pauvre (8, VIII — 13,,1 — 21, I — 36, VI — 39, VI — 49, XIII — 71, IV).

Les plus fortunés versaient une certaine somme d'argent. (35, 1) ou des denrées alimentaires (71, XXI).

Le plus grand nombre donnait de la cire (21, II), d'un poids déterminé (49, VIII), qui était parfois celui de l'enfant dont on avait obtenu la guérison (71, XII) ; cire façonnée en cierges, chandelles ou flambeaux (20, I — 29, IV — 36, III — 49, X — 35, I, II — 46, XII — 57, I), d'une valeur déterminée (66, II), ou de la longueur de la personne pour qui on l'offrait (25, VI — 57, 11). La mesure de la personne reconnaissante s'appliquait aussi aux linceuls ou suaires (63, III). Souvent la cire prenait la figure du membre guéri : yeux (25, VII), bras, (29 III — 54, VII), main, 68. D, coeur (87, II), cuisses et jambes (25, I), jambes (62).

Nous n'avons pas effleuré, et à dessein, la question de la valeur des dépositions qu'on va lire. Les miracles de notre Saint, parfaitement authentiques, prouvés et admis par l'Autorité compétente, sont bien plus que suffisants pour sa canonisation, qui n'est pas en cause. Libre donc à chacun d'apprécier, comme il lui plaira, les récits de témoins dont la bonne foi ne paraît pas douteuse. Nous aurons obtenu tout le résultat désiré s'il demeure encore mieux établi que le diocèse de Genève professait, envers son Saint Evêque, une singulière dévotion, et surtout si le diocèse d'Annecy s'affermait dans la résolution de ne pas déchoir de son Aîné.

Outre les feuilles détachées, renfermant les dépositions faites dans une paroisse, en présence du curé, d'un autre ecclésiastique ou d'un notaire public, nous possédons quelques Mémoires et Catalogues des grâces obtenues ; nous citons ces derniers par la lettre (B).

Un certain nombre de nos pièces ont trouvé place dans le livre connu sous le nom de « POUVOIR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES » ; nous les désignons par le mot Pouvoir, suivi de l'indication de la page, dans la première et dans la seconde édition.

Ceux qui désirent avoir une connaissance plus intime du Saint Evêque de Genève liront avec édification et profit la déposition faite par sainte Jeanne-Françoise de Chantai, en 1627, au 1^{er} Procès de Béatification de son Bienheureux Père. Elle a été rééditée par les soins des Religieuses du 1^{er} Monastère de la Visitation d'Annecy, sous ce titre : L'âme de Saint François de Sales révélée par Sainte Jeanne de Chantal. Ce petit volume se trouve au Monastère et se vend au profit de la Basilique.

1. ALBY. — Déposition faite par Claude Delachenal, d'Annecy, le 3 novembre 1647. (Pouvoir, etc. 1^{re} édition, p. 180, 2^e édition, p. 186. Voir ci-après N° 34).

2. ALLINGES. — Trois dépositions reçues le 9 janvier 1656, par le curé François Decompois.

I. — L'an 1635, environ le 28 de juin, Jeanne Valli, paroisse d'Allinges, ayant fait une chute de dessus un arbre fort dangereuse, étant dans son lit malade, percluse de ses membres, fut exhortée par Jeanne Allar, sa fille, de demander à Dieu guérison par l'intercession de feu le grand Evêque et Prince de Genève François de Sales ; ce que ayant fait, elle se sentit soulagée tout aussitôt, avec une plus grande liberté de ses membres, et dans peu de temps guérie. Ainsi l'assure par serment ladite Jeanne, sa fille.

II. — L'an 1638, environ le mois de juin, Philibert Mugnier, paroisse d'Allinges, affligé d'une fièvre maligne et mortelle, après s'être servi de tous les remèdes humains sans aucun soulagement dans son mal, excité à la dévotion des grandeurs et réputation du grand nombre de grâces que l'on recevait par l'intercession de feu Monseigneur François de Sales, fit vœu d'aller visiter l'église de Sainte-Marie des Révérendes Mères Religieuses de la Visitation d'Annecy, où repose son précieux corps, et de faire dire une messe dans la dite église... Assure avec serment d'avoir reçu promptement du soulagement, et dans peu de temps guéri, ainsi que le témoigne François Lhoste, qui l'accompagna dans son voyage d'Allinges à Annecy.

III. — Environ l'année 1633, Gabrielle Térerex, paroisse d'Allinges, fille de grande vertu, possédée corporellement par le malin esprit avec si grande violence que dans certains intervalles elle tombait dans la rage et furie, et entièrement troublée dans son esprit, étant exhortée par le sieur Grillet, pour lors curé d'Allinges, de demander à Dieu la grâce d'être délivrée des forces d'un ennemi si malitieux par l'intercession de feu Monseigneur François de Sales... et de visiter l'église de Sainte-Marie des Révérendes Mères Religieuses de la Visitation d'Annecy... Ce qu'ayant le tout accompli, elle n'a jamais souffert ces mêmes peines, ainsi qu'elle atteste par serment, comme aussi sa sœur Bernarde Térerex, qui l'accompagna dans son voyage.

Je pourrais ajouter à tout ce que dessus que la paroisse d'Allinges ayant été gâtée que d'avoir pour pasteur feu Monseigneur de Sales, environ une année, au commencement de la conversion de la province de Chablais à la foi catholique, tous ceux qui vivent encore aujourd'hui assurent que, dans ses œuvres et ses paroles, il y avait quelque chose par dessus le reste des hommes. Ainsi est-il.

3. ANNECY. — Le Pouvoir a enregistré une déposition reçue, le 9 septembre 1643 par Guillaume Belot, prêtre et chapelain ordinaire et domestique, dès environ cinq ans, en l'église de la Visitation Sainte-Marie de ladite cité d'Annecy. (p. 234 et 227).

II. — L'an 1648, et le 17^e de septembre, a comparu par devant moi notaire soussigné, et présents les témoins bas nommés, noble Antoine François de Pingon, seigneur de Duingt, lequel, en suite du monitoire affigé et publié pour avoir les révélations de ceux qui auraient obtenu des grâces de Dieu par les intercessions du serviteur de Dieu François de Sales, ou qui en auraient ouï dire quelques effets. Icelui seigneur de Pingon déclare, par serment expressément juré, qu'étant dans la ville de Chambéry sont environ deux années, qu'une femme veuve, appelée dame Louissette, déclara qu'au temps de la contagion, en l'année 1630, une sienne fille tomba morte en terre, et qu'en même temps elle la voua à Dieu par les intercessions dudit serviteur de Dieu ; et soudain, elle reprit les forces et se releva.

III. — Comme encore, en la dite ville, et environ le dit temps, un nommé le S^r capitaine Decocquat lui aurait dit et déclaré qu'il était venu impotent des jambes, étant contraint de marcher aux béquilles. Et, ayant fait vœu à Dieu et à son dit Serviteur, serait venu le rendre dans l'église où son corps reposait, et aurait fait sa neuvaine ; après quoi, se serait trouvé en bonne disposition, et aurait laissé les béquilles dans la dite église en signe de guérison. Et tout ce que dessus il a déclaré, en suite du dit monitoire, au palais de l'Ile, dans la présente ville d'Annecy, en présence de M^{re} Georges Marvens et aimé Mignon, témoins requis.

(Suivent les signatures du déposant et des témoins).

Et moi notaire à ce recevoir requis, jaçoit que d'autre main le présent acte soit écrit.

Signé : Ruffard, Notaire.

IV. — Je Jacques Loys, seigneur de Bonnevaux, Le Crest et Merlinge, âgé de 39 ans, premier syndic et capitaine de la ville d'Evian au duché du Chablais, diocèse de Genève, certifie et déclare qu'en l'année 1625, étant au collège des R. R. P. P. Barnabites de la ville d'Annecy, pensionnaire de M^{re} Dunieure, prêtre, et mon régent en 4^e ;

Je dis, étant tombé malade, et réduit à telle extrémité que les médecins m'avaient abandonné comme mort, la place pour souterrer mon corps déjà demandée aux R. R. P. P. Cordeliers par M. Trombert, curé d'Argonnex, et les cierges et écussons de mes armoiries pour mes funérailles commandés, et n'y ayant autre que la miséricorde du bon Dieu et à l'intercession de ses Saints, le dit S^r Dunieure, mon régent, fit vœu et me recommanda au B. François de Sales, et alla dire messe à cette intention dans la chapelle des Révérendes Dames de la Visitation du dit lieu, où reposait le corps de ce grand Saint. Et au même temps, noble et Révérend M^{re} Robert Loys, prieur du prieuré de Chêne, mon oncle paternel, ayant été averti de l'accident qui m'était survenu, fit vœu au dit Saint, et dit messe à cette intention, pour implorer les grâces de ce grand Saint pour obtenir ma santé. Et aussitôt le retour du dit S^r Dunieure dans son logis, et venant auprès de mon lit, fut tout ébahi qu'il me trouva les yeux ouverts et dans une entière connaissance. Et lors me conta l'obligation que j'avais au Bienheureux François de Sales de ma vie. Et dans quatre jours après, je fus entendre la messe en la dite chapelle, et rendre grâces à Dieu et au dit Saint du bénéfice que j'avais reçu par ses prières. Quoi fait, le même jour, je montai à cheval et allai voir le dit prieur de Chêne, qui me dit ce que j'ai déclaré ci-dessus — qui fut au commencement de septembre.

V. — Et en continuation des grâces reçues par le susdit Saint François de Sales, les derniers jours du mois d'août proche passé, ayant un enfant de l'âge d'environ trois semaines atteint du mallet, autrement mal caduc, lequel ma femme croyant être mort le voua au susdit Saint François de Sales, et à même temps m'en donna avis, en une maison que j'ai près de Genève, appelée Merlinge, où aussitôt que j'en eus la nouvelle, je confirmai le même vœu. Et, par la grâce de Dieu et l'intercession du susdit Saint, mon enfant est parfaitement guéri. Ce qui me rend étroitement obligé à la

mémoire de ce grand Saint, que je supplie m'être toujours favorable et aux miens.

Fait à Evian, le second octobre 1649.

Combien que d'autre main soit écrit, ainsi est, et me suis signé et scellé du sceau de mes armoiries.

(Place du sceau).

De Bonnevaux.

VI. — Henriette Charmai, habitante d'Annecy, femme de François Mermet, le 28 avril de l'année passée 1655, accoucha d'une fille qu'elle fit morte, et sans espérance d'avoir jamais un mouvement de vie, étant toute noire et meurtrie par tout le corps. Ses père et mère firent vœu de faire dire pour elle une messe dans l'église du B. François de Sales, et au même instant reprit vie, se porta bien, et vit encore à présent. Son père, sa mère et ses deux grand'mères, nommées Martine Pourra et Louise Charmai, en déposeront, étant tous habitants d'Annecy, au faubourg de la Perrière.

VII. — L'année 1642, au mois de décembre, Perrine Jay, fille de Joseph Jay et de Claudine Coppier, d'Annecy, âgée de quatre ans, fut affligée d'un catharre et douleurs de goutte par tout le corps, si extrêmes, qu'elles lui firent courber les bras et les jambes, avec des maux si violents, qu'elle ne pouvait point se soutenir, ni même porter la main à sa bouche. L'on la mit dans une chemise du B. Saint François de Sales, auquel on la voua. Et aussitôt les douleurs cessèrent, et reprit le libre usage de ses mains, et jamais depuis n'a eu ce mal. Michelle Gay, Janine du Crot, et ses père et mère l'ont vue malade et guérie.

(Les deux dernières dépositions ont dû être faites à la Visitation ; la feuille sur laquelle elles sont consignées porte l'en-tête : Vive Jésus. On se réservait de leur donner plus tard une forme canonique. Dans la marge, on lit : Imprimé).

4. ANNECY-LE-VIEUX. — Philiberte Dupont, femme de Philibert Nouvies, de la paroisse d'Annecy-le-Vieux, il y a 31 ans au mois d'octobre qu'étant accouchée d'un fils, qui aussitôt devint tout noir et mourut — elle l'ayant voué au B. Saint François de Sales, afin d'obtenir par ses intercessions qu'il revienne en vie pour recevoir le Baptême, au même moment, l'enfant se mit à pleurer. Et l'ayant fait porter baptiser dans

l'église de la paroisse, il vécut jusqu'au lendemain. La dite femme a promis d'en produire les témoins.

II. — La même, ayant un violent mal aux yeux, vint faire sa prière au tombeau du Bienheureux, et elle s'en retourna guérie. (Même observation que ci-dessus).

5. ANTHY. — Je, Sébastien Gourge, curé de la paroisse d'Anthy, atteste par ces présentes à tous qu'il appartiendra que, après les publications faites dans l'église du dit Anthy, portant que ceux qui auraient reçu des grâces de Dieu par les prières et intercessions du Bienheureux François de Sales ils eussent à les déclarer, lesquelles ont été déclarées entre nos mains, comme s'ensuit, par honnête Gaspard Frédéric, feu Pierre Martin, du dit Anthy, en la personne d'Antoine, son fils, né de la Françoise Laurent, d'Evian, Savoir est que ledit Antoine Martin, étant réduit dans une grande maladie, sont environ treize années, demeura dans l'agonie l'espace de trois heures. Et après avoir recouru à Dieu par les prières et intercessions dudit Bienheureux François de Sales, il recouvra la vie, en la présence de plusieurs R. R. P. P. Capucins et autres.

Fait audit Anthy, le 3^e jour du mois de janvier 1656.

II. — (Même préambule). Honorable Jacqueline Calligé, femme d'honorable François Rebut, dudit Anthy, a déclaré que, sont environ 14 années, étant au travail d'enfant pendant une nuit entière, en danger de mourir, aussi fut avertie par l'Antoine Vouland, commise à recevoir les enfants, disant que la mère et l'enfant n'étaient point assurés de vivre. A même temps, ladite Calligé recourut et se voua à Dieu, et aux prières et intercessions du B. François de Sales. Tout à l'instant, ladite Calligé reçut du soulagement, et fut délivrée heureusement d'une fille qui, par la grâce de Dieu et des prières dudit Bienheureux, fut baptisée, et la mère en santé.

Fait audit Anthy, le 5^e jour du mois de janvier 1656.

(Les deux pièces ci-dessus portent la signature du curé et d'un témoin).

6. ARCHAMPS. — Je sousigné, curé de la parrochiale d'Archant et de son annexe la paroisse de Collonges sous la montagne de Salève, au baliage de Ternier, à demi lieue de la cité de Genève, atteste ce présent rôle avoir été écrit selon les déclarations qui m'on été faites par les ci-bas écrits, lesques ont assuré en ma présence avoir reçu les grâces du bon Dieu écrites

en ce mémoire, par l'intercession du Bienheureux François de Sales, quand il vivait Evêque et Prince de Genève. Ainsi a été écrit par moi soussigné, le 18^e avril 1656.

I. — Damoiselle Claude Françoise Dethiolla, âgée d'environ 34 ans, voyant son fils à l'extrémité de vie, ne l'eut pas plus tôt recommandé aux intercessions de notre très pieux Evêque, que de jour à l'autre il reprit sa première santé. La dite damoiselle est mariée au village d'Archant avec Me Vincent, notaire.

II. — Damoiselle Théodore de Thiolla, mariée avec M^e Berthollet, notaire, voyant sa fille aînée, nommée Jeanne-Françoise, languissante et à la veille de quitter ce monde, n'eut pas plus tôt fait son vœu, que la fille fut incontinent remise.

III. — Françoise Pisteur, âgée d'environ 60 ans, ayant fait vœu pour sa fille appelée Judith, a été guérie, le vœu fait, d'une perte de sang.

IV. — Charlotte Canardt, femme de Jean-Baptiste Canardt, âgée de 40 ans, guérie d'un mal de côté qui l'avait tenue trois semaines.

V. — Louise Pisteur, âgée de 60 ans, vœu fait et accompli pour Alexandre, son fils, abandonné de tous, âgé de 18 ans, guéri et en pleine santé.

VI. — Michière, femme de Samuel Dondin, tourmentée d'une fièvre, et son fils impotent dès trois ans, guéris.

VII. — François Vuarain, âgé de 30 ans, guéri d'un mal du côté qui l'avait tenu longtemps.

VIII. — Jean Dondin, guéri d'un mal de jambes après le vœu fait et accompli.

IX. — Jean Favre, ayant été battu en un lieu éloigné des passages, et réduit aux abois, ayant perdu la parole et cru être mort, sa femme avant fait dévotion, reprit la parole et se porte bien. Agé de 60 ans.

7. ARENTHON. — Dépôts faites, le 3 janvier 1656, au presbytère d'Arenthon, entre les mains du curé, Révérend Claude Passet. Pouvoir, p. 239-246.

I. — La Jeanne Françoise Bouvier, de la paroisse d'Arenthon, femme de Pierre Desallement, dit Reydet, dit qu'il y a sept ans qu'un de ses enfants, âgé pour lors de 11 ans, ayant une grande défluxion sur les yeux, tant qu'il en était demeuré tout aveugle, sa mère déposante, par le conseil de S^r son curé, le voua au B. François de Sales. Et le même jour, devant qu'il fût nuit, commença à voir, en ressentant des douleurs violentes et criant à mesure qu'il guérissait, tantôt le côté, tantôt la cuisse, et ce à la vue de son mari, de Jacques Desallement, enfin dudit enfant, la Pernette Reydet, tante et marraine dudit enfant, Nicolas Brazier, valet pour lors dudit Pierre Desallement, et de tous les voisins, dont la dite déposante ne se souvient des noms, outre le Sr feu curé, qui le fut voir au récit de la grâce qu'il aurait reçue.

II. — La Françoise, fille de feu Jean François Maniglier, de la paroisse d'Arenthon, dit qu'étant en l'âge de sept ans, fut malade à l'extrémité, tant que sa mère cherchait déjà quelqu'un pour l'ensevelir. Et en même temps, arrive la nièce du feu curé d'Arenthon, qui dit qu'il fallait faire vœu au R. Fr. de Sales ; ce que la mère de la dite déposante fit. Et à même temps, elle commença à guérir, et dans quinze jours fut tout à fait remise, et ce à la vue de sa mère, de Landrie Fattat, et plusieurs autres.

8. BALME-DE-THUY. — Les grâces qu'ont reçues plusieurs personnes de la paroisse de la Balme-de-Thuy, mandement d'Annecy., en Genevois, par l'intercession du Bienheureux François de Sales, Evêque et Prince de Genève, ainsi qu'elles ont attesté par foi et serment, en présence de deux témoins, dûment examinées par je, soussigné, curé dudit lieu, sans y avoir ajouté, ainsi naïvement et fidèlement réduit leur dire et assurance qu'elles en ont faits avec les témoins qui ont été présents aux maladies et accidents dont elles en ont reçu guérison et aide, par écrit :

I. — Le 12^e décembre 1655, Jean, fils de feu discret Claude Déléan, de La Balme, atteste par foi et serment entre mes mains prêté, et en présence

d'honnêtes Jean François et Annibal Bigex, qu'en l'année 1625, au mois de juin, dont il ne sait bonnement le jour, comme il était allé au bois sur la montagne, avec un sien frère nommé François, et là s'étant endormi sur le midi, que son dit frère François, pour certaines appréhensions qu'il eut de la justice civile, suivant certaines (confidences) qu'on lui en avait faites, s'attacha avec sa ceinture par le col à un pin où il s'étranglait, et avait déjà perdu, non seulement la parole, mais tout mouvement du corps. Et ledit Jean, son frère, s'éveillant tout effrayé, le recommanda et voua tout incontinent au B. François de Sales pour une messe qu'il ferait dire ou offrirait sur le tombeau du Saint. En lui coupant la ceinture du col avec son couteau, il recouvra tout aussitôt la parole et mouvement des membres, et depuis vécut longtemps. Ita relatum.

II. — De plus, du susdit jour et an, ledit Jean Déléan assure, comme encore honnête Jean Friand et Annibal Bigex, gens dignes de foi et témoins oculaires, que s'étant allé baigner en l'année 1630, il tomba en un précipice d'eau avec sa chemise, où il demeura à l'environ d'un quart d'heure, au grand étonnement de ceux qui étaient présents. Ce que voyant, le Seigneur du lieu avec les susnommés témoins et autres, le voua au B. François de Sales ; il sortit incontinent du lieu sain et sauf.

III. — Du même jour, mois et an susdits. La Mermette Magnin, femme de feu Simon Piaget, atteste, en présence de S^r honnête Jean Friand et Nicolas Déléan, qu'en l'année 1630 elle avait une fille âgée de six mois tellement malade, qu'elle avait perdu la force de pouvoir sucer la mamelle, et demeura ainsi par l'espace de six à sept jours : ce que voyant sa mère, et ne trouvant plus de remèdes humains, la recomanda au B. François de Sales. Incontinent, elle reprit ses forces, et commença à allaiter.

IV. — Du même jour, maître Nicolas Déléan, de profession tailleur, assure qu'en l'année 1635, s'étant tout entièrement froissé et rompu les os de la jambe, dont il n'avait point de repos, s'étant voué au grand Saint, fut incontinent soulagé d'un si véhément tourment, et en fut entièrement guéri, en présence des susnommés témoins.

V. — Du 13^e décembre 1655, Annibal Bigex assure, en présence de Niolas Déléan et Jean Friand, qu'en l'année 1632 une fille nommée

Françoise Charvier, de Charvex, paroisse d'Alex, comme aussi elle l'assure, que gayant ou pasant une rivière rapide au-dessous la paroisse de La Balme, tomba dedans icelle, et fut traînée par l'eau plus de 400 pas. Ce que voyant, ledit Annibal Bigex recommanda lui et elle au B. François de Sales, et se jeta dans la rivière pour la tirer hors d'icelle, sans qu'elle eût plus aucun sentiment ni signe de vie, et la portant ainsi à une maison proche, ainsi qu'atteste la Jeanne Vagnoux habitante d'icelle, renouvela son vœu au Saint. Elle recouvra incontinent la parole, et, deux heures après, se retira seule en la maison de son père — et elle-même alla rendre son vœu, ainsi qu'elle a assuré.

VI. — Honnête Pernette Aluin, femme de feu M^e Claude Dépoisier, assure, en présence des susnommés témoins, qu'en l'année 1642 elle avait une fille nommée Michelle, laquelle ne se pouvait mouvoir à cause de la débilité des jambes, et avait demeuré malade par l'espace de quatre ans. Après lequel temps, elle la recomanda au B. Saint François de Sales. Quelques jours après, elle reprit ses forces, et marcha du depuis.

VII. — Du même jour et an que dessus, la Pernette, femme de Marius Maistre, et fille de feu Mermet Déléan, assure par foi et serment, qu'en l'année 1631 elle était demeurée paralytique de ses membres, et que se vouant au B. Saint, elle fut guérie dix ou douze jours après.

VIII. — La Françoise, femme d'honnête Guillaume Déléan, et fille de François Maistre, fait foi, avec son mari, qu'en l'année 1634 ils avaient un enfant âgé de six semaines languissant à mort. Ils le vouèrent au B. Saint pour une robe qu'il porterait un an et un jour à l'honneur du Saint, puis donnée à un pauvre. Revint incontinent de son pamissement. Ainsi l'atteste la Françoise Magnin, témoin oculaire.

IX. — La Nicolarde, fille de Pierre Magnin et femme de Georges Déléan, assure par serment comme en l'année 1654 elle était grandement affligée des gouttes, et que s'étant recommandée au B. François de Sales par un vœu qu'elle irait rendre elle-même à son tombeau, elle fut incontinent soulagée, et guérie quelque temps après. Assurent la maladie être telle et sa guérison, Georges Déléan, son mari, la Pernette Déléan et l'Antoine Maistre.

X. — Du même jour, mois et an que dessus, maître Georges Déléan, charpentier, fait foi qu'en la présente année 1655, et le 11^e juillet, qu'il avait été mordu d'un serpent à la jambe, de laquelle il ne pouvait se soutenir debout ni marcher, et par l'espace de huit jours, et que demandant le secours du B. Saint, il fut sur le champ soulagé, et guéri fort peu de temps après.

XI. — En la même année 1655, la Nicolarde Belon, femme de Jacques Bigex, maître charpentier, ayant un grand ulcère à la cheville du pied, qui la rongeaient tout autour, qu'elle avait déjà gardé par plusieurs mois sans y avoir pu apporter aucun remède humain, avec un tourment qui ne lui permettait aucun repos, prit dévotion de jeûner neuf jours à l'honneur du B. François de Sales, et qu'elle irait rendre son vœu aussitôt qu'elle serait guérie à l'église où repose son saint corps, et y entendre messe. Le jour qu'elle commença, qui fut le 2 juin, elle reçut soulagement de son mal, et le 15^e du même mois elle alla à peids au tombeau du B. Saint, qui est éloigné de deux grandes lieues, rendre son vœu. Ainsi l'attestent son mari et je sousigné, curé du lieu, étant présent quand elle fit son vœu, et assuré de son retour sans qu'elle fût aucunement incommodée de son voyage. Attestant en outre par foi et serment, More (Ecclesiasticorum, avoir fidèlement réduit tout le contenu comme il m'a rapporté, en présence de deux témoins, sans addition aucune, et le tout assermenté. En foi de quoi me suis signé, ce 15^e décembre 1655.

Signé : Avrillon, prêtre indigne, et curé de la Balme-de-Thuyer.

9. BELLECOMBE (Bauges). — Du 26^e février 1656.

A comparu au village de Bellecombe, et dans la cure dudit lieu, la Maurise Barbaz, veuve de Claude Barbaz, accompagnée, de Pierre Barbaz, son cousin, laquelle aurait remontré à je, curé sousigné dudit lieu, qu'elle se serait aperçu que l'on voulait procéder à la canonisation du B. François de Sales, et par ce a cru d'être obligée de déclarer entre mes mains, ainsi qu'elle a fait par son serment, qu'ayant une fille nommée Claudaz, âgée d'environ quatre années, elle l'aurait gardée, l'espace de deux années, les deux bras, jambes et hanches fort enflés, en sorte qu'elle ne se pouvait maintenir debout, ni remuer du lieu où on la mettait. Laquelle ayant demeuré en tel état lesdites deux années, tant ladite déclarante que ledit Claude Barbaz, père de ladite Claudaz, la recommandèrent aux prières et intercessions du Bienheureux François, de Sales. Et quelques jours après,

elle fut désenflée et guérie de son infirmité, ayant marché librement et s'étant servi de ses bras à son aise du depuis. Icelle déclarante du village de Montisbouz, paroisse du dit Bellecombe-en-Bauges, âgée d'environ 36 ans. (Ce qui suit est de l'écriture du curé : « N'ayant icelle su signer, m'étant, en foi de ce, soussigné, bien que par autre soit écrit). »

Signé : Dalvey, prêtre, curé.

II. — A la suite de ce qui précède, on lit, dans le manuscrit que nous avons sous les yeux, la guérison de François Richardet, insérée au Pouvoir, p. 230 et 237.

10. BELLECOMBE (N.-D. de). — Mémoire des grâces qu'ont reçues ceux et celles qui se sont recommandés et voués au B. Père François de Sales.

I. — Barthélemi, fils de Pierre Biollet, paroisse de Bellecombe-en-Faucigny, a été guéri d'un troublement d'esprit, et pour être enragé. Il a été remis entièrement en une parfaite santé, il y a environ trois années, par l'intercession de notre B. Père François de Sales, pour avoir pris dévotion de faire célébrer la sainte messe en son église de la Visitation de la présente ville d'Annecy.

II. — La Michère Verney a été soulagée des tourments des malins esprits et démons, pour avoir visité l'église de la Visitation l'espace de quatorze jours, et au commencement d'iceux fait célébrer la sainte messe en l'honneur dudit Bienheureux Père Saint François de Sales.

III. — La Françoise Mollier a été guérie, il y a environ dix années, d'une maladie et douleur externe de rein, pour avoir pris dévotion de faire célébrer la sainte messe en l'honneur du dit B. Père François de Sales.

IV. — La Jeanne Veyrat a obtenu guérison d'une maladie et infirmité de tout le corps, par les mérites et intercessions du B. Père François de Sales, pour avoir pris dévotion de faire célébrer trois grandes messes en l'honneur dudit B. Père François de Sales, il y a environ six années.

Signé : Exertier, curé de Bellecombe.

11. BERNEX (Genève). — Pouvoir, p. 247-251.

(Au récit que le lecteur rencontrera aux pages indiquées, il nous a paru bon d'ajouter ce qui suit) :

Jean Bouvard-Bregnot, de la paroisse de Bernex, âgé d'environ 40 ans, certifie avec serment, en tant qu'il sera requis, avoir vu en l'année 1650, et le 2^e jour du mois d'octobre, Bertrand Boutex de la paroisse dudit Bernex, s'être jeté dehors la barque au beau milieu du Rhône, à l'heure de minuit environ, et ainsi se jetant dans l'eau à corps perdu, tous ceux qui étaient embarqués, comme plusieurs Huguenots, et particulièrement ledit déposant, et un autre Catholique appelé le S^r Cesarde, soldat demeurant à présent en la terre de Gex, furent tous ravis de l'avoir vu sain et sauf au bord du Rhône, à genoux, remerciant Dieu, ainsi que ledit Bouvard-Bregnot dépose et certifie.

12. BONNEGUETE. — Mémoire des faveurs et grâces reçues de Dieu, par les intercessions du B. François de Sales, dans la paroisse de Bonneguête.

I. — L'Anthoine Sanglerat, femme d'Aimé Bouvier, a assuré qu'à l'année 1643, ayant deux de ses enfants tellement malades qu'elle n'espérait jamais qu'ils marcheraient, elle fit faire une neuvaine à la Pernelle Pelry, avec laquelle elle voua faire dire une messe au B. François de Sales. Et depuis le premier jour de la neuvaine, ses enfants commencèrent à marcher, et à se trouver mieux de jour en jour.

II. — La Marguerite Néroz, femme de maître Jacques Terrier, a dit que l'année 1649, ayant demeuré l'espace de deux jours au travail d'enfant, de quoi se voyant presque au désespoir, elle recourut aux faveurs du B. François de Sales, avec promesse qu'elle irait faire dire messe, et que la créature de laquelle elle enfanterait porterait le nom de François. Ce qu'ayant fait, elle enfanta incontinent très heureusement.

III. — Maître Jacques Terrier, a assuré que l'année 1652, étant atteint d'une extrême maladie, lui et sa femme firent vœu d'aller tous deux faire dire et entendre messe au Bienheureux François de Sales, Annecy. Et dès lors, de jour en autre, il recouvra santé.

Signé : Favre, Curé de Bonneguette.

IV. — Plus, la Pernette Vincent, femme de Claude Dumont, a assuré que l'année 1641 elle avait un enfant qui était rompu. Un jour, comme son mari la courrouçait, lui disant qu'elle était cause du mal, et qu'elle avait laissé rompre son enfant par sa faute, elle, en pleurant, se mit à genoux, et implorant les faveurs et grâces de Dieu, par les intercessions du B. François de Sales, posant une messe, du même temps, pour y aller faire dire ; depuis lors, l'enfant n'eut aucun ressentiment de sa rupture.

V. — De plus, Charles Pétroz a dit que ses deux premiers enfants étant morts quelques jours après avoir été baptisés, lui, craignant de ne pouvoir élever aucun enfant, il recourut à Dieu par les intercessions du B. François de Sales, avec la Blaise Pittolat, sa femme, promettant y aller tous deux faire dire messe. Et depuis lors, tous les enfants qu'ils ont eu se sont très bien nourris.

VI. — De plus l'Etienne d'Arphin, femme d'Antoine Bouvier, a dit que l'année 1641, ayant un enfant qui ne croissait aucunement, elle fit faire une neuvaine à la Pernette Pelry, et promit de faire dire une messe au B. François de Sales. Et du depuis, l'enfant s'est nourri fort grand.

13. BONNEVILLE. — L'an 1656, et le 20^e de juin, par devant nous, noble Claude Domen, plébain du Vénérable Clergé de la Bonneville, et en présence des témoins ci-bas signés, a comparu M^e Cauly, châtelain du mandement de ladite Bonneville, et bourgeois d'icelle, lequel, en suite de l'avis donné au prône à tous ceux de la présente paroisse de Bonneville qui ont reçu quelque grâce de Dieu, par l'intercession du B. Mgr François de Sales, en son vivant Evêque et Prince de Genève, d'en faire déclaration entre nos mains, a dit et déclaré par foi et serment, qu'ayant un sien fils, nommé Claude-François, estropié dès sa naissance de sa jambe droite, et n'ayant encore aucunement marché à l'âge de six ans, après avoir fait beaucoup de dévotions et visité beaucoup de lieux saints pour ce sujet, enfin aurait, en dernier lieu, fait voyage Annecy, faire dire messe et fait bénir un habit violet (pour faire porter audit enfant estropié), dans l'église de la Grande Visitation, demandant grâce à Dieu par l'intercession du B. François de Sales. Ledit enfant n'a pas porté ledit habit l'espace de l'année, qu'il a commencé à marcher sans potence, comme il marche encore à présent,

grâces à Dieu, sans aucune difficulté, et sans y avoir appliqué aucun remède naturel, ni recouru à médecin ni opérateur. Et pour plus grande assurance de cette vérité, les témoins ont signé en notre présence. Ainsi est.

Signé : Domen, plébain de la Bonneville. — P. Camille Cocastel, prêtre, présent. — Cauly, déclarant. — Montfort, présent.

II. — L'an 1656, et le 8e de juillet, par devant nous noble Claude Domen, etc., a comparu généreuse Dame Anne Philiberte Déprez, fille de feu noble et puissant Sgr Ferdinand Déprez, en son vivant Sgr de Corselles, capitaine d'une compagnie de cavalerie pour S. A. R., femme de noble et spectable Aimé de Meclard, Sgr de Quintal et Juge-Mage de Faucigny, laquelle, en suite de l'avis donné au prône, etc., a dit et déclaré par foi et serment, qu'ayant été ledit noble Sgr Ferdinand, son père, retiré dès son enfance du pays de Vaux, lieu d'Hérésie où il était né, par feu son oncle, noble et puissant Sgr Fr. Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance, gouverneur du Chablais, ledit B. François de Sales aurait honoré son dit père d'une amitié toute particulière, jusques à l'appeler son frère ; ce qui aurait obligé son dit père à ouvrir son cœur audit B., et lui témoigner que son plus grand déplaisir était que noble et puissant Jean Gaspard Déprez, Sgr de Corsier, son frère, fût demeuré dans ledit pays de Vaux, obstiné dans l'Hérésie, hors d'apparence de toute conversion, comme il était lorsque le dit noble Sgr Ferdinand Déprez témoigna ses ressentiments audit B. Lequel, bien que pour lors il n'eût aucune habitude avec ledit Sgr de Corsier, consola grandement le père de ladite Dame, en l'assurant qu'avant que l'année se passât, ledit Sgr de Corsier se rendrait bon catholique, et qu'il viendrait abjurer l'Hérésie entre les mains dudit B., lequel lui donnerait le premier chapelet qu'il porterait jamais. Ce que serait advenu conformément à ladite prédiction, ainsi que ladite Dame aurait ouï dire plusieurs fois audit Sgr de Corsier, son oncle, lequel ensuite serait été fait prêtre, et des chanoines de la Sainte Maison de Thonon. Et même il aurait montré à ladite Dame plusieurs fois ledit même chapelet que ledit B. lui remit lorsqu'il abjura, dans la même année, l'hérésie entre les mains du dit B. Ayant aussi ladite Dame entendu raconter plusieurs fois la même chose à généreuse Dame Marie Déprez, dame de Vaugecours, sa sœur, à qui ledit Sgr de Corsier, qui est décédé dès 20 ans en çà, avait raconté le fait d'une même sorte. Et pour plus grande assurance, ladite Dame a signé avec les témoins, en présence de nous soussigné.

Suivent les signatures de Domen, plébain de la Bonneville, Anne Philiberte de Prez de Consette, M. Burgnier, présent, Jacob, présent.

14. CERNEX. — L'an 1656, et le 2^e jour du mois d'avril, en suite de l'ordre du S^r chanoine Prumaz, curé de Saint-Symphorien (Andilly), et archiprêtre en l'Evêché, et de la publication faite au prône de la messe parochiale dans l'église de Cernex, que tous ceux et celles qui auraient reçu quelques grâces par les intercessions du B. François de Sales, Evêque et Prince de Genève, eussent à les révéler et déclarer entre les mains des curés des lieux où se rencontreraient ces personnes qui auraient reçu telles faveurs et telles grâces :

I. — En suite de ladite publication, a comparu dans la cure de Cernex, par devant je soussigné, curé dudit Cernex, honnête Philiberte Perod, femme d'Antoine Saxod, de la même paroisse de Cernex ; laquelle, après le serment prêté entre mes mains, a déclaré et exposé qu'il y a environ quinze ans qu'elle fut détenue d'une grande maladie l'espace de sept mois, en telle sorte qu'elle ne pouvait se soutenir, en façon qu'il ne lui restait aucune force, qu'étant visitée de feu Révérend M^{re} Michel Charbonel, pour lors curé dudit Cernex, qui la voyant dans cette extrémité, hors d'espérance de guérison selon toutes les apparences humaines, lui conseilla de recourir aux intercessions du B. François de Sales ; ce qu'elle fit, vouant que si Dieu lui faisait la grâce de recevoir la guérison par les intercessions de son serviteur, elle s'en irait à son tombeau pour y rendre son vœu. On est assuré qu'elle n'eut pas plus tôt formé son vœu, qu'elle commença à guérir, se fit porter Annecy au tombeau du Vénérable Serviteur de Dieu François de Sales, et nonobstant que tous les voisins disaient qu'elle n'en retournerait jamais, elle s'en retourna sur ses pieds et en parfaite santé, aussitôt qu'elle eut rendu son vœu, et que du depuis, elle n'a jamais été affligée de cette infirmité.

La susdite déclaration a été faite audit Cernex, dans la cure, en présence de J.-Bapt. Tavan et de Hilaire Desrobert, le même jour et an que dessus. Ainsi est.

Signé : Chappet, curé dudit Cernex.

II. — Le même jour 2^e d'avril, a aussi comparu audit lieu, par devant moi soussigné, curé dudit Cernex, honnête Antoine Duperrier, femme de M^{re} Pierre Pilliod, tailleur, dudit Cernex, laquelle pareillement dit et dépose qu'il y a environ dix-huit ans qu'elle fut atteinte d'une griève maladie l'espace de trois mois, dans des grandes souffrances, et hors d'espérance d'en pouvoir guérir. Elle fit vœu d'aller ou d'envoyer Annecy, au tombeau du B. François de Sales. Elle n'eut pas fait le vœu qu'elle se sentit incontinent et sensiblement soulagée, et dans peu de temps remise dans une parfaite santé.

III. — Le même jour et an que dessus, a comparu aussi honnête personne Péronne Velaz, et dit déclare qu'il y a environ quatre ans elle croit d'avoir été délivrée d'une fâcheuse fièvre et de la jaunisse, de laquelle elle avait été atteinte et affligée l'espace de dix ans, s'étant vouée à N. D. et au Bienheureux François de Sales, ayant porté sur soi quelques reliques du serviteur de Dieu, et rendu son vœu à son tombeau, elle croit d'avoir reçu sa santé par ses intercessions.

(Signature du Curé).

IV. — Le même jour et an que dessus, l'Antoine Duperrier, femme de M^{re} Pierre Pilliod, tailleur, a dit et exposé que François Duperrier, son frère, ayant un enfant qui était devenu aveugle, il y a environ sept ans, et le voyant sans espérance de pouvoir jamais retrouver la vue, le voua au B. François de Sales, le porta à son tombeau, et qu'incontinent qu'il y fut arrivé, ayant fait sa prière, cet enfant commença à dire à sa mère, en son langage ordinaire : Ma mère, qu'est-ce que l'on voit de si beau sur cet autel ? Ce qui la consola grandement d'avoir reçu cette grâce en la personne de son enfant, et qu'en ayant rendu des actions de grâces à Dieu et au Serviteur de Dieu, ils s'en retournèrent, et que du depuis il a joui et jouit encore à présent d'une parfaite clarté.

(Signature du Curé).

V. — Le troisième avril 1656, a comparu honnête Bernard Dunant, dans la cure dudit Cernex, lequel a déclaré et dit qu'il y a environ 15 ans qu'étant devenu impotent, sans se pouvoir aider ni soutenir sur ses jambes, après avoir demeuré deux ans dans cette infirmité, sans aucun secours ni soulagement, il se voua au B. François de Sales, se fit porter le mieux qu'il

put à cheval Annecy, où est le tombeau dudit B. François, et qu'ayant rendu son vœu, il s'en retourna sur ses pieds. Et du depuis, a toujours marché, et s'est trouvé grandement soulagé ; ce qu'il croit avoir obtenu de Dieu par les intercessions de son grand serviteur le Bienheureux François de Sales, ainsi qu'il dit et assure.

(Signature du curé).

VI. — Le même jour 3e avril, a comparu honnête Jacqueline Vuarier, de Musièges, femme de François Magnin, de Cernex, laquelle dit et expose qu'il y a environ 16 ans qu'étant détenue d'une grande infirmité, il lui sembla, en songeant, que si elle se recommandait aux intercessions du B. François de Sales, elle serait guérie, et qu'ayant fait vœu d'aller au tombeau du serviteur de Dieu, elle fut guérie à l'instant de son infirmité, en laquelle elle était depuis trois mois.

VII. — De plus, dit et expose qu'au mois de septembre dernier elle croit d'avoir été guérie d'une grande maladie. qui lui arriva en suite d'un vœu que fit pour cet effet François Magnin, son mari, au B. François de Sales pour elle, n'étant pas en liberté de le faire à cause de sa grande infirmité, de laquelle elle croit avoir été délivrée par les intercessions du Serviteur de Dieu.

(Signature du Curé).

VIII. — Le 5e avril 1656, a comparu dans la cure de Cernex, par devant je soussigné, curé dudit lieu, la Jeanne Lacraz, de la Chapelle, paroisse dudit Cernex, laquelle dit et propose qu'il y a environ deux ans que Martinet Christin, son mari, avait demeuré toute une nuit sans parler, et l'ayant recommandé au B. François de Sales, il reprit incontinent la parole.

IX. — De plus, dit et expose qu'il y a environ 6 ans qu'elle avait un enfant âgé d'une année, qui avait demeuré six semaines sans voir, ni espérance de voir, et croyait-on que les yeux lui fussent fondus en la tête. Elle voua cet enfant au Serviteur de Dieu François de Sales, le porta à son tombeau, et recouvra la vue en s'en retournant, ainsi qu'elle assure et déclare.

En foi de quoi me suis signé.

A Cernex, le même jour et an que dessus.

Ainsi est.

Signé : Chappet, curé dudit Cernex.

15. CERVENS. — Mémoire des relations faites entre les mains de moi soussigné, curé de Cervens, par certains de ma paroisse, des grâces qu'ils ont reçues par l'intercession du B. Français de Sales.

I. — Antoine Evraz, femme âgée, veuve de Claude Mignon, laquelle a entendu prêcher le Bienheureux Allinges, à Bons, à Cervens, avec telle satisfaction que ceux qui l'avaient une fois entendu le suivaient pour l'entendre davantage m'a assuré qu'il y a environ vingt ans qu'elle avait une fille nommée Laurence, maintenant morte, laquelle détenue d'une infirmité de vue, elle la recommanda au B., et elle fut aussitôt soulagée.

Signé : Deleschaulx, curé de Cervens.

II. — Et moi, soussigné, atteste qu'en l'année quarante-huit, demeurant chez Jacques Crétet, cordonnier d'Annecy, où étant tout l'hiver atteint d'une infirmité d'ulcères aux pieds, lesquels dès longtemps se renouvelaient tous les hivers, sans qu'aucun chirurgien sût trouver à cela un remède ; qui me donna sujet de recourir aux intercessions du B., dont l'intercession m'a été si favorable que j'atteste lors n'avoir souffert telle incommodité.

(Signature du Curé).

III. — Plus, Claude Vigny, de Cervens, m'a assuré qu'il y a environ six ans que son fils, nommé Bernard, était détenu de certaine infirmité aux jambes, laquelle infirmité avait empêché de marcher ledit enfant l'espace de trois ans, sans que les médecins eussent su trouver aucun remède. Suivant quoi il se résolut, pour le soulagement de son fils, d'aller visiter le tombeau du B. ; où étant allé, son fils fut bientôt guéri.

(Signature du Curé).

J'ajouterai à ce que dessus que Claudine Mercier, femme de Guillaume Vuagnoux, ayant entendu prêcher le Bienheureux à Thonon et à Cervens, avec une telle admiration des auditeurs qui venaient de bien loin pour l'ouïr et s'en retournaient très satisfaits, elle m'a assuré que chacun disait : Bénite soit la femme qui l'a porté.

Le tout j'ai signé ce 7 janvier 1656.

(Signature du Curé).

16. CHAINAZ-LES-FRASSES. — Grâces obtenues par les mérites du Bienheureux François de Sales dans la paroisse de Cheynaz-sur-Alby.

Du 27^e décembre 1655, honnête Christophe Moret, de Bonevoz, a fait une déclaration et déposition par devant moi, curé de Cheynaz soussigné, et en présence de Gonin Miloz, Michel Girod et Claude Folliergue.

I. — Il y a environ 26 ans, il fut atteint d'un effort ou rupture de ventre, lequel fit vœu d'aller offrir une messe à la Visitation d'Annecy, dessus le tombeau de notre B. François de Sales. Aussitôt, en fut tellement soulagé que du depuis il n'en a jamais souffert aucune douleur ni incommodité, quoiqu'il ait toujours eu le ventre avallé. Lequel dit et croit fermement avoir reçu cette grâce par les mérites et intercessions de notre B. François de Sales.

II. — Du même jour et an que dessus, honorable Etienne Lavy, femme de M^{re} Bertrand Dumarest, de la paroisse de Cheynaz, a déclaré et déposé par devant moi curé susdit, et en présence des témoins et de plusieurs autres, qu'en l'année 1653, au mois de juillet, elle fut affligée d'une fièvre tierce, et fit vœu d'aller faire dire messe à la Visitation d'Annecy, devant notre B. François de Sales ; et incontinent fut soulagée, et en peu de jours entièrement guérie de sa fièvre. Et moi-même certifie avoir dit la sainte messe qu'elle avait vouée.

III. — Du même jour et an que de l'autre part est écrit, et par devant moi, curé de Cheynaz, et en présence des mêmes témoins, Jacques, fils de Georges Vittet, de la paroisse de Cheynaz, a déclaré et déposé qu'il y a environ trois ans, il fut atteint d'une fièvre double tierce. Et aussitôt qu'il eut fait dévotion d'aller faire dire messe à notre B. François de Sales, il fu grandement soulagé, et dans peu de jours, entièrement guéri.

IV. — Du 25 février 1656, tous les susnommés, par devant moi, curé de Cheynaz soussigné, et en présence de tous les paroissiens dudit Cheynaz, notamment de Claude Chabert, Louis Chabert, son fils, et Claude Folliet, témoins par moi de ce requis, ont fait leur déclaration et déposition comme s'en suit :

Louis, fils de Gonin Miloz, dit qu'il y a quatre ans il fut affligé d'une fièvre quarte qu'il garda un an entier ; après lequel temps il fit dévotion d'aller faire dire une messe au B. François de Sales, et but trois matins de l'eau que les Religieuses de la Visitation donnent pour la fièvre, et fut incontinent délivré de sa fièvre.

(Il est fort regrettable que nous n'ayons pas la continuation de notre précieux manuscrit. Quelle solennité dans les dépositions qui avaient pour témoin une paroisse toute entière ! Et en même temps quelle garantie de véracité de la part des déposants) !

Une feuille in-4° de quatre pages, renfermant le récit succinct de faits regardés comme miraculeux, concernant 9 paroisses de l'ancien diocèse de Genève, a inscrit le nom de Chainaz ; voici en quels termes :

V. — François, fils de M. Mouchet, âgé de deux ans et demi, étant comme muet pour lui avoir coupé le filet de la langue mal à propos, fut voué au Vénérable François de Sales par ses parents, et aussitôt prit la parole. Ce le fut il y a environ 19 ans. (B).

17. CHALEY, au pays de Gex, l'an 1639. — Jeanne-Marie de Viry, fille de François de Viry, seigneur de Lullier, ayant été douze ans paralytique, guérit au tombeau du V. Serviteur de Dieu. (B).

18. CHAPELLE-BLANCHE (la), — Pouvoir, p. 237 et 244.

II. — Du 19 décembre 1655, a comparu honnête Pierre Mugnier, dit Pollet, de la Chapelle-Blanche, laboureur. Dit et déclare, après le serment prêté entre mes mains, qu'étant détenu de la fièvre, se recommanda au B. François de Sales pour une messe, laquelle il fit dire dans l'église de la Visitation ; il fut guéri incontinent.

Lesquelles déclarations (la précédente, insérée au Pouvoir et la présente), ont été faites en présence de messire Claude Bollard, curé de Leschaux, en Genevois, et François Provent, du village de La Pierre, paroisse susdite.

Signé : Bollard, curé, présent ; Carrier, prêtre, curé de Saint-Eustache et Chapelle-Blanche, indigne. (B).

19. CHAPELLE-RAMBAUD. — Révélations des grâces reçues par l'intercession du B. François de Sales à la Chapelle-Rambaud.

I. — Du 18 décembre 1655, la Jeanne Vuagnans, femme de Pierre Deserier, révèle qu'en l'année 1644, au mois d'avril, étant grandement malade et en grand travail d'enfant avant les neuf mois, l'ayant porté environ neuf mois, s'étant vouée d'aller faire dire messe en l'église où repose le corps du B. François de Sales, elle fut à l'instant délivrée, et l'enfant eut son baptême, et elle fut bientôt guérie.

II. — Du 28 décembre, année sus écrite, la Charlotte, fille de feu Pierre Lamoille, âgée d'environ 22 ans, dit et révèle qu'étant en l'âge d'environ cinq ou six ans, elle ne pouvait encore point aller. Ses père et mère firent vœu de porter icelle fille, et faire dire messe en l'église où repose le B. François de Sales. Et ayant rendu icelui vœu, elle commença à marcher.

III. — De plus, révèle ladite Charlotte Lamoille, que l'année passée, en temps de Carême, étant atteinte d'une méchante goutte aux jambes, en sorte qu'elle ne se pouvait point remuer, elle prit dévotion d'aller faire dire messe en ladite église dudit Bienheureux ; elle fut guérie.

IV. — Jean, fils de Robert Tissot, âgé d'environ 26 ans, révèle qu'il y a environ 15 ans étant malade de la vérole, en grand danger de mourir ou de perdre les yeux, son père prit dévotion d'aller faire dire messe en l'église sus écrite. Et par l'intercession dudit Bienheureux, il fut bientôt guéri, le 1^{er} janvier 1656.

V. — Le même jour que dessus, la Lyaz, fille du susnommé Robert Tissot, révèle qu'il y a environ cinq ans qu'elle était atteinte d'une fièvre continue, en sorte qu'elle tremblait tous les jours. Ayant pris dévotion d'aller faire dire messe en l'église du B. François de Sales, elle fut guérie incontinent.

VI. — Du 5^e janvier 1655, Michel Constantin Bojat révèle qu'en l'année que courait, la maladie du fleur du ventre, soit ayant la dissenterie, il prit dévotion d'aller faire dire messe etc. aux fins qu'il plût à Dieu, par l'intercession du susdit Bienheureux. Toute sa famille fut garantie de ladite maladie ; ce qui arriva par la grâce de Dieu, et par l'intercession du susdit Bienheureux.

VII. — Du 6 janvier 1656, Charles, fils de Jean Delamoille, révèle qu'ayant été marié l'espace d'environ trois ans sans pouvoir avoir fruit de son mariage, prit dévotion, sa femme et lui, d'aller faire dire messe etc., et d'imposer le nom de François ou Françoise au fils ou à la fille qu'il plairait à Dieu leur donner. Sa femme fut bientôt enceinte d'une fille qu'ils ont maintenant, à laquelle ils ont imposé le nom de Françoise. Et cela est arrivé il y a environ vingt-un mois.

Toutes les dépositions faites à la Chapelle-Rambaud sont revêtues de la signature de Chaffard, prêtre ou vicaire.

20. CHATILLON-SUR-CLUSES. — Pouvoir, p. 131 et 135.

Suivant l'avertissement qu'ai fait à mes paroissiens qu'ils ne tinsent point cachées, mais me découvrirent les grâces qu'ils auraient reçues par l'intercession et en invoquant le Vénérable, et comme je crois, le Bienheureux François de Sales.

I. — Premièrement, s'est présenté honnête Martin Durogin, disant que son enfant, nommé Claude, pour lors âgé seulement de six ans, étant allé cueillir des fleurs de lys jaune à la cime d'un rocher qui est au-dessous l'ermitage appelé vulgairement de Saint-Innocent, les pieds lui glissèrent, culbuta à la hauteur d'environ 30 ou 40 toises. Ses parents, qui l'allèrent prendre sur la place, ne lui connaissant presque point de vie, invoquèrent le B. François de Sales, vouèrent d'aller offrir une chandelle à son sépulcre. Aussitôt parla comme en pleine santé, à laquelle il fut remis dans deux jours. Ceci est arrivé l'an 1644, comme témoigneront Claude Jolivet, vigneron du S^r Deloche, et autre ouvrier qui se voient l'affaire comme miraculeuse, et Jean Mugnier, voisin.

II. — S'est aussi présenté François Bel, disant que son enfant François, pour lors âgé de cinq ans, il y a environ 11 ou 12 ans, par certain maléfice, comme l'on croit, ne mangeait que vilenies, comme fiente de poules, du gips, charbon et autres, en manière qu'en ce temps il décroissait plutôt que croître. L'avaient porté en divers lieux et églises pour sa guérison, que rien n'y faisait, jusqu'à ce qu'ils s'avisèrent de le porter au sépulcre du B. François de Sales et y faire dire messe. Etant en voyage, alla toujours chantant, s'oubliant de manger ces saletés, reprit sa chair et bonne

nourriture. De ce en témoigneront Michel Ducray, Matthieu Dufour et autres.

III. — S'est aussi présenté Jean Bau et Marie Grange-rat, sa femme, qui attestent de Michière, leur fille, qu'elle n'est point tombée du mal caduc il y a 12 ans, comme elle faisait auparavant ; ce qui lui arrivait toutes les semaines devant qu'ils fissent son voyage au sépulcre du B. François de Sales.

IV. — S'est aussi présentée la Claudaz, fille de feu Jean Métrai, laquelle, il y a environ 26 ans, devint paralytique en un instant du côté gauche, la laissant comme insensée et phrénétique. Fit son vœu au B. François de Sales, dans dix jours fut remise en pleine santé, sans aucun remède, comme en témoigneront beaucoup de personnes, comme François Pépin, Antoine Rey et autres.

V. — S'est aussi présentée la Pernette, fille de feu Claude Deleschaux, laquelle, il y a environ 20 ans, avait certain mal dans la cheville du pied droit, savoir un horrible ulcère, dont sortirent même des os. Elle entreprit, dans cette infirmité, le voyage d'Annecy au sépulcre du B. François de Sales, appuyée sur deux potences, avec grande peine, désespérant de pouvoir accomplir son voyage. Elle n'eut pas marché demi-lieue qu'elle laissa déjà une de ses potences, et dans l'église de la Visitation l'autre. Et s'en retourna guérie, et du depuis n'y sentit aucun mal. De ceci témoigneront Noël Deleschaux et tous ses voisins du village des Bois. (Pouvoir, p. 132-136).

Signé : De Mugnier, curé de Châtillon.

21. CLUSAZ (La). Du 25^e décembre 1655, Jacques Hugon-Pergoz déclare et manifeste que pendant le temps de feu Françoise Pollet, première femme dudit Pergoz, de laquelle il eut cinq enfants, desquels le premier reçut le saint sacrement de baptême, les autres deux consécutifs ne reçurent point ledit sacrement. Et ne sachant plus que faire, ils vouèrent au B. Père François de Sales pour mettre le nom au premier enfant qu'ils auraient dudit François, et de lui faire porter la semblance de son habit. Dont cet enfant vint à bon port, qui est maintenant en vie. Et le cinquième ne s'étant voué pour cet effet, il fallut le tirer par morceaux des entrailles de

sa mère, comme il commençait à sortir. Et c'est une chose si évidente dans toute la paroisse qu'il semble n'être pas nécessaire de spécifier les témoins.

II. — Du 3^e février 1656, a fait déclaration la Jeanne Gallay, femme de M^{re} Jean Masson, qui était femme en premier lieu de feu maître Georges Ruphy duquel elle eut une fille, entre autres, nommée Clauda, qui était femme de feu maître Pierre Vitouz. Ayant demeuré quelque temps dans le veuvage, sa maison, où elle demeurait, fut emportée de sa propre place sans qu'il y restât rien, excepté ladite Clauda Ruphy et deux de ses enfants, un mâle et une fille. Et à même temps, ladite Jeanne Gallay voua au B. François de Sales de faire dire une messe etc., et d'y offrir demi-livre de cire, afin qu'il plût au bon Dieu, par son intercession, de permettre que les corps demeurassent en la même place ; ce qui arriva. Car, encore qu'il n'y ait rien laissé en ladite place, là même, et sans être point mue du lieu où ils étaient, on trouva la mère et la fille jointes ensemble, sans avoir aucune blessure dans le corps, et l'enfant qui était là auprès, ainsi que l'ont trouvé ceux qui firent la recherche, savoir : discret Jacques, fils de M^{re} Pierre Hudry, discret Jean Mejat, Claude Ballancet, et Antoine Follex, et plusieurs autres, qui en rendront témoignage en tant que de besoin.

III. — Du 7^e février, année que d'autre part écrite, a déclaré honnête Pierre Pollet disant qu'il a eu plusieurs enfants, entre autres deux qui sortirent du ventre de leur mère comme morts. Et les ayant portés en l'église pour recourir à Dieu, afin qu'il plût à sa divinie Bonté faire grâce que l'enfant puisse faire quelque signe, afin de lui conférer le saint sacrement de baptême ; ce qu'il est arrivé par l'intercession de notre B. Père François de Sales, après que le père des dits enfants eût voué de faire dire une messe pour chaque enfant, lesquels moi-même j'ai baptisés dans l'église de La Cluse-Lieu-Dieu. Après quelques prières faites pour ce même efeit, lesdits enfants ont fait signe certain que l'âme était encore au corps ; dont on ne saurait attribuer cette grâce, si ce n'est par l'intercession de ce bon Père. Ce qui a été fait en présence de discret Claude Mejat, et honorable Jean Masson, et plusieurs autres qui ont été présents dans la confection du baptême.

En foi de quoi ai signé les susdites certifications, ce 10 février 1656.

Signé : C. Favre, curé de La-Cluse.

22. CLUSES. — Pouvoir, p. 213 et 221.

II. — Je, P. Delisle, plébain au clergé de la ville de Cluses, ai reçu les dépositions suivantes des grâces reçues par les bas nommés, par l'intercession du B. François de Sales.

La prédite Claudaz Buaz déclare encore que la Laurence, fille de sondit mari en premières noces, ayant perdu la parole l'espace de quelque temps, sans apparence d'aucune maladie, après avoir été vouée au B. François de Sales, elle reçut la parole, ainsi qu'attestent Jacques Terrier et autres voisins.

III. — Pierre, fils d'Antoine Musy, de la paroisse de Viuz-en-Sallaz, habitant à présent à Cluses, âgé de 27 ans, fut perclus de ses membres, en l'année 1649, l'espace de 12 heures, (ainsi que peuvent attester François Bojet et Claude Morel, dudit Viuz). Et ayant pris dévotion au B. François de Sales, en même temps il reçut du soulagement, et bientôt après, entière guérison.

IV. — La Jacqueline Floret, femme de Michel Reveu, de la ville de Cluses, atteste qu'un sien fils nommé François, âgé d'une dizaine d'années, affligé d'une défluxion générale sur son corps, et particulièrement sur ses jambes, étant abandonné du médecin, reçut un grand soulagement incontinent après que ses parents l'eurent recommandé au B. François de Sales, et un peu de temps après, fut entièrement guéri. Le S^r Jordan, prêtre au clergé de ladite ville, atteste la chose être véritable.

V. — La Jeanne Pernet, femme de Jacques Terrier, assure qu'une sienne fille nommée Charlotte, âgée de six ans, étant demeurée languissante l'espace de trois ans, une nuit, jour de Sainte Anne, faisant un sanglot, l'on vit en sa bouche un globe de feu bleu de la grosseur d'un œuf. Ce que voyant, ses parents recoururent à l'intercession du B. François de Sales ; et incontinent ce feu sortant de la bouche, dont les lèvres demeurèrent brûlées, s'en alla en l'air, faisant bruit comme si on eût lâché un pistolet. Claude Vuargnoz, la Clauda Buaz et autres voisins dudit Terrier m'ont assuré de la vérité du fait.

Toutes les prédites mémoires des grâces reçues par l'intercession, du B. François de Sales m'ayant été révélées par les susnommés, tous de bonne

vie et réputation, je les ai fidèlement rédigées par écrit.

En foi de quoi, me suis signé, ce 6 juin 1656.

(Signature du plébain).

VI. — Je, Pierre Delisle, etc., atteste avoir reçu la déclaration de Madame de Riddes, touchant la maladie de Monsieur de Riddes, son mari, lequel étant dans l'agonie, en l'année 1630, au 13^e de juin, fête de Saint Antoine de Padoue, la dite Dame fit vœu de donner trois pistoles, avec une paire de flambeaux, à l'honneur du B. François de Sales, afin que par l'intercession de ce grand Saint il plût à Dieu remettre en santé le dit S^r son mari. Lequel, en même temps, reçut du soulagement, et peu de temps après fut remis et hors de danger de mort.

En foi de quoi me suis signé, ce 31 mai 1656.

(Signature du plébain, ainsi que le la Déposante, Madame de Riddes, qui était une demoiselle de Novéry. (Voir N^o 35, 1).

23. COMPESIERES. — 2 avril 1656, Amed Roguet, laboureur, du village de Sacconay, paroisse de Compesières, a dit et déposé y avoir environ quatre ans qu'étant malade, et ne se pouvant soutenir sur les jambes, il se recommanda aux prières du B. François de Sales, et qu'il s'en trouva bientôt soulagé, et qu'ayant rendu sa dévotion près son tombeau, et actions de grâces reçues, il s'en revint sain et gaillard, et l'a été toujours depuis. Dieu en soit loué et béni. Homme glorifié !

II. — 9 avril 1656. Salomon Charbonnier, laboureur, du village d'Avare, paroisse de Compesières, atteint des douleurs de rein et d'estomac, il y a environ dix ans, a déposé qu'à la suasion de feu Révérend Messire Jean Pierre Vectier, curé dudit Compesières, et ses annexes, il promit de s'en aller faire sa dévotion au sépulcre du B. François de Sales, et qu'il s'en revint bientôt soulagé et que du depuis n'a senti telles et semblables incommodités.

III. — 13 avril 1656, Jean Babel, laboureur, septuagénaire, du village de Bardonex, paroisse de Compesières, atteint d'une maladie inconnue aux médecins de la terre, alité de cinq mois, sans pouvoir ni marcher ni se lever, s'étant recommandé à Celui qui est au ciel le B. François de Sales, se sentit

aussitôt miraculeusement soulagé, et alla aussitôt faire sa dévotion à son tombeau Annecy, il y a environ quatre années.

IV. — 18 avril 1656. Six ans auparavant, Amed, fils du susnommé Jean Babel, âgé d'environ trois ans et demi, ne pouvant cheminer ni se soutenir sur ses jambes, étant recommandé par sa mère au B. François de Sales, chemina incontinent librement et aisément. Et après avoir rendu sa dévotion au tombeau du dit Bienheureux, conduit par sa mère, s'en revint joyeusement avec elle.

Et quia opera Dei revelare honorificum est, nequeo reticere quae vidi, et persaepe sim expertus.

23 avril 1656. Je dis donc hardiment et dépose véritablement que, depuis que j'eus l'honneur et le bonheur d'être confirmé de la main sacrée de ce bénin et bénit Prélat aux premiers Ordres qu'il tint, je conçus dès lors une telle opinion et estime de sa sainteté, que je n'étais pas content ni en repos si tous les huit jours je ne recevais sa bénédiction, épiant l'opportunité et l'occasion de le rencontrer, et tel désir est crû avec moi, si bien qu'étant promu ès Ordres sacrés, il me faisait l'honneur de me voir de bon cœur. Et comme je lui proposais des doutes, j'étais éclairci et consolé d'une si solide résolution.

Un jour, me faisant la faveur de m'écouter patiemment en discourant avec lui, et que je dis entre autres choses : Monseigneur, votre Evêché est plus grande que trois de celles de Provence ou de Languedoc, il me repart incontinent : Hélas ! ce n'est pas tout d'avoir un si vaste diocèse- ! ne savez-vous pas que ceux qui ont plus de terroirs et possessions payent aussi plus de tributs ? Et ceux qui ont plus de bâtiments, oh ! qu'ils leur coûtent d'entretenir ! Ils ne savent faire en sorte qu'il n'y ait toujours quelque gouttière.

Et poursuivant, me dit : Auriez-vous le courage de demeurer au pays de Gex,

A quoi je répondis qu'oui, et que je m'en irais tête baissée enfoncer les portes d'enfer m'ayant donné sa bénédiction de bon cœur ; comme je croyais qu'il ferait : Eh quoi ! sont-ce des Anthropophages ? S'ils tuent mon corps, ils ne tueront pas mon âme ! Ils ne sont pas plus félons qu'à Nîmes, où ils ont fait rougir les rues du sang des bons Catholiques, rempli les puits de l'Evêché des prêtres qu'ils peuvent attraper, fouetté le Crucifix de la

grande église par toute la ville. Et cependant, dans cette ville-là, ils m'ont appelé le bon pasteur des Papistes !

Eh bien ! dit alors ce grand Prélat, Dieu fortifie toujours de plus en plus votre courage et bonne résolution je vous y préparerai le meilleur poste que j'y trouverai, car j'ai l'économet du Roi, etc.

Son entretien était si agréable, que je n'ai jamais ouï dire que personne ait été mal satisfait ou mécontent de lui.

Pour moi, je puis véritablement dire que j'ai reçu de Dieu par son entremise des grandes grâces et consolations en mes afflictions, anxiétés, fâcheries et perplexités, tant en la cure de Nîmes, en Languedoc, qu'en celle de Sainte Marthe à Tarascon, en Provence, où j'ai demeuré 21 ans environ. Et ma prière était telle pour l'ordinaire : O grand Prélat, qui avez si bien gouverné votre troupeau, avec tant de soin, prudence ; exemple de sainteté de vie, obtenez-moi de Dieu la grâce que je puisse bien gouverner les âmes qui m'ont été données en dépôt. Et je me sentais fort consolé et encouragé par après.

Et en toutes mes maladies, tant à Nîmes qu'à Tarascon, étant condamné à la mort par sentence des médecins des corps, j'en ai toujours appelé à ce grand médecin des âmes, notre B. François de Sales.

Me sentant une fois, à Beaucaire, ébranlé en la foi par les livres de Calvin, je m'en confessai rigoureusement au R. P. Barrachin, Jésuite, et demandai intercession et assistance du B., pour être délivré de toute mauvaise opinion.

Que dirai-je de ses écrits si saints, et de son portrait si dévot, respectueux et vénérable ? Il n'est celui, si peu dévot soit-il, qui n'ait et ne lise respectueusement ses beaux livres, qui sont capables d'amollir les plus endurcis.

Il n'y a maison d'honneur qui ne tâche d'avoir son tableau représentant le plus naïvement que se peut son prototype ; sur quoi l'on m'a souvent demandé s'il était bien et au naturel représenté, ajoutant que j'étais heureux d'avoir si souvent parlé à un tel Prélat.

Les femmes proches d'accoucher se font lire l'épître préliminaire et l'oraison dédicatoire de sa Philothée, comme la vie de Sainte Marguerite, et en vertu de cela délivrent heureusement par la grâce de Dieu. J'en pourrais nommer plusieurs, mais une me suffira pour le présent, qui fut celle très noble et vertueuse dame Françon de la Roche-Saint-Angel, fille d'illustre seigneur Pierre de Janis, sénéchal du Bas-Languedoc, et de très noble et

vertueuse dame Marthe de Rispe ; laquelle dame Françon de la Roche-Saint-Angel fut mariée à très noble seigneur Marc Antoine de Ledignan, baron de Ledenon, laquelle, en sa première couche, fut délivrée ainsi heureusement à Beaucaire, après trois jours. (1635, 19 septembre).

Les autres, par dévotion particulière, tiennent ces beaux livres sous leur chevet, comme faisait Alexandre-le-Grand son Homère — sans comparaison, etc.

Mais pour reprendre mes brisées devers la Savoie, je dirai que m'en venant de Chambéry à Monfalcon, d'où je suis natif, le lendemain de la Saint-Michel 1612, le pont du Cierre n'étant pas encore redressé, je m'hasardai à passer à gay, me sentant assez bien monté. Mais je ne fus pas au milieu du fleuve que l'eau croissant par pluies faillit m'emporter, si par l'intercession de la glorieuse Vierge (je n'étais pas encore de la Congrégation), et celle de notre grand Prélat, je n'eusse été garanti, étant à deux pas d'un creux que c'eut été un très sérieux miracle si j'en eusse échappé, et en fusse pu sortir.

L'an 1631, le 15^e mai, à la décise du Rhône, depuis le Bourg-Saint-Andéol, en Vivarais, où je m'étais embarqué deux lieues dessus le Saint-Esprit, nous courumes grande fortune de nous perdre, non seulement sous le Pont du Saint-Esprit, mais encore plus grand à une lieue de là, quand agités d'une grande bourrasque et furieuse tempête de vents qui s'entrebattaient, la proue de notre bateau s'enfonça, en sorte qu'avions d'eau jusqu'à mi-jambe. Et comme le patron de la barque cria d'une voix effroyable : Sauve qui pourra, j'eus mon recours à Dieu, à la benoîte Vierge Mère et au B. François de Sales. Ce qui me fit résoudre de finir mes jours en ce diocèse.

Ainsi est.

Signé : Decollonges, prêtre, curé de Compesières et ses annexes.

24. COMPOTE (La). — Déclarations faites par les ci-après nommés des grâces par eux perçues de la divine Majesté par l'intercession du Vénérable de très heureuse mémoire Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime François de Sales, Evêque et Prince de Genève.

Du 25 janvier 1656, a comparu par devant moi, notaire ducal soussigné, et présents les témoins bas nommés, honorable Gay-Besson, de la Compôte-en-Bauges, lequel, en action des grâces perçues à l'intercession du Vénérable Père de très heureuse mémoire Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Evêque et Prince de Genève, déclare comme en l'année

1639, et au mois d'octobre, restant ledit comparant dans la ville de Sallanches, en Faucigny, où il était logé avec la compagnie des Chevaux-Légers du Sgr baron de Tournon, dont il était maréchal-des-logis, et étant commandés pour Piémont, en montant à cheval, par cas fortuit, un de ses pistolets tombant en terre se dépocha tellement que deux balles lui entrèrent au derrière du jarret de la cuisse droite, lui tranchant une veine entre deux fesses, laquelle veine ne se pouvait restreindre, quelle peine que les chirurgiens y puissent prendre. Lesquels chirurgiens que médecins consultèrent que pour restancher ladite veine et sauver la vie audit patient, il faudrait y apposer d'huile bouillant et le faire rentrer par la plaie même, et par ainsi hazarder, puisqu'il n'y avait autre pour lui sauver la vie. Ce que ayant été fait entendre par un Père confesseur, lequel l'aurait résolu à la mort, dans ses prières invoquer l'aide et secours dudit Révérend susdit Père, avec propos d'aller Annecy rendre grâces à Dieu Tout-Puissant d'avoir été ainsi guéri, ayant encore lesdites balles dans le corps à présent. Lequel vœu il aurait rendu. Et pour être telle la vérité, il a requis faire la présente déclaration.

Fait dans la maison pastorale dudit lieu de la Compote, en présence de Révérend M^{re} Jean Carret, curé dudit lieu, Jean-Claude, fils de Claude Petit, aussi dudit lieu, et moi dit notaire requis, soussigné.

Signé : Beysson de Cleyran, Carret, présent, Excoffier, notaire.

II. — Déclaration faite par honnête Jean-Claude, fils d'honnête Claude Petit, et la Louisa Favre, femme dudit Jean-Claude.

Du 25 janvier 1656, devant moi, notaire et témoins, ont comparu (les susnommés), lesquels, en rendant grâces à Dieu Tout-Puissant de ce que par l'intercession de tous les Saints toutes les grâces aux dévots sont accordées, ont déclaré comme en l'année 1654, et environ le 24 septembre, sadite femme étant demeurée au travail d'enfant trois jours durant, sans espoir de sa vie, s'étant recommandée au Vénérable de très heureuse mémoire François de Sales, Evêque et Prince de Genève, sadite femme enfanta et fut ainsi délivrée, rendant grâces à Dieu. Et visitèrent le tombeau au lieu d'Annecy, et a fait la présente déclaration comme très véritable, audit lieu de la Compôte, présent Révérend M^{re} Jean Carret, prêtre, curé dudit lieu, et honorable Gay Besson, paroisse susdite, témoins, et moidit notaire requis.

Signé : Carret, présent. — Beysson, présent. — Excoffier, notaire.

III. — L'an 1656, et le 28^e jour du mois de janvier, étant au lieu de la Compôte, en Bauges, au-devant l'église paroissiale dudit lieu, auraient comparu par devant moi, notaire ducal, royal soussigné, et en présence des témoins bas nommés, Révérend M^{re} Jean Carret, prêtre, curé dudit lieu, et honorable Louise, fille à feu Pierre Carret, sa mère, veuve de Thomas Carret, et père dudit Révérend M^{re} Carret, prêtre, lesquels ont déclaré, ainsi que par le présent acte ils déclarent, être souvenants et mémoratifs comme le 20^e novembre 1633, ledit Révérend M^{re} Carret, prêtre, fut atteint d'une fièvre maligne, la continuation en étant de trois mois effectifs et davantage, pendant lequel temps icelui Révérend M^{re} Carret, nonobstant l'assistance, nourritures et remèdes à lui faits, il tomba dans une si grande rêverie qu'il ne connaissait presque personne, et même enragé et désespéré en son mal, ayant demeuré environ huit jours sans avoir pu prendre aucune nourriture que quelques cuilliers de presse de poulets ; et pour lors, il demeura comme une anatomie, et les forces lui ayant manqué, ne put résister au travail de sadite maladie. Sur quoi, ladite Louise Carret, sa mère, voyant son fils travaillé de telle façon à cause de ladite fièvre, fit vœu, ainsi qu'elle déclare d'abondant, d'aller visiter le tombeau et sépulcre du B. François de Sales, Evêque et Prince de Genève, dans la ville d'Annecy. Ledit vœu étant fait, dans quelques jours ledit Révérend M^{re} Jean Carret sortit, fut exempt et délivré de son mal, grâces à Dieu, et par l'intercession du B. François de Sales. Et en après, s'acquittèrent dudit vœu par eux fait. Ainsi et telle est la vérité, comme ils déclarent. Lesquels m'ont requis acte de ladite déclaration, en tant que concerne mon office.

Fait et passé au lieu susdit, en présence d'honorable Claude, fils d'honorable Jean Charles Labiche, bourgeois de Chambéry, et Jacques, fils à feu Michel Patan, des Allues-Dessous, paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny, témoins requis.

Signé : Carret, déclarant. — Claude Labiche, présent — Vulliermet, notaire.

(Voir à Héry-sur-Alby, une déclaration intéressant La Compôte).

IV. — L'an 1616, et le 14 mai, la Maurise Frasse, paroisse de La Compôte, en Bauges, déclare par foi et serment que feu son mari, Claude Tilliet, étant tombé d'une assez haute muraille, se trouva tout brisé et meurtri, de sorte qu'il se trouva malade à la mort. Il y a environ 20 ans que

se recommanda au serviteur de Dieu François de Sales, et qu'à la même nuit il lui dit avoir vu au pied de son lit le même Serviteur de Dieu qu'il reconnaissait fort bien pour l'avoir vu souvente fois pendant sa vie, qui lui sembla lui donner sa bénédiction, ainsi qu'il la lui avait souvent donnée pendant sa vie, et que depuis il se trouva tout consolé, et que de jour à autre de mieux en mieux. Ainsi, en peu de temps guérit heureusement. Ce que le S^r Claude Tilliet, avant sa mort, m'a ainsi rapporté, ainsi que je l'atteste.

En foi des deux relations, me suis signé.

Signé : de la Combe, curé d'Héry-sur-Alby. (B).

25. CONFIGNON. — 1638. M^{re} François Hudrit, curé de Therier (Thairy), témoigne que M^{re} Thomas Tavernier, curé de Confignon, par grande rupture, avait gardé huit jours le ventre dehors, sans y pouvoir trouver remède, nonobstant la diligence de M^{re} Tabuis, chirurgien de Genève. Il se recommanda aux prières du Vénérable Serviteur de Dieu, et incontinent il fut guéri. (B).

II. — Le 23 avril 1655, a comparu devant moi Jean Chardon, de Confignon, et la Mariaz Bovard, sa femme, dudit lieu, âgés, ledit Chardon de 44 ans, et sadite femme de trente, disant que, l'an 1633, une frénésie serait survenue à ladite Bovard si étrange, qu'au plus gros de sa rage elle tua un sien fils, l'ayant précipité d'une galerie de maison sur un gravier. Ce que voyant ledit Chardon, son mari, il se prosterne en terre, la voua au B. François de Sales, qu'il plût à Dieu, par son intercession, que sadite femme ne vînt à périr. Après qu'elle eut occis son fils, elle court contre Genève, et étant proche le pont d'Arve, elle se jeta dans l'eau, et coupa cette rivière sans être noyée. Et comme son mari, par un préalable, l'avait vouée, il dit quand il pourrait la mener attachée en la Visitation d'Annecy qu'il le ferait ; après quoi, il se mit en devoir la conduire à flatterie auprès du tombeau dudit B. Ils y demeurèrent environ deux jours, continuant leur dévotion. Et devant que s'en retourner en leur lieu, elle fut reçue, audit Annecy, au tribunal de confession, et paraît aujourd'hui, par la grâce de Dieu, saine de jugement, comme si jamais elle n'avait senti aucun mal.

Ladite déposition faite et assermentée par devant Augustin Bovard et Aimé Faisan, tous dudit Confignon, témoins requis.

Ainsi est.

Signé : Delacombe, curé de Confignon.

III. — L'Aymaz Burnet, de Confignon, âgée de 40 ans, a assuré pour véritable, devant Aimé Jaquenod, de Viry, et Claude Marpas, dudit Confignon, témoins appelés, que l'année 1648, elle aurait gardé une tumeur dans son sein, et lui dura 17 mois, quelque remède que l'on y apportât, et perdit tout le lait qu'elle avait d'un fils qu'elle avait enfanté depuis peu. Ce que voyant cette pauvre infirme depuis 17 mois, elle réclame l'assistance du B. François de Sales, prie son mari Rolet Dépré lui permettre de jeûner elle-même neuf jours, quoiqu'infirme ; à quoi il consent. Et aussitôt qu'elle eût commencé sa neuvaine, elle sentit de l'allégement, et fut bientôt guérie, ayant repris son lait comme si jamais elle n'eût senti aucun mal. Et en action de grâces, elle alla en la Visitation d'Annecy avec son dit mari, rendre son vœu au tombeau dudit B., après s'être confessée et avoir communie. Ladite déposition faite le 23 avril 1656. Ainsi est. (Signature du Curé).

IV. — Je soussignée, Angeline Totemps, âgée de 46 ans, atteste que l'Angeline, fille de feu Claude Totemps, bourgeois de Rumilly, veuve à présent ladite Angeline d'Abraham Maréchallat, en son vivant fermier de la baronne de Confignon, a déclaré icelle Angeline entre mes mains, par foi et serment, en présence de Pierre Cursilliat, d'Annecy, et François Delacombe, de Veyrier, proche ledit Annecy, ce que s'ensuit :

Que l'année 1631, et le lundi de Pentecôte, elle serait allée en dévotion à la Visitation d'Annecy, auprès de la châsse où repose le corps du B. François de Sales, et s'étant recommandée à lui, atteinte qu'elle était d'un mal de tête avec un vertige qui l'avait déjà oppressée l'espace de cinq ans si fort qu'il lui semblait que l'on la lui coupât tout à coup, et quelque remède que l'on y eût apporté, elle n'avait reçu aucun soulagement qu'après son vœu formé par elle audit B., où ayant fait célébrer messe, ladite Totemps, et l'ayant ouïe en ladite Visitation, à l'honneur dudit B., elle perdit absolument son mal, et ayant appuyé sa tête au lieu le plus proche où reposait le corps de ce grand Homme, elle demeura endormie l'espace de cinq messes, sans savoir qu'elle eût été un quart d'heure, n'eut été que ses compagnes lui dirent qu'elle avait tant fait là. En sorte que du depuis elle n'a senti aucun mal, par l'intercession de Dieu et de ce grand Serviteur de Dieu. Et s'en retira, sa dévotion faite, allégrement et saine de corps ; ce qui fut un

étonnement de merveille à tous ceux qui l'avaient vue pâtir ainsi cinq années durant. Ladite déclaration faite entre mes mains, le 16 juillet 1656.

(Signature du Curé).

V. — La prédite Angeline Totemps a déposé entre mes mains, par son serment prêté en présence des témoins susnommés, que l'an 1634 elle avait un frère maître chirurgien nommé Etienne Totemps (lequel à présent est allé de vie à trépas), perclus de tous ses membres et la cuisse droite enflée la grosseur d'un enfant de quatre à cinq ans, avec une inflammation intolérable. Et comme l'on y cherchait tous les remèdes imaginables, le pauvre malade n'y trouvait aucun soulagement ; ce qui porta, par inspiration divine, ladite Totemps, sœur dudit Etienne, à persuader sondit frère qu'il serait très à propos recourir à Dieu et aux prières du Bienheureux François de Sales ; ce qu'ils firent, l'infirmes se soumettant à la conduite de sadite sœur. Laquelle, par le consentement de sondit frère languissant, s'adressa à une femme de bonne vie, et la pria si elle voudrait faire une neuvaine pour son frère ; à quoi elle inclina volontiers. Et auparavant ladite neuvaine, ladite femme se confessa, communia, afin le tout réussir à la plus grande gloire de Dieu et satisfaction de l'impétrant. Au même temps, le bon œuvre fait, commence l'infirmes à retirer du soulagement, n'ayant rien reposé huit à neuf jours durant. Et à la fin de ladite neuvaine, par la grâce de Dieu et l'intercession du B. François de Sales, à l'honneur duquel le vœu fut formé et la neuvaine faite par ledit Totemps malade, il fut guéri et alla rendre sondit vœu à pieds, à la Visitation d'Annecy, auprès dudit B., où il fit une offrande de cuisse et jambe de cire jaune, et fit célébrer une messe, confessa et communia en action de grâces, par l'entremise du grand Serviteur de Dieu. Puis s'en retourna ledit Totemps en une terre qu'il possédait de son vivant à Massingy, proche ledit Rumilly, sain de corps comme si jamais il n'eut eu aucun mal.

Ainsi est. L'an et jour que dessus.

(Signature du Curé).

VI. — Dameselle Antoine Françoise Quimier, âgée d'environ 44 ans, a déposé par foi et serment, en présence d'Aimé et André Faisan, frères, de Confignon, entre mes mains, que l'année 1625 elle aurait été détenue malade dans son lit, au dit Confignon, duquel elle est habitante à présent, environ cinq mois, et réduite en telle débilité qu'enceinte qu'elle était d'une

filles, la longueur de son mal l'ayant réduite dans l'extrémité et hors d'espoir de pouvoir enfanter, n'eut été la Providence divine à laquelle ladite Quimier recourut par les suffrages du B. François de Sales, par bonheur qu'elle forma du consentement du feu M^{re} Jacques Galley, son jadis mari, qui fut d'offrir et faire dire messe en la Visitation d'Annecy, le tout à l'honneur du B. François de Sales, pour solliciter son enfantement dans la faiblesse d'une si longue maladie, avec un cierge de la longueur du fruit dont elle enfanterait. Et peu après le vœu formé par ladite Galley et ladite Quimier, elle enfanta heureusement à sept mois, quoique ladite mère n'eût eu que deux mois de santé pendant sa grossesse. Et aujourd'hui la fille native à son septième mois se porte bien. Et peu de temps après, le dit Galley et ladite Quimier, mariés, rendirent leur vœu, avec la susdite offrande, dans la Visitation d'Annecy, auprès du corps dudit Bienheureux, se confessant et communiant.

Ladite déclaration faite le 20 juillet 1656.

VII. — Item, l'an et jour que dessus, en dite présence des susdits nommés, ladite Quimier m'a assuré, par son dit serment, que la fille dont elle avait enfanté était, à sa cinquième année, venue aveugle absolument. Ce que voyant, sa bonne mère et ledit Galley, son mari, d'un commun accord formèrent un vœu vers le B. François de Sales, et firent porter ladite aveugle, leur fille, en la Visitation d'Annecy... avec une offrande que lesdits Galley et Quimier firent pour leur fille de deux yeux de cire jaune. Où après la dévotion faite par les susnommés avec foi et les dispositions, ladite fille prit la clarté peu après, et paraît aujourd'hui saine de la vue corporelle, par la grâce de Dieu et dite intercession dudit B. François de Sales. Ainsi est. (Signature du Curé).

VIII. — L'an 1656, et le 21 juillet, Aimé Métral, tailleur d'habits, du village de Sizignin, paroisse de Malagny, au comté de Viry, rière les Huguenots, a déposé, âgé qu'il est de 62 ans, qu'étant dans sa 14^e année huguenot, le B. François de Sales était pour lors en Chablais pour la conversion des dévoyés. Et ayant ouï ledit Métral parler des mérites dudit Prélat, il le va chercher à Thonon, où il eut le bonheur d'être catéchisé de lui-même, qu'avant qu'il quittât, il abjura l'Hérésie, et après des admirables admonitions faites par ledit Prélat audit Métral de persévérer dans le giron de l'Eglise Romaine, il se retira dans son dit lieu, là où les ministres lui

firent mille attaques et niches de son abjuration ; à quoi il résistait toujours quand il se ressouvenait des suaves admonitions du susdit B. Et comme, par laps du temps, il s'est vu chargé de quatre fils et une fille, que les Hérétiques allaient toujours suggérant de se pervertir, icelui Métral forma un vœu, en l'année environ 1636, en la Visitation d'Annecy, afin qu'il plût à Dieu, par les prières du B., lui donner, à lui et sa famille, le don de persévérance en la Religion chrétienne qu'il avait embrassée, pour y vivre et mourir avec sadite famille. Lequel a affirmé en terme véritable, en présence de M^{re} Pierre Cochod, prêtre et vicaire de Saint-Julien, et Pierre Cursilliat, d'Annecy, que du depuis, par permission divine et la grâce des prières de ce Prélat, ni lui ni les siens n'ont point chancelé, ni même n'ont été recherchés par leurs adversaires.

Ainsi est. (Signature du Curé).

IX. — Je, soussigné, atteste qu'en l'année 1647 la Jaquemaz, fille d'Antoine Philippe, de la paroisse de Vers, au balliage de Ternier, serait passée de son dit lieu, accompagnée de sa mère et quelques autres compagnes, dans Annecy, pour faire vœu au B. François de Sales, pour trouver du soulagement auprès du tombeau de ce Prélat, à cause d'une obsession ou possession du diable qui occupait la dite Jaquemaz Philippe. Et comme la dite possédée ou obsédée monta à Saint-Maurice d'Annecy, c'était la fête de Pentecôte — où je servais de vicaire — ils me demandèrent, à l'honneur de Dieu, que je fisse sur cette infirme l'exorcisme porté par le Rituel sur les possédés, obsédés ou environnés du diable, comme il paraissait évidemment en cette fille-là. Je répondits qu'il n'était en mon pouvoir de le faire que Monseigneur notre Evêque, Prince de Genève ne m'eût autorisé pour cet effet. Et étant moi-même allé à Sa Grandeur, il me licentia de ce faire. M'étant mis en habits, et ayant fait former un bon acte de contrition à cette languissante, comme je fus en présence de M^{re} Loys Prescheur, lors vivant et vicaire de Saint-Maurice, et Noël Vibert, lors aquarien de la dite église, je poursuivis le dit exorcisme. Ce qu'étant parachevé, ils retournèrent en la Visitation, continuèrent leurs prières à l'honneur du dit B. Et depuis, le père et la mère m'ont assuré qu'il ne se passa pas trois semaines que leur fille ne fût absolument guérie. La mère s'appelle Bernarde Cadit, et la fille était alors âgée de 19 ans. Ainsi est.

(Signature du Curé).

26. CORNIER. — Déclaration de ceux qui ont reçu des grâces, dans la paroisse de Cornier, en Faucigny, du diocèse de Genève, par les intercessions de notre B. Père François de Sales. année 1656.

I. — Claude Peloux, l'année 1641, a reçu guérison d'une maladie dont il courut risque d'en perdre la vie. Présents : le curé de Contamine, en Faucigny, et Gaspard Famelle, du même lieu.

II. — Pierre Floquet, de la paroisse de Cornier, en Faucigny, a reçu grâce, étant devenu impotent d'un côté. Présent : Michel Demesme, curé du dit lieu. L'année 1655.

III. — Gaspard Merlin a reçu guérison, ayant perdu l'esprit. Présents : Claude Merlin et Jean-François Bovier.

Signé : Claude Forestier, prêtre.

27. CORSIER. — L'an 1647, honnête Françoise, fille de Serge Bernard, femme d'honnête Jean Druz, paroisse de Corsier, dépose que l'année susnommée la Claude, fille de Gabriel de Bar, étant accouchée d'un enfant mort, appelé par après Pierre François, auquel état il demeura environ une heure, sans espérance aucune de vie. Ce que voyant la dite Françoise Bernard, voua le dit enfant au grand Serviteur de Dieu François de Sales. Au même temps, revint en vie, fut baptisé, et se porte parfaitement bien à présent.

Tout ce que dessus a été témoigné par Jeanne Vilar, Antoine Druz, Jean Druz, Pierre Antoine Druz, tous à présent en vie.

Je, soussigné, atteste avoir été présent aux susdites déclarations, et les susdits témoins être dignes de foi, pour les avoir fréquentés dès environ 25 années.

En foi de quoi ai signé, ce 7 juin 1656.

Signé : M. Divinat, prêtre, et curé dudit Corsier.

(Il existe deux autres narrations du même fait, signées du curé Divinat, l'une sans date, l'autre du 1^{er} avril 1656).

28. CREST-VOLAND. — Je soussigné, atteste comme ce 12^e décembre 1655, après avoir fait entendre à mon prône une lettre que m'a mandée M.

Chardon, de la part de Mgr de Genève, pour savoir les noms et surnoms de ceux qui ont été guéris après s'être rendus et allés en dévotion au B. Saint François de Sales :

I. — S'est adressée à moi la Paula Bérod, dite Grand, laquelle m'a dit et affirmé comme en l'année 1624 sa mère avait été guérie d'une maladie qu'elle avait dans une cuisse, après avoir été Annecy, en dévotion au dit B. Saint François de Sales.

II. — Du même jour, s'est adressé à moi Jean-Pierre Bérod, lequel m'a dit semblablement comme sa mère avait été guérie, après avoir été au dit Saint François, d'une maladie qui la tourmentait tout le corps.

III. — De plus, s'est adressé à moi, sousigné, Antoine Chevallier-Guidaz, lequel m'a déclaré, et même cela est arrivé de mon temps, savoir en l'année 1651, comme le disent et affirment aussi Jean Fresat-Gebon et Guillaume Malliet avec moi, curé du dit lieu de Crest-Voland, comme ledit Chevallier-Guidaz avait une maladie dangereuse que de temps en temps il était comme hors d'esprit et de bonne mémoire, mais qu'aussitôt qu'il fut allé en dévotion au dit B., qu'il avait été guéri.

IV. — Et aussi la Jeane Clarey, dit Fromage, dit et atteste comme en l'année 1623 elle avait une maladie dans un bras, et après avoir été au dit B. en dévotion, elle avait été guérie.

V. — De plus, s'est adressée à moi, sousigné, l'Andréa Tardy, alias Bérod, laquelle avait une maladie en l'année 1649, et qu'après s'être rendue au dit B., elle avait recouvré la santé.

VI. — Pareillement je, Mammert Desbiolles, curé de Crest-Voland, atteste comme en l'année 1619 avait eu mal au bras droit, et avait été presque estropié. Mais aussitôt que ma mère eût pris dévotion de faire dire une messe pour moi devant le B. Saint François de Sales, avait été guéri.

Et de tout ce que dessus, j'atteste être véritable.

Fait à Crest-Voland, ce 4^e janvier 1656.

Signé : Desbiolle, curé attestant.

29. DOUSSARD. — Antoine Chenal, sa femme étant aux abois, il la recommanda au B., en l'année 1650 ; de quoi elle se trouva fort bien, au mois de juillet, le 20^e dudit.

II. — Urbain Bernex, à cause d'une maladie de bras qu'il ne pouvait élever. Le vœu étant rendu, il reçut incontinent la santé, en l'année 1651, au mois d'octobre.

III. — La Berta, fille de Maurice Daque, de Bredanna, femme de François Lanta, laquelle, ayant un enfant qui avait le bras rompu, le recommanda audit B. pour un bras en cire, qu'elle n'a pas eu encore la commodité de rendre. L'enfant, toutefois, reçut entière guérison, au mois de juillet année présente.

IV. — L'année 1652, au mois de mars, le S^r Pierre François Degeorge, hameau de Macherine, ayant fait vœu au dit par une chandelle estimée 2 sols, pour être guéri de la fièvre, n'eut plus tôt fait ce vœu qu'il fut guéri.

V. — Au mois de novembre, année présente, François Gontier, femme de Claude Bertod-Savioz, demeurant à Macherine, ayant recommné son fils François au dit B., pour le vœu d'une messe, à cause d'un certain mal d'esprit qui lui arrivait la nuit, le poussant à crier, qu'il augmentait, qu'il diminuait. A reçu entière santé, sans que le mal lui soit arrivé du depuis.

VI. — En l'année 1655, la Marguerite Veluz, originaire de Thorens, femme de Maurice Cretard, demeurant à Marsans, ayant fait vœu, étant tourmentée de la fièvre continue, n'eut plus tôt fait vœu d'une messe, qu'elle fut aussitôt guérie, au mois de mai.

VII. — L'Esservitta Aduard, femme de Claude Bovier, demeurant à Marsans, ayant fait vœu au dit B. à l'occasion de Claude, son mari, tourmenté d'un mal d'estomac, d'une messe ; le vœu ne fut plus tôt fait, qu'il revint en bonne santé en quelque temps, en l'année 1652, au mois de mai.

VIII. — La Claudine Barbaz, femme de Jean Gerod, demeurant à Marsans, étant au mal de l'enfant, en l'année 1654, au mois d'octobre, fit

vœu d'une messe de 4 sols ; laquelle reçut tout à l'instant soulagement.

30. EPAGNY (Annecy). — Révérend Etienne Decomba, chanoine de Saint-Pierre, atteste qu'un villageois d'Epagny avait un fils atteint du mal caduc. Etant voué au Vénérable Serviteur de Dieu, il fut guéri de son infirmité. (B).

31. ETAUX. — Du 6^e janvier 1656, ont comparu par devant moi, curé d'Etaux, les ci-après nommés :

I. — André, fils de feu André Quoix, d'Etaux, lequel a dit que l'année 1640, et environ la fête de Saint Jean-Baptiste, Jean Quoix, son frère, était malade d'une maladie inconnue par les étranges effets d'icelle ; on appréhendait, qu'il ne fût obsédé. Après avoir tenté tous les remèdes humains, il recourut au B. François de Sales. Au même temps, il reçut guérison du même.

II. — La Jeanne, fille d'honnête Pierre Billiod, laquelle a dit que l'an 1646, environ la fête Saint-Martin, s'être délesté d'une fille, et qu'étant la dite fille sans apparence de vie, elle la voua au dit Saint. Incontinent elle pleura, et reçut baptême.

III. — Du même jour. A comparu la Pernette Lavelleret, laquelle a dit que 1636 elle accoucha d'un fils, lequel ayant été cinq jours sans prendre aucun aliment, elle le voua au B. A même temps, il prit la mamelle.

IV. — Du même jour. La Jacqueline Pernine Gaud, âgée de 30 ans, dépose que l'année 1640, étant affligée d'une fièvre violente, et n'ayant reçu aucun secours des remèdes naturels, elle recourut au dit Saint, et reçut guérison.

V. — La même, affligée d'un apostème au gosier, recourut comme à la première maladie, et fut soudainement guérie.

VI. — Du même jour. La Sébastienne, fille de feu Jean Albert, âgée de 28 ans, a dit que l'an 1649, étant alitée d'une fièvre chaude et presque désespérée, elle recourut, et fut soudainement guérie.

VII. — Du même jour. La Claudine, fille de Christophe Albert, laquelle, affligée d'un certain mal de jambes sans trouver aucun remède, elle fit vœu au Saint, et fut guérie. Lequel mal lui étant arrivé pour la troisième fois, elle accomplit son vœu, et depuis n'en a été incommodée.

VIII. — Du 7^e du dit mois. A comparu la Jeanne, fille de feu Nicolas Raffoz, âgée de 28 ans, a dit qu'environ l'an 1648, étant hors d'espérance de santé après avoir reçu l'Extrême-Onction, et privée de sentiment et de la parole par l'espace de deux jours, ayant entendu de sa sœur autrefois les grâces qu'elle avait reçues, elle recourt en son cœur, et reprit la parole, et bientôt après la santé.

IX. — Du même jour. La Françoise, fille de Vincent Orsier, a déposé que l'an 1646, et environ la fête de Saint Martin, étant incommodée des jambes, sans savoir ni la maladie ni le remède, et qu'on doutait que ce fussent les écrouelles, elle recourut, et son vœu accompli, reçut santé entière.

X. — La même voua une sienne fille au B. âgée de 7 années, laquelle reçut la santé désirée après avoir été détenue l'espace de trois mois d'une maladie du haut mal.

XI. — La même, ayant un mal de gosier qui la menaçait de la mort, pour ne pouvoir parler, remuer, ni avaler aucune chose, fit vœu, et fut exaucée.

XII. — Du même. L'Andriaz, sœur de la susnommée, l'année 1641, affligée de la même maladie que sa sœur aux jambes, fit vœu par son conseil, et s'en est très bien trouvée.

XIII. — Le 8^e du dit mois, a comparu Gaspard, fils de feu Henri Moinne, lequel a dit, âgé de trente-deux ans, que l'an 1626, étant alité d'une fièvre chaude et en danger de la vie, ayant fait vœu, il reçut soudaine guérison.

XIV. — Du même jour. La Louise, fille de Jean Coupol, âgée de 30 ans, a dit qu'étant, l'an 1644, et environ la fête de Tous Saints, tellement malade qu'étant forclosse de jouir des membres, particulièrement des jambes, elle fit

vœu au B., et reçut soudainement ses forces premières, et revint en convalescence.

XV. — Le 9^e dudit, a comparu la Rurda, fille de Christophe Ducret, âgée de 60 années, laquelle ayant fait vœu pour sa fille, âgée pour lors de deux ans, laquelle était affligée de certain mal qui la rendait percluse de tous ses membres, et la faisait venir noire, et sans pouvoir se servir d'aucun remède. Reçut incontinent la consolation désirée.

XVI. — Du 10^e du même, Jean François Lance, de Saint-Laurent, âgé de 65 années, a dit que l'an 1641, Jean-François, son fils, destitué de santé et de parole, après avoir été 24 heures sans parler, par le conseil du curé du lieu d'Etaux, ils le vouèrent au B., et il reçut la parole au même instant, le 10 août.

Le curé d'Etaux atteste par foi et serment avoir reçu la déposition des susnommés, tous lesquels ont affirmé et juré entre mes mains être véritable tout ce qu'ils ont dit et déposé, chacun en son particulier, tout ainsi que je l'ai réduit par écrit, et leur en ai fait la lecture après chacune déposition, et le tout à forme du mandat de Monseigneur à moi communiqué par Révérend Sgr M. le Primicier de Mesme, archiprêtre rière La Roche. Lesquelles dépositions j'ai fidèlement décrites, sans ajouter ni diminuer en aucune matière.

En foi de quoi j'ai soussigné les présentes à La Roche, le 11^e janvier 1656, à la plus grande gloire de Dieu et de son très fidèle Serviteur.

Signé : J. Messier, curé.

32. ETREMBIERES. — Antonie, fille de feu Pierre Vesin, de Marlioz habitante Etrembières, dit qu'ayant eu une fort mauvaise fièvre tierce l'espace de six mois, avec d'autres maux, dont elle ne croyait réchapper, sont environ 5 ans. Elle se recommanda au B. François de Sales, et fit vœu d'y aller faire dire messe aussitôt qu'elle pourrait aller. Et à l'instant, elle se sentit soulagée, et fit le voyage, et le mal lui passa dans peu de jours.

II. — Et de plus, qu'ayant eu un grand mal au genou, elle a fait vœu au dit B. d'y aller faire dire messe, et le mal lui passa dans environ deux mois ; de quoi elle croyait être estropiée.

III. — Dit encore qu'elle a vu une fille nommée Clauda Bourguignotte, qui ne marchait que sur son dernier, avec une main. Et depuis le château de Selle-Neuve (Sallenôve ?) s'achemina au B., où elle s'était vouée dessus son derrière y aller. Et ayant rendu sa dévotion, s'en retourna sainement sur ses jambes, il y a environ 12 ans. Et du depuis s'est mariée à Selle-Neuve, demeurant à présent en Bourgogne.

IV. — Honorable Françoise Mellet, femme d'honorable Pierre-Louis Noir, habitante d'Etrembières, dit qu'ayant été mariée l'espace de 16 ans avec son premier mari, nommé André Bochex, de La Giettaz, sans avoir enfant, et étant convolée en secondes noces avec ledit Pierre-Louis Noir, elle se voua au dit B. afin d'avoir enfant. Et dans environ six semaines, elle fut enceinte d'un fils mâle.

V. — Blaise, fils de feu Claude Lachat, d'Etrembières, dit que sont environ deux ans qu'il reçut un grand coup d'épée dans la cuisse droite, qui lui avait coupé une veine, dont il perdait tout son sang. Et après l'avoir fait arrêter par des chirurgiens trois fois, ressaignait de temps en temps. Quoi voyant, il leva une messe à l'honneur de Dieu et du B., laquelle il envoya faire dire dans l'église où le corps repose. Et il ne saigna plus, et guérit.

VI. — Pernette Villard, femme du dit Lachat, dit que sont environ dix ans qu'elle demeura l'espace de quatre jours en travail d'enfant, et qu'en ce temps elle se voua au dit B., et fit lever une messe ; et à l'instant elle enfanta.

VII. — Claudine Rossella, femme de Jean Crosat, habitante d'Etrembières, dit que sont environ une année il y prit un mal au bras gauche de quoi elle croyait être impotente. Elle se voua à l'instant au dit B., et à l'instant le mal lui passa, sans autre.

VIII. — Dit de plus que Perrin Famellot, son premier mari, était comme impotent des jambes. Prit dévotion de s'en aller faire dire messe dans l'église où repose le corps. Il y alla à grand peine, avec deux crosses, et s'en retourna sain, sur ses jambes, et sans crosse.

IX. — Je suis ressouvenant que sont environ 22 ans que mon père était malade, et avait perdu la parole et la connaissance. Ma mère nous dit en pleurant : Mes enfants, mettons-nous à genoux, et le recommandons au B. François de Sales. Ce que l'on fit ; et à l'instant recouvra la parole et connaissance et guérit, et après alla rendre sa dévotion avec ma mère.

(Il semble qu'une seconde signature a été placée sur une première signature effacée ; on n'aurait su mieux faire pour les rendre l'une et l'autre illisibles. Nous croyons que le curé d'Etrembières, dont nous venons de lire la prose, était Louis Allemanin).

33. FEIGERES. — Mémoire de ceux qui ont reçu des grâces de Dieu par l'intercession du B. François de Sales, qui sont de la paroisse de Feigères, balliage de Ternier.

I. — Nicolarde Delarua, ayant été malade l'espace de six semaines, et étant tellement incommodée qu'elle à tout moment évanouissait, elle se voua à Dieu par l'intercession du B. François de Sales. Du depuis, elle commença à reprendre ses forces. Elle est âgée de 21 ans, et ce fut en l'année 1650.

II. — Jeanne Bonieun, âgée de 26 ans, laquelle ayant été travaillée d'une frénésie l'espace de quinze jours, tellement qu'elle avait perdu le jugement, s'étant recommandée à Dieu par l'intercession du B. François de Sales, elle assure par foi et serment avoir reçu pleine santé, sa dévotion faite. Et ce fut en l'année 1648.

III. — Louis Vuagna, âgé de 48 ans, et la Jeanne Mestral, âgée de 27 ans, mariés par ensemble, lesquels ayant demeuré sept années ensemble sans pouvoir avoir génération ni consommer le saint sacrement de mariage, ils prirent dévotion d'aller ensemble faire dire la sainte messe devant l'autel dédié à l'honneur du B. François de Sales. Ils assurent par foi et serment que l'année après la dévotion rendue, ils eurent, l'année après, un fils. Et ce fut en l'année 1648.

IV. — Marin Moget, âgé de 34 années, notre paroissien, assure par foi et serment qu'en l'année 1650 il eut une maladie en telle façon, qu'il avait perdu l'entendement l'espace de vingt-quatre heures. S'étant voué à Dieu

par l'intercession du B. François de Sales, il reprit connaissance, et de peu après, entière connaissance.

V. — La Claudia Gautier, âgée de 50 ans, laquelle étant incommodée d'un mal d'estomac dès longtemps, assure par foi et serment qu'après qu'elle eut fait vœu à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, incontinent le vœu fait et après rendu Annecy, elle trouva grâce de peu à peu guérison. Et ce fut en l'année 1650.

VI. — Jaquemain Gautier, âgé de 25 ans, lequel étant incommodé de la vue, et encore du mal des Trois-Rois en la face et en la cuisse, dès longtemps, assure par foi et serment avoir reçu grâce de Dieu par l'intercession du B. François de Sales, la dévotion rendue, en l'année 1650. Il fut, peu après, complètement remis en santé.

VII. — La Marie Rambosson, âgée de 14 ans, ayant été détenue l'espace de trois semaines d'une maladie corporelle, ayant perdu tout sentiment, assure par foi et serment, et sa mère pour elle, qu'après avoir fait vœu à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, ayant été faire dire la sainte messe Annecy, devant l'autel dédié à son honneur, reçut grand soulagement, et en quelque temps la santé, en l'année 1646.

VIII. — Guichard Rambosson, notre paroissien, homme digne de foi, âgé de 50 ans, affirme par foi et serment qu'ayant été détenu par deux diverses fois de maladie corporelle, l'espace de trois semaines, en l'année 1654, s'étant voué à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, de faire dire messe Annecy, devant l'autel dédié à son honneur, il a reçu guérison.

IX. — Lazare Rambosson, âgé de 56 ans, ayant gardé la fièvre l'espace de trois mois, assure être véritable qu'après qu'il eut fait vœu à Dieu, pour l'intercession du B. François de Sales, et ayant rendu son vœu Annecy, devant l'autel dédié à son honneur, il n'eut plus de sentiment de la fièvre. Et ce fut en l'année 1639.

X. — La Clauda Vuagna, notre paroissienne de Feigères, laquelle ayant été incommodée de la vue l'espace de six semaines grandement, ayant voué à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, sa dévotion faite, elle

recouvra la vue plus clairement, elle ne pouvait souffrir de voir aucune chose. Elle est âgée de 26 ans, et ce fut l'année 1650.

XI. — Pierre Bonieun, de notre paroisse de Feigères, âgé de trente ans, assure véritablement être que, l'année 1653, il fut travaillé d'un mal presque hors de jugement et d'esprit. S'étant recommandé à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, il fut remis en son bon jugement, et se trouva mieux de jour en jour.

XII. — Jacques Favre, âgé de 36 ans, notre paroissien, assure véritablement être que lui étant arrivé une maladie si sérieuse qu'il était hors de jugement et presque enragé ; s'étant voué à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, il obtint le repos d'esprit et de corps, en l'année 1646.

XIII. — La Jeanne Favre, de notre paroisse de Feigères, âgée de 22 années, ayant gardé la fièvre l'espace de deux mois, assure être véritable qu'après qu'elle se fut recommandée à Dieu par l'intercession du B. François de Sales, elle se trouva toujours mieux. Ce fut en l'année 1655.

XIV. — Claude Borgel, et la Claudia Vuarri, sa femme, ne pouvant avoir génération ni consommer le sacrement de mariage, s'étant recommandés à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, leur demande fut exaucée l'année après, en l'an 1654. Et sont âgés, lui de 25 ans, et elle de 23.

XV. — La Jéronyme Michaud, âgée de 24 ans, laquelle étant en travail d'enfant, et ne pouvant enfanter, se recommanda à Dieu par l'intercession du B. François de Sales. Elle obtint grande grâce, et enfanta aussitôt après le vœu fait. 1654.

XVI. — Jacquemine Brue, âgée de 21 ans, ayant été travaillée d'un mal d'estomac l'espace de six semaines, s'étant recommandée à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, elle fut délivrée de son incommodité. Année 1657.

XVII. — La Jana Compagnon, âgée de trente ans, de notre paroisse, assure par foi et serment qu'elle avait un enfant qui ne soupirait point. En

telle nécessité a été quelque temps. L'ayant voué à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, tout à même temps a repris forces. En l'année 1655.

XVIII. — Nicolarde Mermy, de notre paroisse, âgée de 24 ans, affirme par foi et serment avoir gardé une maladie, l'an 1649 ; laquelle dura sept semaines, ayant demeuré deux fois 24 heures sans parler. Son père l'ayant vouée à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, elle reprit ses forces, et la parole peu à peu.

XIX. — Louise Vuarri, âgée de 21 ans, ayant été incommodée quelque temps d'un mal d'estomac, s'étant recommandée à Dieu par l'intercession du B. François de Sales, aussitôt le vœu fait, elle reçut grâce, en l'année 1650.

XX. — La Lachère Minuella, âgée de 30 ans, dit et affirme qu'ayant été malade deux mois bellement, qu'elle était presque en extrémité de vie. Sa mère l'ayant vouée à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, le vœu fait, elle reprit ses forces, en l'année 1636.

XXI. — Jeanne Pena, âgée de 30 ans, dit et affirme avoir reçu de Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, de ce qu'elle voua un enfant qu'elle avait, qui avait perdu la vue. Et le vœu fait, il reprit la vue, en l'année 1646.

XXII. — Jean Vuachet, paroisse de Feigères, âgé de 50 ans, ayant été quelque temps en maladie corporelle, il fit vœu à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, d'aller faire dire messe Annecy, devant l'autel dédié à l'honneur dudit B. Le vœu fait, il se trouva mieux.

XXIII. — Claudia Pillet, âgée de 38 ans, laquelle dit par foi et affirme par serment, avoir reçu par neuf diverses fois des grâces de Dieu par l'intercession du B. François de Sales, d'avoir obtenu guérison de maladies corporelles. A même, elle prit dévotion une fois d'aller faire (célébrer) la sainte messe Annecy, devant l'autel dédié à son honneur, pour deux qui s'étaient provoqués en duel. Et comme ils furent sur la place, personne ne

les pouvant mettre d'accord, la dévotion prise, ils furent d'accord. En l'année 1638.

XXIV. — Michia Rambosson, âgée de 35 ans, en l'année 1649, assure par foi et serment avoir gardé quatre années un mal d'estomac, qu'elle ne pouvait point travailler en façon que ce fût. Elle fit à Dieu vœu, par l'intercession du Bienheureux François de Sales. Aussitôt le vœu fait, elle prit la santé, en l'année 1650.

XXV. — La Jeanne Vuagna, âgée de 19 années, laquelle n'augmentant de corps, et étant vouée à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales. Aussitôt le vœu fait, elle prit la santé, en l'année 1650.

XXVI. — La Philiberte Vuagna, âgée de 60 ans, assure par foi et serment, avoir été impotente d'un bras l'espace de quatre mois. S'étant vouée à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, le vœu fait, elle reçut grâce et soulagement, en l'année 1646.

XXVII. — Louis Vuagna, âgée de 50 années, s'étant trouvé par trois diverses fois incommodé de maladie corporelle et travaillé ; s'étant voué à Dieu, par l'intercession du B. François, il commença à reprendre ses forces. Ce fut, la 1^{re} fois, en 1642, l'autre, en l'année 1648, et la dernière, en l'année 1656.

XXVIII. — Antoma Brue, âgée de 30 ans, laquelle avait été malade l'espace de six semaines d'une maladie corporelle. S'étant rendue à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, elle reprit ses forces, en l'année 1656.

XXIX. — Perrine Olivier, âgée de 36 ans, laquelle assure par foi et serment, étant travaillée du mal des yeux en telle façon qu'elle ne voyait que fort peu. S'étant vouée à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, elle reprit la vue plus claire, après le vœu fait, en l'année 1649.

XXX. — Jacquemine Rambosson, âgée de 50 ans, laquelle avait enfanté une fille, laquelle n'avait point de sentiment. Elle assure, par serment, qu'après qu'ils l'eurent vouée à Dieu, par l'intercession du B. François de

Sales, et de Notre-Dame de Pitié de Nécly, et la lui ayant portée, elle reçut baptême, en l'année 1645.

XXXI. — Lazera Rambosson, âgée de 40 ans, ayant voué son mari Lazare Pourty, ensemblement fait vœu à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, avait obtenu grâce à cause d'une maladie corporelle, étant devenu tout enflé, ayant été huit mois malade. Le vœu fait, il reprit la santé.

XXXII. — La même Lazera ayant une fille, laquelle se laissait tomber à tout moment, à cause d'une défluxion, ayant fait le même que dessus, elle obtint la santé, l'année 1640.

XXXIII. — Antoine Vuagnat, âgé de 48 années, et la femme Antoine Vuagna, âgée de 36 ans, lesquels étaient presque insensés et hors de jugement, étant voués à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, vœu fait, ils commencèrent à se remettre et prendre jugement. Et. ce fut en l'année 1647.

XXXIV. — Pernette Rambosson, âgée de 50 années, mariée par ensemble avec Pierre Vuagnat, ne pouvant avoir génération, ils affirment par foi et serment que, s'étant voués à Dieu par l'intercession du B. François de Sales, le vœu fait l'année après, ils reçurent grâce et génération, et eurent une fille. Et deux autres fois, étant en nécessité de maladies corporelles, étant recourus à Dieu par l'intercession du dit Saint François de Sales, ils en reçurent guérison, en l'année 1632 et 1638.

XXXV. — Janigue Myussel, de notre paroisse, veuve de Pierre Roly, âgée de 50 années, ayant une fille âgée de 11 ans, lui étant arrivé un bouton dans l'œil, par lequel elle perdit quantité de sang par deux diverses fois, sa mère ayant fait vœu à Dieu par l'intercession du B. François de Sales, le vœu fait, le bouton tomba, et elle fut délivrée de son incommodité ; et ce fut en 1644.

XXXVI. — Nicolas Mégevand, lequel étant en nécessité de maladie quelques mois, ayant fait vœu par l'intercession du B. François de Sales, il

reprit ses forces, le vœu fait. Il est âgé de 27 ans, et de notre paroisse. Assure par foi et serment ce que dessus être véritable, en l'année 1649.

Je, soussigné, vicaire de Monsieur Debieu, chanoine de Saint-Pierre de Genève, et curé de Feigères, atteste et fais foi à tous qu'il appartiendra, les personnes ci-dessus nommées être de la paroisse de Feigères, et que ce qu'elles ont rapporté entre mes mains touchant les grâces qu'elles ont reçues de Dieu par l'intercession du B. François de Sales, assurent par foi et serment être très véritable.

En signe de quoi, j'ai signé la présente, à Feigères, ce 26 avril 1656.
Signé : Balmes, prêtre et vicaire indigne.

34. FLEYRIER-TANINGES. — Pouvoir, p. 146 et 151, p. 249 et 252.

III. — L'an 1655, Mme Anthoine de Lavieuz, femme de M. de Benevy, âgée de 45 ans, déclare au mois d'octobre 1655 fut atteinte d'une paralysie universelle, excepté la langue. Et fut traitée par M David, chirurgien de Cluses, sans avoir reçu aucun secours de tous les remèdes qu'il lui fit user. Ce qu voyant, Mme la douce mère de ladite malade, dit qu'il fallait recourir à Dieu et à ses Saints, puisque les remèdes de la terre étaient sans effet. Et à l'instant la voua au grand Serviteur de Dieu François de Sales, à l'intercession duquel, en même temps, la pauvre malade fut secourue et guérie, ayant demeuré 11 semaines paralytique, comme témoignent honorables Jeanne Sindique et Marguerite Lebrun, qui en témoigneront quand requis sera. Le 5e jour 1656.

(Nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur un récit plus complet du miracle opéré en faveur du prêtre Claude Lachenal, signalé ci-devant, N° 1).

IV. — L'an 1617, M^{re} Claude Delachenal, prêtre de Rumilly, fut travaillé d'une maladie d'esprit qui l'obligeait à courir ça et là, comme personne insensée. Et faisait publiquement des actions indignes d'un ecclésiastique, même en plein midi, et au gros de l'hiver s'allait baigner tout nu sous le pont de Notre-Dame Annecy, faisant semblant de vouloir laver quelque linge. Ce qu'étant venu en notice au grand Serviteur de Dieu, qui pour lors était son Evêque, lequel, pour éviter le scandale, le fit prendre, et le fit mettre dans les prisons de l'Evêché. Là où étant, il chantait tout ce qui lui venait dans l'esprit, et faisait grand bruit ; ce qui fut cause que le grand

Serviteur de Dieu l'alla amoureusement visiter avec ses domestiques, et fit ouvrir la prison, étant auprès de lui. Et ayant salué ledit prisonnier, lui prit avec sa main les cheveux sur le front, lui disant : M^{re} Claude Lachinal, vous serez plus sage à l'avenir, et le fit sortir. Ce que voyant, les domestiques du grand Serviteur de Dieu François de Sales lui dirent qu'il le fallait resserrer, afin qu'il ne fit plus publiquement des actions indignes de sa robe et de son caractère. Et ledit Serviteur de Dieu répondit qu'on le laissât aller seulement ; il sera sage — ce qu'ils firent. Et dès cet instant, il fut guéri de son infirmité, ce qu'atteste M^{re} François Pavy, prêtre de Taninges, lequel a demeuré avec ledit Delachinal au prieuré de Saint-Paul, auprès d'Evian, l'espace de deux ans, et trois ans en Sciez. Lequel M^{re} Delachinal a souventes fois dit la grâce qu'il avait reçue de l'attouchement de la main sur son front et cheveux du grand Serviteur de Dieu. Et ainsi l'atteste ledit M^{re} François Pavy, prêtre de Taninges, lequel est âgé de 64 ans, bien mémoratif de tout ce que dessus. Et promet en attester toutes les fois et quante qu'il en sera requis. Le 5 juin 1656. (B).

35. FLUMET. — I. — L'année 1630, le Sgr du Rosay, dit Desrides, étant tombé dans des convulsions si grandes, qu'après tous les remèdes possibles appliqués par feu médecin docteur Defou, l'on n'espérait plus de vie dudit Sgr. Sa femme, assistée de Mme de Belle-Tour, sa sœur, fit un vœu de trois pistolles, avec une paire de flambeaux, à l'honneur du grand Serviteur de Dieu, et cela à la persuasion de ladite dame de Belle-Tour, laquelle l'attestera quand besoin sera. Et le vœu étant pris, ledit Sgr commença à se mouvoir, et dans quatre jours fut entièrement remis, en telle sorte qu'il s'en alla Anency rendre son vœu. Ladite Dame Desrides en a fait la déclaration devant le S^r Plébain de Cluses, nommé de Lisle, lequel l'a décrit. Et ladite dame croit que feu le docteur Defou, médecin, en a fait une déclaration à Taninges, devant les Illustrissimes Archevêques de Bourges et de Belley, comme ledit Defou en a souventes fois assuré le Sgr Desrides. (B). Cfr. N^o 22, ci-dessus. VI.

II. — Je soussigné, Antoine Fabry, de la ville de Flumet, et plébain du Chapitre fondé dans l'église dudit lieu, atteste par serment, et en conscience dépose qu'en l'année 1624, environ la Nativité de Saint Jean-Baptiste, je fus surpris d'une fièvre tierce, accompagnée de furieux tremblements,

pendant l'espace de dix à onze semaines, pour la guérison de laquelle j'usai de tous les remèdes qu'il me fut humainement possible ; mais au lieu de soulager mon infirmité, je n'en obtenais qu'accroissement. Ce qui m'obligea de lever les yeux aux cieux, et recourir au Souverain Empyrique ; ce que je fis, recommandant ma guérison à l'intercession et mérites de notre très heureux Père, le grand Ami de Dieu, l'incomparable Prélat François de Sales. Et me remettant en mémoire qu'en l'année 1620, il m'avait fait la grâce, en distribuant les prix dans la salle des R.R. Pères Barnabites, au collège d'Annecy, de me donner celui de 3^e, qui fut un livre intitulé : *Valerii Maximi dictorum factorumque memorabilium, libri duodecim*. Croyant que c'était quelque précieuse relique, par le moyen de laquelle, en lui portant le respect que je devais, je pourrais impétrer la guérison que je souhaitais, je ne fus frustré en ma croyance. Car me souvenant l'heure de ma fièvre avec ses ordinaires tremblements, tenant en mains le susdit livre, et avec ferme foi implorant le crédit de notre dit B. Père, et faisant vœu à Dieu, en son honneur, qu'aussitôt que j'aurais le bonheur de célébrer la sainte messe, je l'irais dire dans l'église de la Visitation, et visiter son tombeau, et offrir un flambeau, en souvenance de la grâce que j'espérais recevoir par son intercession. Sur le champ, je me trouvai quitte de ma fièvre, et dans peu de jours après rétabli dans mon premier enbompment. De quoi je louai la divine bonté, et le plus tôt que je pus, je m'acquittai de mon vœu. J'apporterais plusieurs témoins de la grâce sus écrite, entre autres Jean Fabry et Françoise Duplan, mes père et mère, et Jean-François, leur fils et mon frère ; mais les uns m'ont été ravis par la contagion, l'année 1630, et l'autre par la guerre dans le Piémont, l'année 16.... (nous n'avons pas la continuation).

III. — Je François, notaire, fils d'honorable François, qui était fils de feu Théodelle Marin, des bourgeois de Flumet, dit de la Cudraz, atteste avec serment, s'il est besoin, qu'étant en apprentissage à l'âge d'environ 17 à 18 années, sous l'apprentissage de maître Claude Marin-Bergeron, vivant, me trouvant par trois diverses fois, après le travail en qualité de tailleur, surpris d'une maladie ou suffocation de sommeil que les spectateurs croyaient que je fusse mort ; que fut la cause que je quittai leur état de tailleur. Et après quoi, m'étant rendu aux grâces et faveurs du B. François de Sales, jamais cela ne m'est arrivé, sous le vœu d'aller visiter son tombeau Annecy. Ce que j'atteste, et en tant que de besoin, baille pour témoins honorable Jean

Claude, fils d'honorable Jean Bochex, Jean-François Losset, et encore plusieurs autres, lesquels étaient présents lorsque cela me surprit. Ainsi j'atteste, ce 17 octobre 1655, combien que par autre main soit écrit.

Signé : Marin Dunant, attestant.

36. GRESY-SUR-AIX. — Pouvoir, p. 217 et 224, 243 et 247.

L'an 1656, et le 30^e jour de janvier, les habitants de Grésy-en-Genevois s'étant aperçus que quelques procédures se doivent faire pour l'avancement de la Béatification et Canonisation de feu Monseigneur Illustrissime et Révérendissime François de Sales, leur Evêque d'heureuse mémoire, et dont les mérites sont en odeur de sainteté, voulant les susdits habitants de Grésy contribuer de tout leur possible à une action si avantageuse pour la gloire de Dieu et l'utilité publique, ont comparu devant moi, prêtre, vicaire en la parrochiale de Saint-Pierre de Gruffy, soussigné, agissant pour et au nom de M^{re} Pierre-André Parvy, curé dudit Grésy, et ont fait, quelques-uns d'entre eux susnommés, les dépositions suivantes entre mes mains, lesquelles ils ont assuré être véritables, par foi et serment :

III. — Guillaume Grosjean, âgé de 45 ans, dit et assure, à la forme que dessus, que sa belle-mère, la Laurence Pétellat, de la paroisse de La Biolle, ayant son frère Arnould Pétellat prisonnier à Chambéry, il y a six ans, pour des faux témoignages portés contre lui sur un meurtre qu'on lui imputait, le voua au B. François de Sales, pour une chandelle de cire de la hauteur dudit prisonnier ; et dans deux jours après, le vœu non accompli, il fut délivré et mis en liberté, la vérité du fait ayant été découverte ; grâce qu'il attribue précisément aux mérites du Bienheureux.

IV. — Item, Jean Vignet, de Saint-Simon, en Savoie, habitant à Grésy, âgé d'environ 48 ans, dit et assure à la forme que dessus, que demeurant en Valais, il y a quatre années, où il fut atteint d'une fièvre fort violente, s'étant aperçu, par un bourgeois d'Annecy, des grâces qui s'obtiennent par les mérites du Bienheureux, lui fit vœu d'une messe, et jamais, du depuis, n'eut accès, ni frisson.

V. — Grand nombre d'autres m'ont assuré, toujours à la même forme, la même grâce leur être arrivée, comme Pierre Laurent, âgé d'environ 60 ans ; la Françoise, fille de Claude Bossu, ayant été fébricitante une année ; la

Françoise, fille de Pierre de la Maison ; Jacques Pourret ; Claude Bertier, tous trois âgés d'environ 40 ans ; la Suzanne Tixier, dauphinoise, mariée audit Grésy ; une sienne fille, âgée de neuf ans, un sien beau-frère et sa belle-sœur, qui tous atteints de fièvre, qui d'une façon, qui d'une autre, protestent de l'avoir perdue et recouvré la parfaite santé se vouant, et buvant de l'eau qui eût touché seulement quelques reliques du susdit Bienheureux.

VI. — Item, Guillaume Vittet, âgé d'environ 40 ans, dit et assure par foi et serment qu'ayant eu deux filles de la Jaquema Vignet, toutes deux seraient mortes cinq jours après être nées consécutivement. Quoi voyant, ledit Vittet et la dite Vignet, sa femme, ils vouèrent au Bienheureux que s'il plaisait à Dieu de leur donner un enfant ou une fille, ils lui feraient porter, une année durant, l'habit de Saint François. à son honneur. Et environ dix mois après, eurent un fils, qui est aujourd'hui plein de santé, et est âgé de quinze années.

VII. — Item, Jean-François Durand, âgé d'environ 62 ans, et la Claude Filliard, sa femme, disent et assurent, à la forme susdite, que bien quatorze personnes de leur famille, eux y compris, atteints de fièvres malignes, il y a environ 14 à 15 ans, furent guéries, s'étant vouées au Bienheureux.

VIII. — Item, l'Antoine Clochet, âgé d'environ 60 ans, dit et assure que son fils Jean-François, âgé de 18 ans, se trouvant atteint, durant longtemps, d'un tel mal d'estomac qu'on n'en espérait pas la vie, fut guéri dès qu'elle l'eut voué au Bienheureux.

Signé : J. D. Pajact, prêtre, chanoine, de Lyon.

(Quatre des procès-verbaux précédents portent dans la marge la mention : Imprimé).

37. GROISY-EN-BORNES. — S'ensuivent les dépositions faites entre les mains de je, soussigné, M^{re} Thomas Peyssard, curé de Groisy-en-Bornes, diocèse de Genève, par ceux et celles de mes paroissiens et paroissiennes qui ont reçu des grâces particulières par l'intercession du grand Serviteur de Dieu et d'heureuse mémoire François de Sales, Evêque et Prince de Genève.

I. — Honorable Jean-Gaspard Bretté, âgé d'environ 75 années, et Claudine Moreue, âgée d'environ 65 années, mariés, disent et déclarent, et déposent par foi et serment sur les Saintes Ecritures entre mes mains prêté, savoir très bien qu'au jour et fête de Pentecôte, en l'année 1651, feue à présent Anselme Déshayre, leur belle-fille, femme d'Eucher Bretté, leur fils, étant allée Annecy en dévotion dans l'église de la première Visitation, où repose le corps dudit Bienheureux François de Sales, (à intention de recevoir par son intercession quelque grâce et guérison d'un mal de louppe soit fiouz qu'elle portait au pied gauche, duquel elle avait dès longues années été grandement incommodée, en sorte qu'il fluait ordinairement et en sortait une puanteur presque insupportable). En laquelle église, et dans la chapelle où repose son dit corps, ayant fait ses prières, elle alla visiter une sienne belle-sœur nommée Charlotte Bretté, habitante de ladite ville d'Annecy, à laquelle, ayant raconté le sujet de son voyrge, ladite Charlotte lui donna une petite pièce de ruban de soie avec un petit lambeau de toile de ritte, qui avaient touché la main dudit B. lorsque l'on remua son corps là où il repose à présent. De quoi s'étant servi ladite patiente, l'espace d'environ neuf ou dix jours, en liant dudit ruban son mal, et appliquant de ladite toile sur icelui, ladite louppe soi fiouz tomba à terre, et fut entièrement guérie, en sorte que du depuis elle n'en ressentit aucune incommodité. Ce que les déposants savent pour l'avoir vu de leurs propres yeux, et même la déposante qui lui liait et appliquait les rubans et susdite toile tous les jours, et pendant ledit temps, à sondit mal. Déclarant lesdits mariés Bretté avoir vu plusieurs et diverses fois auparavant ladite louppe tomber par autres semblables ligatures, mais elle n'était pas sitôt tombée qu'il en revenait une autre à la place ; ce qui n'est jamais arrivé dès qu'elle fut tombée par l'application des reliques sus-mentionnées. Ce qu'ils disent savoir pour l'avoir vu eux-mêmes, comme sus est dit.

Et en foi de ce, ledit Bretté a signé de sa propre main, non ladite Moreue, sa femme, pour ne savoir, de ce interrogée.

A Groisy, ce 30^e décembre 1655.

Signé : Bretté-Peyssard.

II. — Du dit jour 30^e décembre 1655, ladite Claudine Moreue dit et dépose, par foi et serment prêté comme dessus, que le dimanche de Quasimodo, en l'année 1652, étant elle déposante tombée malade d'une

fièvre double tierce, avec une telle palpitation soit battement de cœur, qui lui était presque continuel, qui lui causait un tel tourment qu'elle ne savait presque où elle en était, et qui lui continua dès lors jusques environ la fête de Saint Jean-Baptiste proche suivant, qu'elle recourut aux intercessions du même B. pour obtenir guérison de son mal, et voua d'aller à sa première commodité au lieu où repose son corps, qu'est dans l'église de la première Visitation d'Annecy, pour y faire dire messe, et offrir un cœur de cire. Dès lors, elle commença toujours aller en méliorant, et peu de temps après, elle fut entièrement guérie (par l'intercession sainte qu'elle croit fermement) dudit Bienheureux. Ce qu'elle a continué de dire et affirmer comme dessus, et n'a su signer.

Fait à Groisy, lesdits jour et an.

Signé : Peyssard.

III. — Du 31^e de décembre 1655. Honorable Antoine, fille de Guillaume Coulavin, de la paroisse de Contamine, en Faucigny, habitant, dès 25 années, en la présente paroisse, dit et dépose qu'en l'année 1625, elle déposante demeurant à Mousie, paroisse de Cornier, se trouvant atteinte dès longtemps d'une surdité d'oreille, en sorte qu'à grand peine elle pouvait entendre sonner les cloches, bien qu'elle n'en fût pas beaucoup éloignée, ni même entendre parler les gens, quoique tout proches d'elle, si ce n'est qu'ils lui parlassent bien à haute voix aux oreilles. S'étant aperçue des grâces journalières qu'obtenaient plusieurs malades et incommodés, par l'intercession du B. François de Sales, elle prit dévotion de faire dire messe en l'église où repose son corps, et à ces fins, elle remit de l'argent à un nommé Gaspard Abel, qui s'en allait Annecy, le priant de faire dire ladite messe au lieu susdit : ce qu'arriva en ladite année, environ la fête de Toussaint. Ce qu'ayant été fait, elle reconnut de jour à autre qu'elle guérissait de cette incommodité, et peu de temps après, elle s'en trouva tout à fait exempte, en sorte que du depuis, elle n'en a jamais été incommodée, par la grâce de Dieu, et par l'intercession et mérites de ce grand Serviteur de Dieu, ainsi qu'elle croit véritablement.

IV. — Dit et dépose en outre que, s'étant trouvée presque toute sa vie incommodée d'un asthme, mais particulièrement et plus fort en une griève maladie de laquelle elle se trouva saisie en l'année 1648, en sorte qu'elle ne pouvait respirer ni avoir son haleine qu'avec grande violence et tourment.

S'étant avisée de recourir aux prières du même B. et de faire dire une messe en ladite église pour obtenir guérison de ladite maladie, à quoi ayant satisfait, elle alla du depuis guérissant, et peu de temps aussi après, se trouva entièrement affranchie du dit mal. Ce que, du reste, elle a affirmé et assuré avec serment prêté entre mes mains.

A Groisy, le jour susdit.

Signé : Peyssard. — N'ayant ladite déposante su signer, de ce interrogée.

V. — Du dit jour, 30^e de décembre, honorable François, fils de feu Jean Flocquet, de la présente paroisse, dit et dépose par foi et serment entre mes mains prêté, qu'en l'année 1639, lui déposant demeurait au village de Vignières, paroisse d'Annecy-le-Vieux, et sur la fin du mois de juin, s'en allant dudit lieu jusqu'au village de Nouvelles, il fut tellement battu d'un vent et tourbillon impétueux qui s'éleva pendant qu'il était en chemin, que peu de jours après, se ressentant dudit mauvais temps, il fut contraint de prendre le lit, saisi depuis d'une enflure de tout son corps, avec des douleurs et incommodités si grandes, l'espace d'environ trois mois, que croyant d'en mourir, il se mit en bon état et reçut, les saints sacrements, même celui de l'Extrême-Onction, et cela environ la Saint-Michel de ladite année, auquel temps passa par là un prêtre nommé Révérend M^{re} (le nom manque) confesseur des dévotes Dames de la seconde Visitation d'Annecy, lui fit l'honneur et la charité de l'aller visiter, ainsi qu'avait fait quelques jours auparavant la Sœur Bernarde, servante des dites Religieuses. Lesquels le disposèrent à prendre dévotion et se recommander aux prières du B. François de Sales, et de remettre une chemise, une coiffe soit bonnet de nuit, et des bas de chaussettes de toile qu'elle lui promit de faire mettre sur le tombeau et toucher des reliques du dit B. ; ce qu'il fit incontintnt. Lesquels linges lui ayant été rapportés quelques jours après par ladite Sœur, qui lui dit de les vêtir et porter sur son corps l'espace de neuf jours avec dévotion, et faire dire messe dans l'église où repose son corps — au bout desdits neuf jours, de donner par aumône tous lesdits linges au premier pauvre qui se présenterait à sa porte. Ce qu'ayant observé de point en point, du mieux qu'il lui fut possible, dès lors, il fut grandement soulagé, et commença de jour à autre à mélïorer, en sorte qu'environ la Toussaint suivant, il se trouva désenflé et entièrement guéri, par les mérites et l'intercession (ainsi qu'il a cru et croit fermement), du même B., qu'est tout ce qu'il dit savoir. Et n'a su signer.

A Groisy, ledit jour.

Signé : Peyssard.

VI. — Du premier jour du mois de janvier 1656, honnête Pernette Dépollier, veuve de feu Jean Pellarin, du village du Fresne, de cette paroisse, âgée d'environ 70 ans, dit et dépose par foi et serment, être véritable qu'en l'année 1650, environ la fête de Saint Michel, archange, elle fut inopinément saisie d'un si grand mal de reins, qu'elle ne se pouvait aucunement remuer qu'avec de grandissimes douleurs, ne pouvant aucunement souffrir qu'on la touchât. Mais dans cette extrémité, ayant recouru aux prières du B. François de Sales, avec promesse d'aller en dévotion visiter le sépulcre où repose son corps, aussitôt qu'elle pourrait (en avoir) la commodité, et les forces de ce faire, elle se trouva incontinent soulagée, et quelques heures après, entièrement affranchie de ce mal. De quoi, quelques jours après, elle alla Annecy, et dans la chapelle où est inhumé ledit corps, rendre son vœu, tenant ladite déposante pour assuré d'avoir été guérie par les mérites et l'intercession dudit Bienheureux, ainsi qu'elle a persisté. Et n'a signé, pour ne savoir, de ce interrogée.

Signé : Peyssard, curé de Groisy.

38. HERMANCE. — Discret Charles Maret, d'Hermance, de très honnête famille, et de maison considérée en ces quartiers-là, étant demeuré mort et perdu toute sorte de sentiment environ trois heures, et ayant été voué au B. François de Sales, il commença incontinent à revenir à soi et à reprendre sa première santé, de laquelle il jouit encore à présent. Le S^r Guillermin, curé dudit lieu, le S^r Romanet, avocat de Bourgogne, et le S^r Dupersil et toute la famille ont été témoins de cette résipiscence visible.

Signé : Boëjat, prêtre indigne ; Theven, témoin.

(Guillermin Louis fut curé d'Hermance de 1651 à 1661).

39. HERY-SUR-ALBY. — Grâces obtenues de Dieu par divers particuliers de la paroisse d'Héry-sur-Alby, en Genevois, et ce par l'intercession du Bienheureux François de Sales.

I. — Louis Bogey, année 1646, et le quatorze mai, âgé d'environ soixante années, a déclaré par sa foi et serment entre mes mains prêté, que feu sa sœur, la Claude Bogey, âgée de 40 années, se trouvant troublée de son

esprit, et de sorte qu'on croyait, même ceux de la maison, qu'elle était ensorcelée ; que néanmoins, quoique hors d'elle, restant un peu d'esprit, voua s'en aller Annecy, et faire dire une messe en l'église Sainte-Marie, où repose le corps du B. Serviteur de Dieu François de Sales, croyant que par l'intercession de ce bon Saint, elle trouverait vers Dieu un remède à son mal ; ce qui arriva. Là, elle se trouva mieux, et de jour à l'autre de mieux en mieux, et en peu de temps fut guérie. Ainsi m'a-t-elle déclaré, présents Claude Vibert, dit Bombet, et Jean Garmo, tous de la paroisse d'Héry-sur-Alby, diocèse de Genève.

Signé : De La Combe, curé dudit lieu.

II. — Michel Lansard, année et jour susdits, et même paroisse, a déclaré par sa foi et serment entre mes mains prêté, qu'il y a environ dix ou douze années qu'il serait venu sourd, avec grandissimes maux de tête, tellement qu'il fit vœu de s'en aller au tombeau du B. François de Sales, où soudain il trouva remède à son mal. Et ayant fait et accompli sa dévotion, revint à la maison de feu son père tout à fait guéri, sans se ressentir aucunement de son mal passé. Le dit Michel est à présent âgé d'environ trente années. Ainsi a déclaré en présence des témoins que dessus parlant. Me suis signé.

Signé : De La Combe, curé.

III. — Jean Vibert, année et jour que dessus, et de la même paroisse, a déclaré par sa foi et serment entre mes mains prêtés, qu'un sien fils nommé Claude, il y a environ six années, étant tenu comme mort, dont il avait envoyé prendre torches pour la sépulture ; que s'étant avisé qu'il fallait encore recourir à Dieu et faire quelque dévotion, dont qu'il le recommanda au B. François de Sales et à Saint Claude, son patron. Et comme à l'instant on lui voit reprendre force ; ont en après rendu leur vœu, qu'était faire dire messe, et offrir la valeur d'un linceuil.

Et moi, De La Combe, curé, atteste avoir vu le dit Claude si bas que, selon mon jugement, sans une opération extraordinaire de Dieu, il ne pouvait échapper d'une si grande maladie, qu'était une fièvre chaude et pestilentielle, dont quantité de personnes mouraient en ma paroisse. Le dit Claude éait âgé de 25 années ou environ.

En foi de quoi, et de ma relation et de celle du susdit Jean, père de ce Claude, me suis signé.

Signature du curé.

IV. — La Jeanne Challet, la même année et jour que dessus, a déclaré par foi et serment qu'en l'année 1655, ayant déjà eu quatre enfants qui n'avaient longtemps vécu, et se trouvant enceinte pour la cinquième fois, voua que s'il plaisait à Dieu lui ballier celui qu'elle portait heureusement, qu'elle serait, ou son mari, au tombeau du B. de Sales, et ferait bénir un habit. Ayant enfanté, son mari y est allé, a fait bénir l'habit que l'enfant porte, se porte très bien, et a déjà vécu plus que les autres quatre. Et en foi de sa déclaration à moi faite, me suis signé.

Signature du curé.

V. — Bernard Garmo, année et jour que dessus, et même paroisse, âgé environ de trente années, par sa foi et serment, déclare qu'environ cinq à six années, étant extrêmement malade, que l'on attendait que la mort, Jean Garmo, son père, et la Claude Geno, sa femme, ainsi qu'ils déclarent, vouèrent faire dire six messes en l'église de Sainte-Marie, où repose le corps du B. François de Sales et disent tous trois être guéri par l'intercession de ce bon Saint, qu'ainsi ils le croient. Eh foi de leur déclaration, me suis signé.

Signature du curé.

VI. — Claude Vibert, année et jour que dessus, âgé d'environ 70 années, déclare, comme les autres ci-devant, y avoir environ quatre années il était venu fol, et l'apparence plus certaine qu'il était ensorcelé, ainsi que moi, curé, ai vu. Et ayant voué s'en aller au tombeau du B., se trouva de mieux en mieux. Ainsi est.

Signature du curé.

La Maurise Frasse, paroisse de La Compôte, en Bauges, déclare par foi et serment que feu son mari, Claude Tilliet, (Voir ci-devant n° 21).

40. LATHUILE. — Louis Lelier, prêtre indigne, économe de Lescheraine, atteste que le 2 juillet 1651, jour de la fête de la Visitation de la Sainte Vierge, il fut saisi d'une fièvre violente qui dégénéra en une autre maladie inconnue des médecins ; ceux-ci désespéraient de sa guérison. Après avoir reçu les derniers sacrements, il se recommanda à l'intercession

du B. François de Sales, et fit usage d'une de ses reliques. Aussitôt, il commença à se trouver mieux, et, en peu de temps, revint à la santé.

Tout ceci se passa à Lathuile, alors que le narrateur y faisait fonction de vicaire, en présence de sa mère, Jéronyme Tournier et de plusieurs habitants de la même localité.

(Résumé d'une déposition écrite en latin).

41. LESCHAUX. — Du 20^e jour du mois de janvier, en l'année 1656, a comparu devant je, soussigné et les témoins ci-bas nommés, honnête Enstache Lyonnaz, du village de La Croix, paroisse de Leschaux, en Genevois, âgé de 90 ans, lequel dit et assure, par serment prêté entre mes mains, que toutesfois et quantes qu'il a eu des grandes fâcheries d'esprit, et s'étant recommandé premièrement à Dieu et aux intercessions du B. Père François de Sales, et offrant quelque chose à son intention, il a obtenu grâce. En présence de Pierre, fils de feu Michel Chappet, et Jean, fils de feu Michel Chappet, tous deux de Leschaux.

II. — Du même jour que ci-dessus, a aussi comparu honnête Pierre, fils de feu Jean Chappet, âgé environ de 50 années, du village de La Tovière, paroisse de Leschaux, en Genevois, lequel dit et assure par serment prêté entre mes mains, et en présence des témoins bas nommés ; il y a environ huit ans qu'étant affligé d'un grand mal de tête, l'espace de deux fois 24 heures, et s'étant recommandé aux intercessions du B. François de Sales par une messe, et l'ayant offerte à l'église où reposait le corps du B. F. de Sales, environ 24 heures après, il fut guéri de sa maladie. En présence d'Eustache Lionnaz et de Jean, fils de feu Louis Charvin.

III. — Du même jour aussi que ci-dessus et année, a comparu la Jaqueline, fille de feu Eustache Masset, d'Entredozone, paroisse de Saint-Jorioz, âgée de 38 années, à présent mariée à Leschaux. Elle dit et affirme par serment prêté entre mes mains qu'étant affligée d'une fièvre, lasse, ne pouvant marcher ni manger, il y a environ 18 ans, et l'ayant gardée l'espace de 18 mois, fit une dévotion au B. François de Sales d'une messe. L'ayant offerte, 15 jours après, de jour en jour elle obtint santé. En présence des mêmes témoins que ci-dessus.

IV. — Le même jour que ci-devant, la même Jacquemine Masset dit et assure : il y a environ quatre années, étant atteinte d'une maladie d'étourdissement de tête, perdant son sang par l'espace de trois mois, s'étant recommandée aux intercessions du B. François de Sales, par une messe qu'elle offrit, la fit célébrer en sa présence dans l'église où reposait le corps du B. François de Sales. Et en après, de peu à peu, elle fut guérie de sa maladie. En présence d'Eustache Lionnaz et de Jean, fils de Louis Charvin.

V. — Du même jour, a comparu la Pernette, fille de feu Eustache Léger, de la Chapelle-Blanche, à présent mariée à Leschaux, âgée d'environ 67 ans, laquelle dit et assure par serment prêté entre mes mains : il y a environ 30 années que son fils, appelé François Cottin, âgé de trois ans, ne pouvant encore marcher, le recommanda aux intercessions du B. François de Sales d'une messe, laquelle offrit, et la fit dire en sa présence. Et étant de retour de faire sa dévotion, son fils commença peu à peu à marcher. En présence de Jean, fils de feu Michel Chappet, et Jean, fils de feu Louis Charvin, tous deux de Leschaux.

VI. — Le même jour, a comparu par devant moi la Jeanne, fille de feu Bernard Gaudin, de la paroisse de Sainte-Reine, en Bauges, à présent mariée à Leschaux, âgée de 56 ans. Sa fille, appelée Jacqueline Cottin, en l'âge de deux ans, étant affligée d'une maladie inconnue, plaignant. Environ deux ans après, s'étant recommandée aux intercessions du B. François de Sales, par une messe grande à l'église que le corps du B. François de Sales reposait, laquelle elle fit dire et ouït. Environ deux mois après, elle commença à guérir. En présence de Pierre, fils de feu Jean Chappet, de Jean, fils de feu Louis Charvin, tous deux de la paroisse de Leschaux.

VII. — Le 17^e jour du mois de décembre, en l'année 1654, je, soussigné, Révérend M^{re} Claude Bollard, curé de Leschaux, en Genevois, étant appelé en la maison de Jean Taucant, du village de la Tovière paroisse de Leschaux, pour confesser la femme dudit Taucant étant au travail de l'enfant depuis le jour passé, ne voyant autre chose que la main de la créature, qui demeura tout le soir sans se remuer. Le lendemain, quand j'y fus appelé, me souvenant d'une oraison qui est dans le Rituel, intitulée : Oraison dévote pour les femmes enceintes, par le B. François de Sales,

Evêque et Prince de Genève, je la dis à genoux, et fis mettre aussi les assistants en prières. Un peu après, que j'eus dit ladite oraison, la créature vint au monde, reçut le saint sacrement de baptême, et maintenant se porte bien (grâces à Dieu).

En foi de quoi me suis signé, à Leschaux, le 20^e jour du mois de janvier 1656.

Signé : Bollard, curé de Leschaux, en Genevois.

42. LULLIN. — M^{re} François Degenève, de Lullin, notaire ducal royal, bourgeois de Thonon, rapporte entre les mains de Révérend M^{re} Claude Nicolier, vicaire de Lullin, en suite de l'avis ballié de la part du S^r curé d'Allinge audit S^r Nicolier, par la missive sur laquelle il aurait donné d'entendre son contenu aux paroissiens dudit Lullin, au prône, le peuple assemblé, le jour de Saint Etienne dernier.

I. — Sur quoi ledit M^{re} Degenève aurait rapporté et assuré par serment qu'il y a environ trois ans qu'il aurait été détenu d'une griève maladie et fièvre continue, dont il aurait demeuré 18 jours sans jamais prendre de repos ni jour ni nuit, ayant été abandonné des médecins, étant en grandes rêveries. La femme dudit Degenève, le voyant ainsi pressé et abandonné, recourut et fit vœu à l'instant au B. François de Sales, jadis Evêque et Prince de Genève, priant Dieu, par son intercession, de remettre son mari, et que s'il réchappait de telle maladie, il irait accomplir son vœu Annecy, étant remis en santé. Soudain, après ledit vœu fait, ledit Degenève prit repos, et lui était semblant qu'une personne fut venue à lui, qui lui avait apporté d'allègement. Et à ce même temps, et dès cette heure-là, de jour à autre il fut de mieux en mieux. Et deux jours après ledit vœu pris, il s'informa de sa femme si elle avait pris quelque dévotion pour lui ; à quoi elle lui aurait déclaré ce que dessus. Et étant remis en santé, ledit Degenève accomplit son vœu à Annecy, et rendit grâces à Dieu et au Bienheureux.

II. — Pareillement honorable Angélique Balliard, femme de Mre François Degenève, dit et rapporte qu'étant en l'âge de cinq ans elle se serait démis un bras, lequel elle aurait gardé démis l'espace de cinq ou six jours, et que, par la douleur d'icelui, elle ne faisait que crier et pleurer. Et par instigation de sa mère, elle implora le B. François de Sales, en disant

continuellement : Bienheureux François de Sales, guérissez-moi mon bras. Ne pouvant prendre repos ni dormir pendant ledit temps, à raison de la douleur de son bras, elle s'endormit au bout desdits six jours. Et étant éveillée, elle trouva guéri son bras, et remis au même état qu'il était auparavant. Et dès ce temps, ne sentit plus de douleur dans ce bras.

III. — L'an 1635, étant né un fils à M^{re} Jacques Degenève, auquel on n'espérait point de vie, il fut recommandé au B. François de Sales, par sa mère et mère-grand. Ayant reçu grand soulagement — encore étant en vie — en porte le nom.

IV. — Plus ledit Degenève, environ l'année 1641, s'étant disloqué une épaule par une chute de cheval, aurait fait le même vœu. Icelui accompli, dont il aurait reçu guérison.

V. — En outre, environ l'an 1628, honorable Miaz Chastelain, mère dudit Degenève, étant en une grande maladie, perdit toute sorte de sentiment et la parole. Ledi M^{re} Degenève la recommanda et voua au B. François de Sales, d'où elle recouvra miraculeusement la parole, et petit à petit la santé.

VI. — Jeanne, fille de feu Thomas Crossard, femme de Pierre Meynet, en l'année 1653, étant obsédée, fit vœu au B. François de Sales, et accomplit son vœu. Elle a été du depuis plus paisible, et n'a pas été si agitée. Et auparavant ce vœu pris et accompli, elle faisait mille extravagances, et hurlements étranges.

Signé : Nicollier, prêtre.

43. MARCELLAZ (Faucigny). L'an 1656, Charles, fils de Gaspard Carry, ayant demeuré trois ans sans marcher, à la vue et su de tous, ne pouvant être guéri par remède humain, guérit par l'intercession du Bienheureux. (B).

44. MARGENCEL. — L'an 1655, et le 23^e jour du mois de décembre, honorable Jeanne Penand, alias Jacquier, femme d'honnête François Héritier de Jouvernex, paroisse de Margencel, a déclaré entre mes mains, en présence de Louis Héritier et de Claude Ticon, qu'il y a environ 18 ans que Gaspard Héritier, son fils, âgé d'environ huit à neuf ans, perclus de tous ses

membres l'espace de dix semaines, et que même il demeura sans parler l'espace de 40 jours. Et après beaucoup de remèdes qui furent inutiles, elle le voua au B. François de Sales ; et incontinent il recouvra la parole et la santé. Et quelque temps après, le mena Annecy, pour accomplir son vœu. Ainsi est.

Signé : Soudan, curé de Margencel.

II. — Lesdits an et jour, honorable Michelle Soudan, femme de Mre Pierre Mojonnier, notaire ducal royal, résidente au dit lieu de Jouvernex, paroisse prédite, a déclaré que par l'application des reliques et invocation du B. François de Sales, elle a heureusement été délivrée de sept enfants depuis dix ans en ça, et même le 28^e d'août de l'année présente. Laquelle déclaration elle a faite entre mes mains, en présence de Jean Jordan, et Jean-François Chevallier.

Signé : C. Soudan, curé.

45. MARIGNIER. — Grâces obtenues par les mérites du B. François de Sales, Evêque et Prince de Genève.

I. — Antoine Dessaix, âgé de 50 ans, de la paroisse de Marignier, en Faucigny, déclare qu'en l'an 1631, et le 6^e du mois de septembre, la rivière de Giffre, par son débordement, ayant emporté le pont de ladite rivière, il voulut, quelques jours après, gaïer et passer la rivière à cheval, pour de là faire ses négoces. Un Claude Cotat eut la même volonté, tellement que ledit Antoine Dessaix et ledit Cotat prirent un seul cheval pour eux deux. Mais le cheval étant au milieu de la rivière, ne pouvant résister à l'effort et violence de l'eau, renversa, et les deux susdits, par conséquent, Claude Cotat fut noyé, et Antoine était dans le même danger. Et ayant roulé plus de deux cents pas dans l'eau sans paraître, enfin il sortit la tête de l'eau, et les mains jointes s'écria : Monseigneur Saint François de Sales, sauvez-moi. Dès aussitôt que telles paroles furent dites, il n'enfonça jamais dans l'eau, mais il sentait une aide invisible qui le tirait par la tête, et le conduisit au bord de l'eau, dont il sortit bénissant Dieu de cette grâce. Quantité de personnes, même un nommé François Rapin et un Vincent Revilloud, tous irréprochables, ont assuré d'avoir vu le malheur dudit Claude, et le bonheur dudit Antoine, lequel bonheur ne pouvait lui arriver sans une grâce particulière de Dieu, que ledit Antoine dit avoir obtenue par les mérites

dudit B. François de Sales, icelui ayant prié moi soussigné, curé de Marignier, de vouloir marquer le miracle. Ainsi est.

Signé : P. Vincent, curé.

II. — Claudine, fille de feu Claude Louys, de la paroisse de Marignier, âgée de 28 ans, déclare que dès son bas âge elle était sujette à un mal fort dangereux, qui est le vertige ou épilepsie, duquel mal, quand elle était surprise, elle tombait par terre, sans pouvoir parler ni se relever qu'après une heure de temps. Et parce qu'elle ne pouvait ni savoir ni connaître quand ce mal la devait prendre, elle n'osait en aucune façon demeurer seule auprès du feu, ni passer aucune planche, ni aller par des chemins proches de quelque précipice, qui sont assez communs en ce pays. Ce mal lui arrivait inopinément quatre ou cinq fois l'année, auquel pour remédier, son père et sa mère avaient conseillé divers médecins ; mais n'ayant su trouver guérison par des médicaments naturels, elle recourut aux mérites du B. François de Sales, et se voua à son intercession. Si bien que le 24^e du mois de mai 1650, jour que ce mal l'avait saisie, dès aussitôt qu'elle fut revenue à soi, elle fit vœu d'aller au sépulcre dudit B. Elle accomplit son vœu, et jamais depuis elle n'a été touchée ni tourmentée de ce mal, attribuant son entière guérison aux mérites de ce grand Saint, puisque les remèdes naturels ne pouvaient en rien opérer. Richarde Darit, sa mère, et Jeanne Degranges, sa tante, ont assuré la vérité de la susdite déclaration, entre les mains de moi soussigné.

Signature du curé.

Les personnes ci-bas nommées, ayant su les poursuites que l'on fait pour la Béatification et Canonisation de feu Mgr François de Sales, Evêque et Prince de Genève, pour l'honneur et gloire de Dieu, ont voulu publier les grâces miraculeuses qu'elles ont reçues par l'intercession et prières de ce grand Homme, vénérable et grand Serviteur de Dieu. Et pour ce, de leur propre mouvement, et poussées de zèle, ont requis de moi soussigné, curé de Marignier, en Faucigny, vouloir entendre leurs déclarations, les mettre par écrit, et les envoyer où sera à propos, pour s'en servir esdites poursuites, si besoin est, ce que, par Dieu et juste raison, je leur ai accordé.

III. — Du 26 juillet 1648 ; Maurice Vaillant, originaire et habitant de ce dit lieu de Marignier, âgé de 45 ans, Catholique Romain, de bonne vie et

sans reproche, sortant de se confesser et communier, dit et déclare qu'en l'an 1645, inopinément il lui arriva une surdité tellement grande, qu'il ne pouvait entendre le son des cloches, étant près de l'église, et qu'ayant longtemps demeuré en cette surdité, il n'avait aucune espérance de guérison, mais que s'étant voué et recommandé aux prières de Mgr François de Sales, à l'instant il fut guéri de sa surdité, et eut l'ouïe comme auparavant, et tient cette grâce à miracle. Le S^r Vaillant n'a pu signer.

IV. — Du même jour, 26 juillet 1648. Pernette Carrier, âgée d'environ 32 ans, mariée à honorable André Durchet, femme vertueuse, obéissante à l'Eglise Romaine, et dévote en la pratique du sacrement de Pénitence, étant, il y a environ six ans, pressée d'un très sensible mal de côté, et hors d'espérance de vie, fut assistée, en cette extrémité de Françoise Carrier, sa sœur, laquelle recourut promptement aux intercessions du grand Serviteur de Dieu feu Mgr François de Sales, Evêque de Genève. Aussitôt le vœu fait, aussitôt la guérison de ce mal de côté. Ses deux sœurs tiennent cette grâce miraculeuse puisque la violence du mal ne promettait que la mort, et honorent leur Intercesseur comme Saint. Ainsi l'ont-elles déclaré, et n'ont su signer.

Du même jour. (Antoine Dessaix, ci-dessus. C'est une nouvelle relation du même fait).

V. — Du 29 juillet 1648, Richarde Mugnal, mariée à discret Claude Louys, bonne Catholique et vertueuse, s'étant confessée et communié, déclare et dépose qu'il y a environ six ans qu'elle croyait mourir, occasion de grandes pertes de sang qu'elle faisait, sans espoir d'aucun remède humain. Et dans cette extrémité, ayant prié Dieu lui vouloir donner la vie par l'intercession du Vénérable François de Sales, elle fut incontinent guérie. Et cette grâce, elle la tient miraculeuse. Elle n'a su signer.

VI. — Du même jour, Françoise Planta, mariée à honorable Claude Goys, de cedit lieu, obéissante à l'Eglise Romaine, et en bonne réputation, dépose qu'il y a dix ans qu'ayant demeuré deux jours et deux nuits au travail et douleur de l'enfant, dont elle n'espérait de sortir, se vouant et recommandant aux intercessions de Mgr François de Sales, elle fut incontinent délivrée de ces douleurs et du danger de mort où elle et son fruit

étaient évidemment ; ce qu'elle tient pour miracle, qu'elle attribue aux prières de ce grand Personnage et grand Evêque. Elle n'a su signer.

VII. — Du même jour, Claude Dessaix, natif et habitant de cedit lieu, âgé de 46 ans, homme de bien, sortant de se confesser et communier, dépose qu'il y a cinq années qu'une sienne fille étant venue dans une hydropisie et enflure de toutes les parties de son corps, personne ne pouvant apporter du soulagement à cette fille, ledit Dessaix, père, voua sa fille à Mgr François de Sales, feu Evêque de Genève, et par ses prières et intercessions, obtint prompte guérison pour cette fille malade ; ce que ledit Dessaix tient à miracle, et vénère ce grand personnage comme une Personne sainte, puisque son assistance lui a donné une grâce extraordinaire. Il ne sait signer.

VIII. — Du 2^e août 1648, Georges Louys, de ce même lieu, femme de Gonin Goys, âgée de 35 ans, Catholique, Apostolique, Romaine, ayant enfanté un enfant de la vie duquel on doutait, se recommanda aux prières de Mgr François de Sales, afin que par ses prières l'enfant puisse être baptisé. Ce vœu étant fait, ledit enfant donna signe de vie, fut porté sur les fonts baptismaux, et par l'intercession de ce grand Saint François de Sales, l'enfant jouit maintenant en paradis. La déposante tient cette grâce miraculeuse. Elle ne sait signer.

IX. — Du même jour, 2^e août, Jeanne Viollet, mariée à François Mojoz, de cette paroisse, de bonne réputation et Catholique, dépose qu'il y a environ trois ans qu'un sien enfant souffrait de temps en temps des grandes convulsions ; à quoi personne ne pouvait remédier par voies humaines, mais qu'elle recourut aux mérites et prières de Mgr François de Sales. Et s'étant vouée, elle et son enfant, ce mal passa, et jamais plus n'est revenu ; ce qu'elle tient miraculeux. Elle n'a su signer.

X. — Dudit 2^e jour d'août, François Rapin, Catholique et obéissant à l'Eglise Romaine, natif et habitant de ce même lieu, déclare qu'il y a quelques années qu'un sien fils était aux abois de la mort, sans parole, sans sentiment, et sans espoir de vie. L'ayant voué à Mgr François de Sales, feu Evêque de Genève, et l'ayant recommandé à ses prières, à l'instant reprit la parole, le sentiment, et fut guéri. Le déposant attribue cette guérison à un miracle. Il n'a su signer.

XI. — Du même jour, François Vallet, de cette paroisse, bon Catholique et bien dévot, s'étant confessé et communiqué, dit que l'année passée sa femme demeura deux jours et deux nuits dans les travaux de l'enfantement, avec danger de la vie tant de la femme que de son fruit, et qu'ayant invoqué l'aide de Dieu par les prières de Mgr François de Sales, feu Evêque de Genève, la femme dudit Vallet fut délivrée, et l'enfant fut baptisé. Et cette grâce, il l'attribue aux mérites de mondit Sgr François de Sales. Il n'a su signer.

XII. — Du 5^e août, discret Gaspard Coudurier, de ce même lieu, âgé de 32 ans, de bonne famille et réputation, obéissant à l'Eglise Romaine, dépose qu'en l'an 1634 il fut atteint d'une maladie, laquelle de temps en temps le tourmentait par grands excès, jusques à ce qu'il fallait qu'il se couchât par terre. Ce que lui étant arrivé un jour qu'il revenait, en lieu de Munaz, d'une sienne maison, il fut contraint, étant en chemin pour s'en revenir, se coucher au dit chemin, avec grande appréhension de demeurer là toute la nuit. Mais appelant Mgr François de Sales à son aide, et se vouant à lui, il reçut prompt assistance, il se leva, et prit ses premières forces, et fût guéri. Ce qu'il tient pour une grâce miraculeuse, laquelle a été faite en sa personne par les intercessions de ce grand Serviteur de Dieu François de Sales.

Signé : Couturier, déposant.

XIII. — Dudit jour, 5^e août 1648, Dame Gasparde Bovier, native de Challaix, femme de noble Sgr François de Marrignier, Sgr des Rapilles, très obéissante à l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine, déclare qu'au mois de juillet 1647, étant malade et jugée à mort par les médecins, occasion de sa continuelle inquiétude et fièvre chaude, après s'être disposée à mourir, se voua à Mgr François de Sales, feu Evêque de Genève, lequel instamment elle pria d'être son intercesseur vers son Créateur, afin que par ses prières elle fût soulagée dans les feux et ardeurs de sa fièvre continue, et aussi qu'afin qu'étant enceinte, l'enfant qu'elle portait puisse venir à son temps pour recevoir le sacrement de baptême. Et par les mérites de ce grand Evêque, elle obtint guérison entière, et fut conservée en sa grossesse, contre l'avis des médecins ; ce qu'elle tient pour grâce miraculeuse.

Signé : G. Bovier, déposante.

Et lesquelles déclarations des susnommés paroissiens et habitants de ce dit lieu du dit Marignier, j'ai fidèlement reçues, écrites et signées, ce 7e du mois d'août 1648.

Signé : P. Vincent, indigne prêtre, curé de Marignier, et archiprêtre en l'évêché de Genève.

Au dos des 7 pages que nous venons de copier, on lit : Compulsatum, avec la signature de Dumont, notaire Apostolique, délégué.

46. MEGEVE. — Au plus grand honneur et gloire de Dieu. S'ensuivent les grâces soit miracles qu'il a plu à Dieu de faire, par l'intercession, et invocation et mérites de ce grand Serviteur de Dieu et Homme incomparable, notre B. Père François de Sales, Evêque et Prince de Genève, en ce bourg et paroisse de Megève, rédigé par écrit par moi soussigné, ce 7e janvier 1656.

I. — L'année 1622, au mois de janvier, je, Jean-Louis Chardon, plébain de Megève, indigne, étant atteint d'une grosse fièvre, ce qui m'avait réduit au lit, j'eus recours aux mérites du B. F. de Sales, croyant que je serais guéri en buvant une parcelle d'un mouchoir qui avait été trempé dans le sang dudit B., à l'ouverture de son digne corps ; ce qui arriva, comme je l'avais espéré. Car du depuis, je ne tremble jamais, et fus guéri en peu de jours.

II. — La seconde relation a trait à la guérison de Claudine Grosset. (Pouvoir, p. 218 et 225).

L'Adriane Moret, femme d'André Duvillard, avait une petite fille grandement malade, qui tremblait d'une façon horrible roulant les yeux, en sorte qu'on estimait qu'elle fût possédée, et qu'elle dût mourir d'heure à autre, personne n'osant demeurer auprès d'elle, de crainte et frayeur, sinon sa mère, laquelle la rendit audit B. d'aller à son tombeau. Dès lors, elle reçut grâce, n'ayant jamais depuis tremblé. Est guérie peu à peu de son infirmité. Ce qui est arrivé l'année passée, au mois de septembre.

III. — Jaquemine Joguet, âgée de 20 ans, travaillée de mal de tête et de grandes peines intérieures, en grand danger de perdre le jugement, eut recours au B. A l'heure même, étant à l'église, elle sentit son mal allégé, et guérit en peu de jours entièrement.

IV. — La susdite Joguet assure avoir reçu des grandes grâces dudit B., pour la dévotion et attention à ses prières ; ce qui arriva au dernier mois de mars passé.

V. — Jeanne Matthieu avait les deux mains grosses et enflées, comme violettes, dont elle souffrait beaucoup, en sorte qu'elle ne pouvait point travailler. Recourut aux prières et intercessions du B., promettant de faire dire messe à son tombeau. Dans une semaine, elle fut entièrement guérie. Ce qui arriva l'année 1653.

VI. — Georgine Socquet, femme de Jean-Claude Besson, étant réduite en un croton de prison, pour s'être trouvée présente en un débat où un homme avait été blessé, elle recourut aux prières dudit B. se vouant d'y aller en voyage, et faire célébrer une messe. Ce jour même, elle fut tirée des prisons, et entièrement absolue par le S^r juge de la Bonneville. Ce qui est arrivé l'année 1643, 2^e jour du mois de mai.

VII. — Guillelmine Grosset, femme de François Frarier, fut affligée d'un si grand mal de tête, qu'elle en perdit entièrement la vue. On lui frotta les yeux d'une pièce de soie qui avait touché le corps du B. Père François de Sales. Incontinent le catharacte et autres ordures qui lui couvraient l'œil tombèrent, et recouvra la vue parfaitement. Il y a environ trente ans.

VIII. — François Muffat étant fort tourmenté d'un mal de ventre continuel, entendant dire que le B. François de Sales obtenait beaucoup de grâces à ceux qui l'invoquaient, il lui eut dévotion et recourut à lui. Alors il sentit son mal allégé, et en peu de jours guérit. Ce qui arriva au commencement de décembre dernier.

IX. — Jean Evrard, atteint de goutte et mal de genou, en sorte qu'il ne pouvait marcher, recourut audit B., proposant de faire dire une messe. Dès l'heure même, il sentit son mal allégé, et depuis guérit entièrement. En action de grâces, il a promis d'aller Annecy, visiter son tombeau. Ce qui est arrivé dès un mois en ça.

X. — Michère Magdelain, ces jours passés, étant extraordinairement malade au lit, privée du mouvement de ses membres, eut recours aux

prières dudit B. Ce jour même, elle se remit, et s'est bien portée du depuis.

XI. — Jeanne-Antoine Jaccaz, âgée de trois ou quatre années, ayant perdu la parole, de crainte et peine inopinée, demeura trois années sans pouvoir parler, jusques à ce que ses père et mère la rendirent de la mener au tombeau du B. La promesse étant faite, elle commença à parler, et son vœu étant accompli, a été entièrement guérie, et parle maintenant aussi franchement qu'aucune autre. Ce qui arriva en l'année 1631.

XII. — La Jeanne Germin, femme de Gaspard Regis, étant demeurée aveugle entièrement, se voua audit B. d'aller en voyage à son tombeau, d'y faire célébrer la sainte messe, et offrir un flambeau. Incontinent, elle se sentit allégée, commençant à voir peu à peu, et dans une huitaine de jours, elle y vit clairement. Ce qui arriva au mois d'avril, l'année 1628.

XIII. — La Claudine Bargin, travaillée de peines corporelles et spirituelles, a trouvé un grand remède à l'invocation et prières dudit B., auquel elle s'est recommandée.

XIV. — Etienne Colliet, de Magland, et la Jeanne Antoine Germin, de cette paroisse, mariés ne pouvaient habiter ensemble qu'avec grande aversion, division et dissension, ne se pouvant pas même voir l'un l'autre, jusques à ce qu'ils eurent recours au B., où ils allèrent en voyage, où ils reçurent grâce ; car, du depuis, ils ont vécu en bonne paix et union. Ce qui est arrivé en l'année 1641.

XV. — Jean Crépin, de cette paroisse, étant malade à l'extrémité de la mort, au château de Chamosset, Mme Laperrouse lui appliqua sur la tête une lettre écrite de la main du B., le recommanda à ses prières. Alors, il recommença de revenir à soi, se remettre, et guérir entièrement dans une douzaine de jours. Ce qui est arrivé en l'année 1643, au mois de septembre.

XVI. — En l'année 1654, au mois d'octobre, une personne de condition, exercée dans la pratique des vertus et d'une vie grandement innocente, tomba en des grandes peines d'esprit bien difficiles à expliquer, et en tel abandonnement et peines intérieures, qu'elles ne pouvaient être plus grandes, sans pouvoir trouver aucun remède, quoiqu'elle fit tout ce qu'elle

devait faire en telle rencontre et peines spirituelles. Etant en cette extrémité, elle eut recours au B. François de Sales. Depuis l'heure même, elle reçut grâce et force de pouvoir prier et se recommander à lui fermement. Le lendemain, elle réitéra sa dévotion, promettant de faire dire une messe à l'autel du B. Et dès lors, elle fut délivrée de ses peines.

XVII. — Honorable Michel Genin-Périnet, de cette paroisse, avait une fille nommée Jaquemine, âgée de dix ans, possédée ou obsédée du malin esprit qui la tourmentait étrangement, la jetait dans le feu, et réduisait en horrible posture. Il avait fait tout son possible pour sa délivrance, ayant fait plusieurs voyages à N. D. de la Gorge, du Chastel, aux Capucins de Sallanches et aux Religieux de Cluses, sans trouver aucun remède. Enfin, il eut recours au B. François de Sales, menant sa fille Annecy à son tombeau, où il pria Mgr le Révérendissime Charles-Auguste de Sales, Evêque et Prince de Genève, de célébrer la sainte messe à l'autel du B. pour la délivrance de sa fille, qui fut délivrée dès le jour même, et n'a jamais été, du depuis, vexée ni tourmentée. De cette grâce sont témoins tous les voisins, et moi, soussigné ai vu souventesfois ladite fille en ses tourments, et du depuis guérie entièrement. Ce qui est arrivé l'an 1601 (distraction manifeste de l'auteur de la relation), au mois de janvier.

XVIII. — Le susnommé Michel Genin-Périnet avait un enfant appelé Nicolas, âgé de cinq ans, perdant tout son sang par les parties génitales. Il recourut aux prières dudit B., et promit de faire dire une messe, et dans deux ou trois jours, il fut entièrement guéri. Ce qui est arrivé aux fêtes de Pâques dernièrement passées. Le père, la mère et toute la famille sont témoins de cette grâce.

XIX. — Jean-Pierre Evrard-Chevrier avait certain mal au bras, et grosse postume, par le trou de laquelle les os sortaient dehors dudit bras. Il recourut aux mérites et prières dudit B. François de Sales pour son allègement et délivrance, et en peu de temps il fut guéri. Ceci est arrivé il y a environ dix ans.

XX. — Le sire Claude Bargin, de ce lieu de Megève, marchand de St-Claude, ayant été pris des Turcs sur mer, se voyant en péril de la vie, et crainte de ne pouvoir supporter les tourments pour la confession de la sainte

foi catholique, apostolique romaine, il recourut aux prières et intercessions du B. François de Sales, qui lui obtint la grâce de supporter patiemment 150 grands coups d'escourgées à nerfs de bœuf, et des piquûres bien cuisantes sur tout le ventre. Et enfin, contre toutes les espérances humaines, il fut racheté par les Chrétiens. Et du depuis est venu Annecy remercier Dieu au tombeau du B. qui lui avait obtenu cette grâce ; ce qui est arrivé il y a environ dix ans. Le susdit Bargin est encore en vie, et quantité de personnes auxquelles il l'a déclaré.

Je soussigné, Jean Louys Chardon, plébain de Megève, archiprêtre, et commis par Mgr l'Ilustrissime et Révérendissime Charles-Auguste de Sales, Evêque et Prince de Genève, pour entendre les dépositions des grâces et mirades qu'il a plu à Dieu de faire par les mérites et intercessions de notre Bienheureux Père François de Sales, rière ma paroisse, atteste et certifie que les susnommés, qui ont reçu lesdites grâces, ont déposé et attesté par foi et serment entre mes mains, tout ce contenu être véritable. C'est pourquoi, je supplie humblement que foi soit ajoutée au présent écrit d'attestations et déclarations que j'ai réduit en abrégé, crainte d'être trop long, promettant d'écrire plus au long et plus clairement, voire d'aller moi-même Annecy, pour rendre témoignage des grâces qu'il a plu à la divine Bonté d'opérer en ma dite paroisse de Megève, par l'intercession de ce grand et incomparable Serviteur de Dieu. En foi de quoi me suis signé, à Megève, ce 8e janvier 1656.

De plus, j'atteste que toutes les grâces qui ont été faites, et qui sont maintenant en grand nombre, ne sont encore écrites en ces deux feuilles, que j'ai signées en chaque page.

Signé : Jean-Louys Chardon, plébain de Megève et archiprêtre, attestant.

L'an 1656, et le jour 28e du mois d'avril, je, soussigné, plébain de Megève, commis par Mgr le Révérendissime Evêque et prince de Genève, pour écrire, attester et faire foi des grâces et miracles qu'il plaît à Dieu opérer par les mérites et intercessions de notre B. Père François de Sales, rière notre paroisse de Megève, et ce outre les grâces et miracles, jusques au nombre de trente, par moi ci-devant écrit et envoyé à mondit Seigneur.

XXI. — En l'année 1650, au mois d'août, honorable Jeanne Marie Morel, femme d'égrége Jean Claude Grosset, était extrêmement malade d'une fièvre ardente et continue, au grand péril de sa vie. Ayant employé les médecins et tous les secours humains, elle eut recours aux mérites et

intercessions de notre B. Prélat Saint François de Sales, faisant vœu d'aller visiter son tombeau, et y faire célébrer la sainte messe. Incontinent, elle sentit son mal allégé et dans quinze jours, elle fut entièrement guérie. Son mari et presque tout le bourg sont témoins oculaires de cette grâce et guérison.

Suivent les noms d'une partie des personnes infirmes et malades, qui ont été guéries se recommandant aux prières du B. Père François de Sales, et qui ont touché un linge trempé dans le sang dudit Bienheureux.

XXII. — Jean-François Daniel, âgé de 30 ans, grandement incommodé de la tête, à cause d'une descente et enflure, soit catarrhe, qui l'empêchait entièrement de manger et de voir d'un œil, étant en danger de la vie, eut recours audit B., et désira qu'on lui touchât son mal du linge susdit, et fut guéri en peu de jours. Ceux du village sont témoins de cette guérison, qui est arrivée au commencement de ce mois d'avril 1656.

XXIII. — François Muffat déclare et assure qu'il avait un petit enfant comme agonisant. Il le recommanda au B., promettant de le porter à son tombeau, et il fut guéri en peu de temps.

XXIV. — Jean-Louis Vouthier avait un enfant de sept ans comme impotent et paralytique. Après l'avoir recommandé aux mérites du B., et touché le linge susdit, a trouvé un grand remède et est fort allégé de son mal. Ce qui arriva au mois de février passé.

XXV. — La Françoise Ours, âgée de 50 ans, incommodée d'un genou dont elle ne pouvait se soutenir, déclare et atteste avoir été guérie pour s'être recommandée aux prières dudit B. ; ce qui est arrivé au commencement de ce mois.

XXVI. — Jean-Georges Magnin avait un enfant incommodé d'une jambe où il n'y avait que l'os. L'ayant recommandé aux prières dudit Bienheureux, et lui ayant fait appliquer le susdit linge, incontinent s'est mieux trouvé, et en a ressenti un grand allègement. Ce qui est arrivé au mois de janvier dernier.

XXVII. — Georges Blanchard avait un enfant qui ne se pouvait soutenir des jambes, ni remuer les cuisses. A été guéri par l'attouchement du susdit linge, et pour avoir été recommandé aux prières du susdit Bienheureux, il y a environ 15 jours.

XXVIII. — La Claudine Pottu, âgée d'environ 50 ans, travaillée d'un mal violent de poitrine, ayant employé tous les remèdes humains pour sa guérison, pendant dix ans, entendant les grâces que Dieu faisait à ceux qui se recommandaient aux prières de notre B. Père, et qui touchaient le susdit linge, pria qu'on le lui appliquât sur son mal. Ce qu'étant fait, elle guérit en quelques semaines ; ce qui est arrivé au mois de février passé.

XXIX. — La Michère, veuve d'Antoine Greppat, âgée de 60 ans, avait mal à un œil qu'elle pensait perdre, avec une grande douleur. Ayant été touchée du susdit linge, les ordures qui étaient dans son œil tombèrent, et elle voit clairement. Ce qui arriva au susdit mois de février.

XXX. — La Catherine Greppat, sa fille, travaillée d'un mal presque semblable, a été guérie, et reçut semblable grâce que sa mère ; ce qui est arrivé au mois de mars dernier.

XXXI. — Jean-Pierre Evrard et Guillelmine Muffat, sa femme, travaillés, l'un de faiblesse de bras, et l'autre d'un mal de tête continuel, attestent avoir été guéris pour s'être recommandés aux prières du B. Père, et par l'attouchement du susdit linge, au mois de mars dernier passé.

XXXII. — Claude Socquet avait une petite fille malade, qui ne pouvait remuer les jambes ni cuisses. Eut recours au B., et lui ayant fait toucher le susdit linge aux parties infirmes, elle a été guérie en trois ou quatre jours.

XXXIII. — L'honorable Marie Chardon, ma sœur, travaillée d'un mal de tête presque continuel, après s'être recommandée aux prières dudit B., et avoir touché le susdit linge, a été guérie. La Nicolarde Losserand, sa fille, a été guérie d'un mal d'estomac qui lui a duré une année, s'étant recommandée au B., et touché ledit linge. Ce qui est arrivé il y a environ un mois.

XXXIV. — Jean-Nicolas Grosset atteste et déclare avoir un enfant de trois ans qui était impotent, ne pouvant remuer ni se soutenir des jambes. A été grandement soulagé, et presque guéri, après avoir été recommandé aux prières dudit Bienheureux, et ledit linge lui ayant été appliqué. Il y a environ dix mois.

XXXV. — La Pernette Vériaz, veuve, a été guérie d'une maladie corporelle, incontinent qu'elle s'est recommandée aux prières dudit Bienheureux.

XXXVI. — La femme Marie Tissot, étant travaillée d'un mal violent de tête ces fêtes de Pâques passées, s'étant recommandée aux prières dudit B. et ayant touché ledit linge, fut guérie incontinent.

Je, soussigné, atteste et assure par serment avoir ouï les dépositions des susnommés, qui ont reçu grâce par les mérites de notre B. Père François de Sales, se recommandant à lui, et par l'attouchement d'un sien linge ou mouchoir qui fut trempé dans son sang, à l'ouverture de son corps après son décès, qui me fut donné par mon frère aîné, Religieux, assurant qu'il y a plusieurs autres personnes rièrre ma paroisse, qui ont reçu grâce et guérison spirituelle et corporelle, pour s'être recommandées aux mérites de notre B., outre les 47 grâces ou miracles sus écrits, que j'ai tâché de mettre en abrégé le plus brièvement qu'il m'a été possible. En foi et témoignage de vérité des dépositions susdites, je les ai signées ce 28 avril 1656.

Signé : Jean-Louys Chardon, plébain de Megève et archiprêtre, attestant.

47. MENTHON. — 1649. — Julien Terrallion, ayant en sa maison François, fils de Jean Riotton, qui demeura mort l'espace de quatre heures, et voué au Vénérable Serviteur de Dieu François de Sales, retourna en vie.

II. — Claude-Louis Dequoex, Religieux de Talloires, témoigne d'avoir appris du Sgr Comte de Menthon que le V. Serviteur de Dieu avait guéri un de ses serviteurs phrénétique, en lui mettant la main sur la tête. (B). Voir N° 1 et N° 34.

48. MIEUSSY. — Pouvoir, p. 113 et 116, 216 et 223, 232 et 239. Les deux premières relations ont le même objet. On les trouve consignées plusieurs fois, ainsi que la troisième, au recueil B. Elles sont datées du 21

septembre 1648. A la suite de ces dépositions, on lit : Les susnommés sont venus à Marignier déposer entre mes mains la vérité des grandes grâces qu'ils ont reçues par l'intercession de feu Mgr François de Sales, grand Serviteur de Dieu ; lesquelles dépositions j'ai reçues pour la grande gloire de Dieu, et pour satisfaire à mon devoir.

Signé : P. Vincent, curé de Marignier, archiprêtre.

49. MOYE. — Je, Maurice Mestral, prêtre de la parrochiale de Moye, soussigné, atteste qu'en suite du mandat de M. Gentil, docteur de Théologie, chanoine de Saint-Pierre de Genève, curé de Boussy, archiprêtre de Rumilly et circonvoisins, j'aurais fait diligente recherche, dans ma paroisse de Moye, et publié au prône de la messe parrochiale, le 27e décembre 1655, jour de Saint Jean l'Evangéliste, afin que ceux qui auraient reçu quelques grâces de Dieu par l'intercession du B. François de Sales, d'heureuse mémoire, Evêque et Prince de Genève, ils eussent à en faire déclaration entre mes mains, desdites grâces reçues par l'intercession du dit Bienheureux.

I. — A ces fin, ce 27e décembre 1655, se serait présenté à moi François Béchard, du village de La Perriaz, paroisse de Moye, lequel aurait déclaré et assuré en présence des témoins bas nommés, qu'environ 12 ans la Jeanne Favre, sa femme, aurait été atteinte d'un certain mal qui l'aurait mise hors de jugement, jusques à courir les champs et être tout à fait hors de soi. Ce que voyant, ledit Béchard eut recours au B. François de Sales, promettant d'aller Annecy visiter son tombeau et de faire dire messe. Tout aussitôt après sa dévotion faite, aurait obtenu grâces à sadite femme guérie et réduite à son bon jugement, ainsi qu'il a déclaré en présence de M^{re} Pierre-François Jacquet, vicaire, et Pierre Béchet, témoins.

Signé : Mestral, curé de Moye, recevant.

II. — De plus, ledit François Béchard aurait déclaré qu'environ huit ans que Charles, son fils, ne faisant que pleurer, jour et nuit, ce qui aurait occasionné ledit Béchard de recourir au remède spirituel pour la guérison de son dit enfant. Ainsi aurait fait dévotion de faire dire messe à l'honneur du B. François de Sales, et aurait obtenu guérison pour son dit enfant, ainsi qu'il a déclaré en présence des susdits témoins.

Signature du curé.

III. — Le 28^e de décembre 1656, Claude Bochart aurait déclaré guérison, l'année 1651, ayant un petit-fils qui ne voulait aucunement prendre la mamelle de sa mère, et ne faisant que pleurer ; ce qui aurait occasionné le dit Bochart et sa femme de recourir au B. François de Sales, faisant vœu de porter le dit enfant au dit tombeau du B., et de faire dire messe. Et aussitôt le vœu fait, le dit enfant aurait pris la mamelle de sa mère, et cessé de pleurer, et parfaitement guéri, ainsi qu'ils ont affirmé en présence de M^{re} P. F. Jacquet et Philibert Gatellet.

Signature du curé.

IV. — Item, dans le même jour, aurait la Pernette Mugnier, femme de Benoît Pétrier, du village de Nivellard, paroisse de Moye, déclaré que l'an 1653 sa fille, âgée d'environ 8 ans, aurait été atteinte du haut mal, et eut recours au B. François de Sales, et fit vœu de faire dire messe à l'honneur du B. et aussitôt la dévotion faite, la dite fille fut guérie, et du depuis n'a point été atteinte du même mal, ainsi qu'elle a affirmé en présence du dit M^{re} P. F. Jacquet et Philibert Gatellet, témoins.

Signature du curé.

V. — Item, le 1^{er} janvier. 1656, la Charlotte, fille de feu Antoine de Belle-Noix, paroisse susdite, aurait déclaré qu'il y a environ 24 années qu'ayant été atteinte d'une grande défluxion sur un œil, et même en danger de le perdre. Ce que voyant, sa mère la recommanda au B. François de Sales, par une messe qu'elle fit dire à l'honneur du dit B. Et aussitôt elle fut guérie, ainsi qu'elle a déclaré en présence des mêmes témoins et de plusieurs autres.

Signature du curé.

VI. — De plus, le 3^e janvier 1656, se serait présenté à moi Antoine Bovier, du village de Poysoux, paroisse susdite, lequel aurait déclaré qu'environ 24 années, ayant fait un effort qui l'empêchait de travailler, et ayant eu recours au B. François de Sales, et pour ce ayant fait dire messe à son honneur, ainsi aurait été guéri, et travaille comme auparavant, ainsi qu'il a affirmé en présence de M^{re} P. F. Jacquet et de tous les assistants à la sortie des vêpres, témoins.

Signature du curé.

VII. — Item, le même Antoine Bovier aurait déclaré qu'en l'année 1651, sa fille aurait été atteinte d'une grande maladie, et réduite dans l'extrémité, même ayant reçu tous ses sacrements et qu'on n'espérait pas la vie. La dite fille s'entortillait les jambes et les mettait par dessus ses épaules. Ce que voyant, son dit père eut recours au B. François de Sales, fit vœu d'aller visiter son tombeau et de faire dire messe. Aussitôt, la fille commença à se remettre, et guérit parfaitement, ainsi qu'il a assuré en présence de M^{re} P. F. Jacquet et Nicolas Désailloz, bourgeois de Rumilly.

Signature du curé.

VIII. — Le 20^e janvier 1656, a déclaré damoiselle Jeanne Richard, femme du S^r Antoine Dufour, paroisse de Moye, laquelle a assuré et affirmé qu'il y a environ trente années qu'étant tombée dans une grande fièvre pestilentielle, et réduite dans l'extrémité — ce que voyant, sa mère recourut au B. François de Sales, et fit vœu que si sa dite fille guérissait, elle irait visiter son tombeau, ferait dire messe et offrirait un flambeau pesant trois livres. Et tout aussitôt le vœu fait, sa fille commença à se remettre, et guérit parfaitement, ainsi qu'elle déclare et affirme avec vérité, en présence de M^{re} P. F. Jacquet et Aimé Dufour, paroisse de Vallières, témoins.

Signature du curé.

IX. — De plus, la dite damoiselle de Richard a déclaré qu'il y a environ 16 ans que son fils nommé Christophe, âgé d'une année et demi, fut réduit dans une maladie extrême, qu'il ne prenait aucune viande, ni lait, ni autre chose. L'ayant recommandé au B. François de Sales, il commença à guérir tout aussitôt, et manger comme auparavant, ainsi que sa dite mère l'affirme en présence du vicaire et d'Antoine Bovier, témoins.

Signature du curé.

X. — Le 6 janvier 1656, a déclaré la Pernette Caddouz qu'il y a environ huit ans qu'étant tombée dans une certaine infirmité corporelle, ne pouvant travailler ni se servir de ses bras, même ne pouvant pas lever de terre la pesanteur d'une livre, et ayant demeuré longtemps dans cette infirmité, elle eut recours au B. François de Sales, fit vœu d'aller visiter son tombeau Annecy et offrir une chandelle. Ce qu'ayant fait, elle obtint guérison, et fut

libre de son corps comme auparavant, ainsi qu'elle a déclaré en présence du vicaire et d'Aimé Dufour, témoins.

Signature du curé.

XI. — De plus, le 6^e janvier, année susdite, a déclaré Pierre Raynaud, de la Bruire, paroisse de Moye, qu'il y a environ 14 années qu'une sienne fille, âgée de 20 ans, laquelle ne marchait aucunement, ce que voyant, son dit père la recommanda au B. François de Sales, et la porta Annecy pour visiter son tombeau, et fit dire messe. Et dans trois jours commença à marcher, ainsi qu'il a assuré être vrai, en présence du vicaire et d'honorable Antoine Bovier, témoins.

Signature du curé.

XII. — Item, le dit jour, 6^e janvier, Aimé Burdet, de la paroisse de Versonnay, habitant à Moye, a déclaré qu'il y a environ 8 ans que son fils Noël, lui arrivant un certain mal de ventre tellement grand qu'il était comme enragé, ce que voyant, le père fit vœu de faire dire messe à l'honneur du B. François de Sales. Et tout aussitôt son dit fils fut guéri, ainsi qu'il a affirmé en présence du vicaire, de Pierre Raynaud et d'Antoine Bouvier.

Signature du curé.

XIII. — Item, le même jour, la Claude Janton, femme de Claude Guergoz, habitant à Moye, a déclaré qu'il y a environ trois ans qu'ayant été atteinte d'une grande maladie, réduite quasi hors du jugement, et dans une grande extrémité de maladie, ce que voyant, elle eut recours au B. François de Sales, fit vœu de porter l'habit une année à son honneur, et fit faire une neuvaine à l'intention du dit B. Cela fait, elle commença à guérir peu à peu, ainsi qu'elle-même a assuré en présence du vicaire et d'Antoine Bovier, témoins.

Signature du curé.

XIV. — Le 25^e du dit a comparu Pierre Maison, du village de Nivellard, paroisse susdite, lequel a déclaré qu'il y a environ trois ans qu'étant tombé dans une griève maladie, et réduit dans l'extrémité, ayant reçu tous les sacrements, ne parlant ni ne prenant aucune viande, ce que voyant, sa pauvre femme le recommanda au B. François de Sales pour une messe, et

qu'étant guéri, il irait visiter son tombeau Annecy. Et ce vœu étant fait, le dit malade commença à parler et manger peu à peu, et ainsi parfaitement guérit, comme il a déclaré en présence du vicaire et de Pierre Cochet, témoins.

Signature du curé.

XV. — Le 9^e janvier, année susdite, se serait adressé à moi Antoine Caddouz, du village de Magny, paroisse susdite, lequel, il y a environ huit ans, aurait reçu un coup d'épée à un bras qui l'aurait empêché de s'en pouvoir servir, et ne pouvant aucunement travailler du dit bras, nonobstant qu'il aurait recouru à diverses personnes pour guérir sa plaie. Et enfin, ne sachant plus que faire, il recourut au B. François de Sales Annecy, et fit dire messe à son honneur. Et du depuis, aurait travaillé comme auparavant, ainsi qu'il a déclaré en présence du vicaire et de Pierre Cochet, témoins.

Signature du curé.

XVI. — Le même jour susdit, aurait comparu Jonas Pitollat, du village de Borchereins, paroisse susdite, lequel aurait déclaré qu'il y a environ cinq ans que sa femme ayant enfanté une fille, étant en danger de mourir, au même instant, ce que voyant, sa mère la recommanda au B. François de Sales, par une messe, afin qu'il plût au bon Dieu, par l'intercession de ce B., que la créature puisse avoir baptême. Et tout aussitôt la dévotion faite, la créature commença à faire signe et se remuer, jusques à ce qu'on la portât baptiser à l'église, et vécut encore longtemps après, ainsi qu'elle a déclaré en présence du vicaire et de Jacques Cochet, témoins.

Signature du curé.

XVII. — Item, la Blaise Pétrier a déclaré qu'il y a environ 21 années qu'étant au mal de l'enfant, y ayant demeuré trois jours ne pouvant aucunement enfanter, se ressouvenant que d'autres fois elle avait reçu des grâces du B. François de Sales, ce que voyant, elle lui recommanda, pour une messe, la créature qui porterait son nom si elle délivrait. Aussitôt ce fait, dans demi heure fut délivrée, ainsi qu'elle a déclaré en présence du vicaire et de Christophe Dufour, témoins.

Signature du curé.

XVIII. — Item, la dite Blaise, a déclaré que la Nicollade, âgée d'environ une année, étant quasiment morte, ce que voyant la dite Blaise, elle la recommanda au B. François de Sales, pour une messe, promettant de la faire dire Annecy, devant son tombeau. Ce qu'ayant fait, elle eut grâce, et la dite fille dans deux jours guérie, aisi qu'elle l'assure en présence du vicaire et de Philibert Gattelet, témoins.

Signature du curé.

XIX. — Item, ce 16^e janvier 1656, a comparu par devant je curé soussigné, et en présence des témoins bas nommés, l'Anthoine, fille de Claude Bernard, femme de L'hoste, du village de Mossire, laquelle a déclaré et affirmé qu'il y a environ 25 années que s'étant élargi l'estomac, ne pouvant ni reposer ni travailler, elle eut recours au B. François de Sales, fit une neuvaine, et promit de faire dire messe devant son tombeau Annecy. Et tout aussitôt la dévotion faite, elle fut guérie sans aucun remède corporel, et sans se ressentir aucunement du dit mal, ainsi qu'elle a déclaré en présence du vicaire et de Jacques Cochet, témoins.

Signé : Mestral, prêtre, curé de Moye, recevant.

50. MURAZ (La). — Pouvoir, p. 238 et 245.

II. — L'an 1656, et le 1^{er} jour du mois de janvier, Jean, fils de feu Jean Vidonne, de la paroisse de La Muraz, diocèse de Genève, âgé de 44 ans, a attesté et déclaré par foi et serment entre les mains du soussigné, que le jour de la Nativité de N.-D., 8^e septembre en l'année 1645, l'hydropisie le saisit en telle sorte qu'il devint enflé aussitôt par tout le corps, et demeura ainsi affligé jusques aux Rois suivants, pendant lequel temps il employa tous les remèdes humains qu'il put pour recouvrer la santé, mais inutilement. Ce que voyant, damoiselle N. de la Roche, veuve du S^r de Thoire, de Bossy, paroisse de Reignier, de laquelle le dit Vidonne était pour lors, elle lui conseilla de se recommander et recourir aux prières et intercessions du B. François de Sales. Quoi ayant fait, il commença soudain à se trouver mieux et guérit fort. Lequel puis s'en alla Annecy, où il demeura neuf jours en rendant grâces, dans l'église de la Visitation, à Dieu et au B. François de Sales. Au bout desquels, il s'en retourna sain et entièrement guéri, sans que dès lors il ait été aucunement atteint ni touché de telle maladie (Dieu loué). Laquelle grâce il croit pieusement lui avoir été accordée du Ciel par

l'entremise et faveur du dit B. François. Et ainsi l'a attesté à La Muraz, les an et jour susdits.

Le prénommé Jean Vidonne produit pour témoins de sa maladie hydropique et guérison d'icelle, avec damoiselle de La Roche, Henry Michot et Pierre-Louis Buchairon, tous deux du village du dit Bossy, lesquels savent comme il ne put aller Annecy qu'à cheval, et en fin de neuf jours, il s'en retourna librement à pieds, s'étant au préalable servi du Sr Defoug, médecin, mais sans aucun effet.

Le S^r avocat Grassy, chez lequel le dit Vidonne logea pendant les dits neufs jours qu'il demeura Annecy, pourra attester de ce que dessus.

Signé : C. Dupenloux, curé susdit.

51. MURES. — Rière la paroisse de Cusy, pour le sieur Brachet, curé de Mûres.

I. — Claude Millot dit, avec foi et serment prêté, qu'en l'an 1635, proche la Saint Michel, il avait une extrême douleur au genou gauche, pour laquelle guérir il avait usé de tous les remèdes humains dont il s'était pu imaginer, sans en sentir aucun soulagement. Il se voue au dit B. pour une messe, et fut soulagé aussitôt. Et deux jours après, alla rendre son vœu, et s'en retourna chez lui fort à son aise, quoiqu' éloigné de trois grandes lieues.

II. — La Jeanne, fille de feu Humbert Ducloz, dit avec foi et serment prêté, que le 11 décembre 1639 elle accoucha de la Françoise, sa fille, avec un extrême péril de toutes deux, car elle naquit comme de flanc, et demeurèrent mortes quelque temps ; d'où damoiselle Françoise de La Tornette et la Suzanne de La Rua, qui l'assistaient, la recommandèrent au B. François de Sales pour une messe. Et soudain la créature fit signe, et se trouvèrent fort bien l'une et l'autre.

Témoins : M^{re} Amé Gros, prêtre, et François Milot.

Le 30 décembre 1655, le S^r curé de Cusy atteste avoir reçu les susdites déclarations.

51 bis. MUSIEGE. — Environ l'année 1650, il arriva certain mal à Humberte, fille de Michel Faurax, des Chyneys, paroisse de Musiège, laquelle en fut entièrement muette, et demeura quelques semaines de la

sorte, sans pouvoir parler, sans sentir néanmoins aucun mal, attendu qu'elle marchait librement de jour en jour pour avoir du pain. Et quelque temps après, elle s'en alla Annecy, avec une sienne sœur, et alla dans l'église de la Visitation pour suivre une neuvaine, et demander l'intercession du B. François de Sales pour obtenir guérison. Lors, elle s'endormit dans l'église, et, pendant qu'elle dormait, il lui sembla voir quelqu'un qui lui délia la langue. Et s'étant réveillée, elle parla librement, comme elle parle encore aujourd'hui.

Je, soussigné, atteste ce que dessus avoir entendu dire à ladite Humberte Faurax, laquelle j'ai vue avant qu'elle fût muette et pendant qu'elle était muette. Et après avoir été guérie, elle m'a servi domestiquement.

En foi de quoi, me suis signé, ce 8e janvier 1656.

Signé : Bonthous.

(La déposition qu'on vient de lire est insérée à la suite de celles de Salins, mais d'une écriture différente).

52. OLLIERES (Les). — Pouvoir, p. 53 et 50.

53. POUIGNY. — M^{re} Pierre Bruillon, curé de Pougny, teste qu'un certain muet et sourd, de La Roche, étant au pays de Gex mendiant son pain, vint Annecy, environ la Saint Martin de l'année 1624, pour faire sa dévotion et qu'étant auprès du tombeau du Vénérable Serviteur de Dieu, il dit Jésus, Maria, d'une voix intelligible. Et après son retour d'Annecy à Gex, dit l'avoir vu du depuis quelque temps parler et entendre. (B,

54. ROCHE (La). — Rôle de ceux qui ont reçu les grâces par l'intercession du B. Saint François de Sales.

Du 30 décembre 1655.

I. — Honnête Jean-François, fils de feu Bastardon, de la paroisse de La Roche, âgé de 40 ans, dit qu'il y a deux ans que l'Anthoine Chappuit, sa femme, et Matthieu Bastardon, son fils, furent tous deux atteints d'une certaine maladie au visage, du côté droit, où il y avait cinq grands trous avec grande inflammation. Lors, le dit déclarant, voyant qu'ils étaient plus près de la mort qu'en la vie, prit dévotion et se recommanda au B. Saint François de Sales, où il fit sa dévotion. Ce fait, furent, dans trois ou quatre

jours après, guéris, sans y avoir rien autre fait. Du su de Christophe Bastardon et de tous ses voisins.

II. — Christophe, fils de feu Jacques Pilliod, de la ville de La Roche, âgé de 39 ans, dit qu'un an ou deux après le décès du B. Saint François de Sales, il lui, survint sur la jambe droite tant qu'il fut contraint d'aller avec potences, sans pouvoir aller autrement. Ce que voyant, il se recommanda au Bienheureux, et prit dévotion d'aller Annecy ; ce qu'il fit. Et étant Annecy, et ayant fait sa dite dévotion, il fut guéri, et laissa ses potences en l'église de Sainte-Marie Annecy. Et en sont témoins les Srs Salliet et Maniglier, chanoines.

III. — Damoiselle Françoise Demesme, femme de noble Jacques Delagrangé, de la ville de La Roche, âgée de 36 ans, dit qu'il y a dix années que Pierre Delagrangé, son fils, fit une chute, au collège de La Roche, de laquelle il perdit la parole l'espace de 18 heures. Ce que voyant, elle le voua au B. Saint François de Sales. Du su de M^{re} Salliet, chanoine, et des voisins.

IV. — La Françoise, fille de feu Claude Péraut, de La Roche, âgée de 24 ans, dit qu'il y a six années qu'elle avait la fièvre, laquelle elle garda neuf mois, et même devint impotente de la moitié du corps du côté droit. Elle prit vœu d'aller Annecy au B. François de Sales ; ce qu'elle fit. Et dans trois ou quatre jours après, fut guérie et remise comme auparavant. Du su de tous ses voisins, notamment de M^{re} Fattat, notaire.

V. — Jacques, fils de feu Aimé Thabuis, de la paroisse de La Roche, âgé de soixante ans, dit qu'il y a sept ans qu'Aimé François, son fils, se trouva incommodé et rompu. Ce que voyant ledit déclarant, le recommanda et prit vœu au Bienheureux Saint François de Sales, et alla faire sa dévotion. Dès lors, a été guéri, et remis comme auparavant.

VI. — Dit de plus que la Claudine et Perrine, ses filles, il y a trois ans, étaient au village de Champullier, paroisse de La Roche, en une pièce de terre appelée de Fouz. Lors il survint un furieux temps, en tonnant tant qu'elles furent contraintes de se mettre sous certain arbre. Là, soudain qu'elles furent sous ledit arbre, la foudre tomba sur ladite Perrine et la tua, et encore blessa ladite Claudine, tant qu'il fallut la venir prendre, pour ne se

pouvoir remuer, et demeura six mois malade dans le lit. Ce que voyant, ledit déclarant prit vœu au B. Saint François de Sales, et fit sa dévotion. Soudainement, elle fut remise comme elle était auparavant. (On lit dans une note marginale : Elle m'a déclaré non pas soudainement, mais peu à peu, en présence du S^r Soudan). Du su de tous ceux de Champully, notamment de Jean Tabuis et Pierre Jeandouz.

VII. — La Gervaise, fille de feu Claude Page, veuve de Charles Messiez, de la ville de La Roche, âgée de 50 ans, du su de feu André Philippe, chirurgien, et Hugues Tissot, dit qu'il y a 11 années que la Maurise Messiez, sa fille, se trouva atteinte de certain mal au bras droit, et même perdit toutes les forces d'icelui, lui survenant au milieu d'icelui une grosse postume, jusqu'à ce que les médecins eussent ordonné de le lui couper. Ce que voyant, la dite déclarante aurait fait vœu au B. Saint François de Sales pour elle, et même aurait promis, si Dieu lui faisait la grâce de la guérir, de donner un bras en cire en l'église où ledit Saint est. Et fait ledit vœu, quelque temps après, elle fut guérie.

Ce que dessus a été déclaré entre les mains de je soussigné, dans le Primicérial, le jour 30^e décembre 1655.

Signé : P. Demesmes, primicier.

55. RUMILLY. — L'Eviaz Dufour, de Rumilly, avait une fièvre continue et violente qui la réduisit à l'article de la mort. De son propre mouvement, s'étant recommandée au B. François de Sales, tout à la même heure elle s'endormit, ce qu'elle n'avait fait il y avait plus de six semaines. Dans son sommeil, il lui sembla de voir le Bienheureux qui portait un panier de roses dans lequel il la fit coucher, et au même instant, s'étant réveillée, elle fut absolument guérie. Sa fille. Barthélemie Dunant, habitante d'Annecy, attestera tout ce que dessus. (B).

56. RUMILLY-SOUS-CORNILLON. — Voir N^o 72, II.

57. SALLANCHES. — L'année environ 1638 ou 1639, honorable Sébastien Hevraz, maître cordonnier et bourgeois de Sallanches, âgé de 45 ans, dit et atteste avoir une fille vivante nommée Péronne, âgée de 24 ans, laquelle étant paralytique des jambes, en façon qu'en l'âge de cinq ans elle était totalement percluse de l'usage d'icelles, les ayant si molles qu'on les

lui faisait venir par dernier jusque sur la tête ², et comme tous ceux qui la voyaient la soupçonnaient avoir été maléficiée, le déposant pourtant ne voulant attribuer cela qu'à une infirmité de nature, et partant crut qu'il n'avait meilleur remède qu'à recourir à la dévotion et intercession des Saints pour obtenir de Dieu la guérison de sa Fille. A quelle fin, il la voua au grand Serviteur de Dieu François de Sales, et d'aller lui-même en personne Annecy faire dire une messe dans l'église où repose le corps dudit Serviteur de Dieu, par deux fois, la première, dans l'année 1638, accompagné de Mrc Pierre Delévau, commissaire, à présent absent du pays, et M^{re} Jean Coupé, vivant, et prêt d'aller Annecy quand on l'y appellera ; la seconde fois, il fut accompagné de M^{re} François Carz et M^{re} Nicolas Marin, tous deux bourgeois de Sallanches, lesquels ont promis de venir Annecy quand ils seront appelés. Et ledit Hevraz étant arrivé Annecy fit dire la sainte messe dans la susdite église, et offrit un flambeau, comme son vœu portait. Et s'étant retiré à Sallanches avec lesdits témoins, il trouva sa fille qui commençait à marcher. Et s'étant informé du temps, de la Nicolarde Marin, sa femme l'assura que c'était le jour qu'il faisait dire messe Annecy en ladite église, et crut que ce fut à la même heure que l'on faisait célébrer la sainte messe, commençant à se lever autour d'un banc dans ce même instant. Et du depuis, se remit en telle sorte qu'elle se porte bien à présent.

Tout ce que dessus a été déclaré présent : Le Sgr du Frainay, prévôt de Sallanches, lequel a testé connaître le déposant et témoins être personnes dignes de foi.

Le 29 mai 1656. (Pouvoir, p. 162-165).

II. — L'année 1639, honnête François Carz, cordonnier et bourgeois de Sallanches, âgé de 52 ans, a déclaré que dans ladite année étant brûlée une maison au village des Houches, paroisse dudit Sallanches, environ le mois de novembre, appartenant à un sien frère, dans la combustion de laquelle il demeura deux des enfants de sondit frère, deux servantes, entièrement brûlées, avec tout le bétail, meubles et prises ; ce qui causa un si grand déplaisir au déclarant, qu'il demeura quelques mois comme hors de consolation et résolution, ce qui lui causa une faiblesse si grande, que s'étant mis en chemin pour aller à Passy, se rencontrant dans une petite montée, il fut contraint de se mettre à terre, sans pouvoir passer outre, jusqu'à ce que s'étant ramené à soi, il prit dévotion de se rendre aux intercessions du grand Serviteur de Dieu François de Sales, et s'en aller

Annecy au plus tôt qu'il lui serait possible, et faire dire messe dans l'église où repose le grand Serviteur de Dieu, et offrir un flambeau à la longueur de sa personne. Et tout aussitôt la dévotion prise, il commença de rassurer son esprit et ses forces, et se remit dans peu de jours entièrement. Et environ la fête de Saint Jean après, dans la même année, satisfit à son vœu, par le voyage qu'il fit à Annecy avec M^{re} Sébastien Hevrad et M^{re} Nicolas Marin, cordonnier.

Le déclarant et témoins ont assuré tout ce que dessus en présence dudit Sgr du Frainay, lequel atteste les connaître tous pour personnes dignes de foi. Et ont promis de témoigner le tout où ils seront appelés.

III. — Je soussigné, médecin, atteste comme environ le mois de novembre de l'année 1650, je fus atteint d'une fièvre continue pendant laquelle, après avoir usé des remèdes naturels, je fis vœu de faire une offrande et faire dire messe dans l'église de la Visitation d'Annecy, à l'honneur de Dieu et du B. François de Sales, l'intercession duquel Saint je crois m'avoir beaucoup servi pour la guérison de ladite maladie.

IV. — Et de plus, j'atteste que ma femme étant malade fort grièvement, environ le mois de janvier de la présente année, après s'être aussi servi des remèdes naturels, elle fit aussi vœu de faire une offrande et de faire dire une messe dans ladite église, à l'honneur de Dieu et dudit B. François de Sales. Et croit aussi, par l'intercession d'icelui, avoir été beaucoup soulagée dans son mal, duquel elle est guérie.

En foi de quoi j'ai signé la présente attestation, à Sallanches, le 28^e de mai 1656.

Signé : Vallier, médecin.

Je, soussigné, atteste en parole de vérité que Spectable André Vallier, docteur en médecine, a fait la déclaration de sa propre bouche, avec la même substance que dessus, en ma présence, et de Révérend François Michat, curé de St-Nicolas-de-Véroce, le même jour, 28^e mai 1656.

Signé : Dufresney, prévôt de Sallanches et archiprêtre.

(Tout ce qui concerne Sallanches est renfermé dans la liasse B).

58. SAMOENS. — L'année 1641, honnête Françoise, fille de Berthod Defoug, paroisse de Samoëns, a déposé que l'année que dessus, étant

tombée dans une maladie inconnue, et comme possédée, ainsi que croyaient ceux qui la voyaient. Ce que voyant, ledit Berthod, père de ladite fille, considérant qu'il n'avait point de remèdes naturels pour guérir sa fille, il la voua au grand Serviteur de Dieu François de Sales. Et au même temps, elle commença à se remettre, et dans quelques jours fut entièrement guérie, en telle sorte qu'elle ne s'est point connue de cette infirmité, ainsi qu'ont témoigné Antoine Pin et Bernard Duc, lesquels ont promis de témoigner le tout où ils seraient appelés.

A Samoëns, en présence de S^r Colomby, archiprêtre dudit lieu, ce 4^e juin 1656.

II. — L'année 1619, honnête Françoise Defoug, femme d'Antoine Duc, de la paroisse de Samoëns, ayant une fille âgée de quatre ans, l'ayant menée avec elle dans la montagne, elle tomba par un roc de la hauteur de 12 à 14 pieds. Et ladite mère la voyant tomber, la voua au grand Serviteur de Dieu François de Sales. Et l'allant relever, croyant au commencement qu'elle fût morte, étant relevée, elle commença à pleurer, et fut guérie entièrement. Ce que ne se peut témoigner par autre personne que par ladite mère et fille, pour s'être trouvée dans un lieu solitaire, comme ladite mère a déclaré ce 4^e juin 1656.

III. — Mamert Musy dit avoir un enfant âgé de sept ans, nommé Pierre-Antoine, ayant dès sa naissance une rupture au ventre dont l'enflure éatit, grosse comme les deux poings d'un homme, dont il était fort tourmenté. Un jour, étant tombé, il demeura mort, sans signe de vie, l'espace d'une heure et demie. Son père l'ayant voué au B., soudain l'enfant revint en vie, entièrement guéri de cette rupture, sans avoir üsé d'autre remède. Ce qu'ont témoigné, outre la mère de l'enfant, leur servante Marie Pin.

IV. — Du 4^e juin 1656, M^{re} Bernard Durier, bourgeois de Samoëns, âgé de 60 ans, moderne syndic dudit lieu, dit et dépose qu'étant syndic, en l'année 1620, audit Samoëns, le B. François de Sales, venant de l'abbaye de Sixt, fut logé en la maison du S^r baron de Saint Christophe. Et partant le lendemain pour se retirer, ledit S^r baron commanda au déposant de l'accompagner ; ce qu'il fit jusques au lieu limitrophe de la paroisse. Et état descendu de cheval, reçut la bénédiction dudit B., ayant eu toute l'année

bon succès en ses affaires, qu'il a toujours attribué à cette sainte bénédiction.

V. — Se trouvant, environ l'année 1626, au plus haut sommet de la montagne de la Valdotiaz, avec plusieurs autres tant à pied qu'à cheval, et étant lui septième demeuré en dernier à cause de son cheval, la tourmente de la montagne les saisit en telle sorte qu'il fut contraint se coucher cinq ou six fois à terre pour reprendre haleine. Ayant invoqué l'aide et assistance du B., par la grâce de Dieu, il prit haleine, et trouva le chemin pour sortir du péril, étant la tourmente tellement furieuse, qu'il semblait qu'il n'y avait que des coups de canon en l'air, étant demeuré plusieurs personnes mortes à ce passage.

VI. — De plus, dit que la Clauda Cornu, sa feue femme, ayant été enceinte du nombre de 16 enfants, sans en avoir jamais porté à terme, en ayant porté de ceux qui n'avaient pas eu plus de trois semaines. Etant nés par intercession du Bienheureux, reçurent baptême.

VII. — Item, dit et dépose que Damoiselle Anne Delafaverge, moderne femme dudit déposant, de présent enceinte par la grâce de Dieu, et environ le second mois de sa grossesse, se trouvait tellement incommodée qu'il lui semblait qu'à tout coup elle devait poser son enfant, et a continué jusques au 5^e mois. Et ayant l'un et l'autre recommandé l'enfant au B., par la grâce de Dieu, elle s'est trouvée mieux.

VIII. — Item, dit et dépose que, lui étant survenu quelques disgrâces et fâcheries, les ayant recommandées à ce glorieux Saint, il en a été délivré. Déclarant être prêt de porter témoignage du contenu ci-devant écrit là où besoin sera, et par devant qui il sera ordonné.

A Samoëns, les an et jour susdits.

Signé : Durier, déposant.

VIII. — L'an 1635, honorable Bernard Durier, bourgeois de Taninges, âgé de 51 ans, a déclaré qu'en l'année 1640, faisant travailler M^{re} Bernard Dunoyer et trois de ses enfants, tous charpentiers, de la paroisse de Samoëns, un desquels enfants, appelé Claude, âgé d'environ 14 ans, ledit Durier voyant passer par dessus une planche qui était au-dessus des canaux

qui conduisent l'eau pour faire tourner plusieurs roues de moulins, lui fit signe de se retirer de là. Ce que voulant faire en descendant, ledit François tomba dans un de ces canaux, et ledit Durier, le voyant tomber — ayant déjà reçu grâces, par l'intercession du grand Serviteur de Dieu, en la personne d'une fille que son charriot, chargé de fumier, avait passé au parsus elle sans l'avoir offensée, — adressa son intention, avec ces paroles, au grand Serviteur de Dieu François de Sales : Bienheureux, je vous recommande cet enfant, avec grande dévotion. Et à même instant qu'il eut fait sa recommandation, la roue s'arrêta ; ce qu'on jugea ne se pouvoir faire naturellement pendant que l'eau descend par le canal, comme elle faisait par ce rencontre. A l'instant, ledit Durier va appeler le meunier, pendant quoi le père et frères dudit Claude, avec quelques voisins, y accourent. Et étant arrivés auprès dudit Claude, qui était entre la roue et le canal, ils dirent tous qu'on ne pouvait tirer ce corps que pièces à pièces ; ce que ne voulut permettre ledit Durier, ains fit apporter des pièces de bois pour lever ladite roue, comme ils firent. Et trouvèrent ledit enfant engagé dans ladite roue et canal, sans aucune blessure. Et l'ayant retiré et pendu par les pieds, demeura environ demi heure regorgant un peu d'eau ; et fut remis incontinent, en sorte qu'il alla dîner avec son père et frères. Lequel se porte bien, et déposera avec ledit Durier et plusieurs autres, qui ont ouï raconter ce cas à ceux qui étaient présents. Le 5e juin 1656.

(Toutes les pièces concernant Samoëns sont tirées de la liasse B. Il faut y ajouter celles qu'a recueillies le Pouvoir, p. 98 et 100, 109 et 111, 144 et 149, 152 et 157).

59. SEVRIER. — La fille de Pierre Ruffier, aveugle l'espace de six mois. Sa mère l'ayant vouée au Vénérable Serviteur de Dieu, guérit incontinent.

II. — Aimée, fille de Jean Martin, ayant demeuré huit années paralytique. Recommandée au V. Serviteur de Dieu, recouvra le marcher. (B).

60. SEYSSEL. — La relation que nous avons le plaisir d'insérer est toute entière écrite de la main de la célèbre Mère de Ballon. Sur la feuille de garde du manuscrit, qui renferme cinq pages mesurant 0,285 X 0,195, on lit :

« Monseigneur et mon Père. J'ai pensé que j'eusse pu mettre en cinq ou six lignes ce que j'ai écrit si au long, mais Monseigneur prendra ce qui lui

plaira. Puisqu'il s'en va en vos mains, je ne l'ai pas récrit pour le raccourcir. »

Monseigneur de Genève m'ayant permis de prier les R.R. Pères Capucins d'entendre nos revues de conscience, qui se font de temps en temps ; l'ayant fait au R. Père Séraphin, Gardien en cette ville, je lui ai demandé un doute qu'ayant entendu une lettre que M. le curé de Corbonod nous a lue de Monseigneur de Genève, lui ordonne de s'enquérir des grâces reçues du B. François de Sales, et mettre en écrit le jour qu'on a reçu la grâce de la santé, et le nom et surnoms des personnes, que j'étais perplexe, pensant qu'il ne fallait déclarer que ce qui regarde la santé. Sur quoi il m'a répondu qu'aussi bien il était entendu des autres grâces reçues. Donc, pour obéir à Monseigneur,

Je déclare en la présence de Dieu qu'en l'année 1625, à la fin de mai ou au commencement de juin, sur l'achat que nous fîmes de la maison où sont nos Sœurs de Rumilly, nous eumes de si violentes difficultés, que nous ayant été conseillé de nous mettre en lieu et place de celui qui la tenait en louage par avance, à cause de tant de personnes qui la désiraient. Comme nous fumes dedans, nous eumes de si fortes oppositions de M. de Mieudry, qu'il entre dedans avec un notaire, me demande par quel droit nous étions là dedans. Je lui dis : par le droit de la miséricorde de Dieu, qui nous y a conduites. Dit au notaire d'écrire, fit apporter et monter son lit dans une chambre, et nous conviait de jouer aux cartes avec lui. Demeura là tout le jour, pour nous convier d'en sortir, et empêcher que l'on n'emportât pas nos meubles. D'ailleurs, nous eumes les R.R. Pères Capucins si opposants, à cause que la muraille du jardin est la même de leur jardin ; car, pour la maison, elle est assez éloignée de leur couvent. Le R. Père Philibert, pour lors, me semble, provincial, nous dit qu'il s'en allait à Rome, et nous assura qu'il nous ferait sortir. Et comme nous avons été fort assistées de ceux de cet Ordre dès le commencement de notre réforme, cette difficulté me touchait plus que toute autre chose. Comme par tant d'obstacles et tant de bruit de ce séculier je me trouvai si malade de corps et d'esprit que, sur les quatre heures du soir, je pris avec moi une Sœur et m'en allai à la porte d'un petit étable, m'assis en terre pour m'appuyer contre une muraille, non pour prier, mais pour me reposer, n'en pouvant presque plus ; car je n'aurais jamais voulu désobliger les R.R. Pères Capucins, et n'ayant pour gîte qu'une maison empruntée et ruinée, ma peine n'était pas petite de quitter ou poursuivre l'achat de cette maison.

Etant en ce grand perplex, et extrêmement abattue, appuyée et ne dormant point, j'eus une vue fort distincte du B. François de Sales, seulement d'environ un quartier d'aulne au-dessus de moi. Ma vue fut jetée (je dis ma vue intérieure), tout premier sur une étole qu'il avait sur son rochet, et étole bien si parsemée de pierreries qu'à peine y avait-il d'entre-deux, tant elle en était remplie. De là, je le regarde au visage. Comme je le regardais au visage, il me jeta un regard fort agréable, et par ce regard cette parole me fut imprimée en l'esprit : tout s'apaisera. Tout à coup j'eus un sentiment comme si j'eusse voulu dire : Monseigneur est mort, et il est ici, comme si j'eusse voulu dire : Il n'est pas en gloire. Et il me fut reparti que sa gloire m'était cachée. Son visage était dans une extrême tranquillité. Ces pierreries, la beauté d'icelles cachée en-dedans. Ce que l'on entend, du moins alors, c'est par vue, et non par paroles, comme l'on se parle ici-bas, et l'âme est là dans une si simple obéissance. Revenue à moi, ce fut en une haute attention à Dieu. Je n'eus point la pensée de le dire à la Sœur qui était avec moi ; je me laissai à un abandon à Dieu, sans même avoir la pensée d'être délivrée de ces difficultés.

En voici les effets.

A huit heures du soir, l'on fit des menaces à M. de Mieudry, que s'il couchait là dedans, il pourrait encourir l'excommunication. Comme bon chrétien, il sort de la maison, et laisse Mme de Miribel, sa sœur, en sa place, qui coucha au lit de son frère, qui l'avait fait dresser. Les Sœurs n'en ayant point, demeurent par les places. Empêchées de moi, qui étais malade, prient Mme de Miribel me donner place en son lit. Et sur la crainte qu'elles eurent qu'elle ne vengeât sa passion et celle de son frère à me frapper, l'une demeure dernier le lit pour me garder. Cette Dame commence à me parler des peines qu'elle avait dans sa condition du monde, et avec grande confiance. Et lui répondant, je n'eus point la pensée de la prier de rien. Tôt après, voici un greffier de la part du Sénat, qui commande à M. de Mieudry de sortir de la maison, sous peine de tant d'amende ; ce qu'il fit. Et peu de jours après, le R. Père Philibert nous vint voir avec beaucoup de cordialité, et me dit qu'il s'était proposé de former des oppositions contre nous à Rome, pour nous faire commandement de vider cette maison, mais qu'il ne le ferait pas ; et tout fut apaisé. Nous eumes le Sénat fort favorable, et l'Ordre des R.R. Pères Capucins tout autant porté pour nous assister qu'il était auparavant.

Et pour l'effet de mon âme, comme cette vision du Bienheureux François de Sales me laissa une haute attention à Dieu, elle m'a porté, effet d'un délaissement à la divine Providence, et une indifférence telle au succès qu'ayant, par exemple, été employée à quelque fondation, je fais un acte de dépouillement et d'indifférence s'il réussit ou non ; ainsi en autre chose, qui est dans une si simple simplicité à obéir que, proposant même quelque chose à Monseigneur, je ne puis m'empêcher d'ajouter : Mais faites ce qui plaira à Votre Grandeur, et cela-par un abandon de toute moi en Dieu, qui n'a point de vue que Dieu même, et si j'eusse été fidèle, de là j'aurais pris mon avancement et ma conduite du B. après sa mort, comme je l'ai été durant sa vie l'espace de treize années environ. Cette haute attention d'abandon à Dieu m'a favorisé d'autres grâces pour réussir selon les rencontres ; mais en tout, je n'ai eu qu'infidélité à Dieu. J'assure en sa présence cette vision être véritable.

En foi de quoi, je me signe Louise Blanche, de baptême, et Thérèse, qui me fut donné au commencement de notre réforme.

Signé : Louise Blanche Thérèse de Ballon, Religieuse indigne.

De Seyssel, ce 8 février 1656.

61. SIXT. — Déclarations des grâces obtenues par les mérites et intercessions du B. François de Sales, en faveur des paroissiens de Sixt, diocèse de Genève.

I. — Le 26^e décembre 1655, Jean, fils de feu honorable Blaise Ducrot, de la paroisse de Sixt, âgé d'environ de 55 années, a attesté et déposé en ma présence qu'en l'année 1640 il fut privé et hors de jugement et raison, environ six mois durant. Ce qu'étant arrivé, il fut inspiré de Dieu aller en dévotion au sépulcre du B. François de Sales, pour impêtrer, par ses mérites et intercessions, son premier bon sens. Où ayant été rendre son vœu, il y obtint la grâce qu'il avait demandée, et s'en retourna, grâces à Dieu, bien remis et bien sensé, ainsi que m'ont affirmé et attesté les honorables Pierre à feu Guillaume Ducrot, âgé de 60 années, et Claude, fils de Pierre Rannaud, ses voisins, âgé de 40 ans.

II. — Le 4 de février 1656, Pierre, à feu Monet Cordon, de la paroisse de Sixt, âgé environ de 39 années, a, par son serment, attesté et affirmé en ma présence d'avoir été quinze ans marié, sans apparence d'avoir aucune

génération. Mais en l'année dernière, il est, par dévotion, allé en la ville d'Annecy, implorer la grâce d'avoir des enfants, par les intercessions du B. François de Sales. Il en a obtenu un, en ladite année, ainsi que m'ont attesté et assuré par leur serment Pierre, à feu Bernard Poullier, âgé de 50 années, et François, fils de Bernard Cordon, ses voisins.

III. — Ledit jour et ladite année, Pierre, fils de feu Pierre Richard, de ladite paroisse, âgé environ de 50 ans, a déposé et attesté par son serment avoir été douze ans marié sans aucune espérance d'avoir des enfants, mais qu'ayant rendu le vœu qu'il avait fait d'aller en dévotion au sépulcre du Bienheureux François de Sales, il a, par les intercessions d'icelui, obtenu, grâces à Dieu, la même année, l'effet de sa prière, et a eu des enfants du depuis. Il m'a produit pour témoins Jean Richard, âgé de soixante années, et Pierre à feu Claude Mojonier, âgé de 40 ans environ, lesquels, par leur serment, m'ont attesté la chose telle et bien vraie...

En foi et témoignage de quoi, je, soussigné, sacristain dudit Sixt, ai signé audit lieu, le 6e de février 1656.

Signé : Gaspard Ducis, sacristain, attestant.

IV. — Révérend Bernard de Passier, chanoine Régulier et sous-prieur de Sixt, déclare que pendant quatre ans il fut affligé d'une rupture aux deux côtés du petit ventre, en façon que, du côté droit, les boyaux descendaient quelquefois deux fois la semaine, et en d'autres temps une fois le mois, ce qui lui donnait des grandes incommodités, principalement quand il ressentait froid. Priant Dieu à genoux, par l'intercession du B., dans l'église où son corps est inhumé. avant que de se lever de terre sentit son ventre et ses boyaux retournés dedans tout à fait, sans y rien contribuer, et du depuis, n'en a ressenti aucune incommodité. (B).

V. — Les Religieux de Sixt, de l'Ordre des Chanoines de Saint Augustin, déposent et attestent que le Vénérable François de Sales étant allé à leur abbaye en l'année 1618, pour leur faire visite, il arriva en leur susdite abbaye un grand nombre de personnes de différentes conditions, tous lesquels furent défrayésf aux dépens de leur communauté quatre jours durant, sans qu'ils aient pu remarquer aucune diminution des vivres, comme pain et vin, plus qu'à leur ordinaire. Croyant, toutefois, d'avoir fait une grande dépense, après avoir nourri et entretenu tous ceux qui étaient

venus au Serviteur de Dieu pour diverses affaires. Ce que lesdits Religieux attribuent aux grâces et mérites de ce grand Serviteur de Dieu François de Sales, et sont prêts à en porter témoignage où il sera nécessaire.

Le 4 juin 1656.

Signé : Pierre-Gaspard Ducis, prieur ; Claude-Pierre-François Decrou, sous-prieur.

62. SAINT-EUSTACHE. — Du 19 décembre, en l'année 1656.

Après avoir fait entendre et savoir aux paroissiens de Saint-Eustache et de la Chapelle-Blanche, en suite de la lettre envoyée à l'archiprêtre curé de Lathuile, en son diocèse, que ceux qui auraient reçu quelques grâces et secours par l'intercession de notre Père François de Sales, Evêque et Prince de Genève, qu'ils eussent à le révéler entre les mains de Mre Antoine Carrier, prêtre et curé desdits lieux ;

I. — A cette cause et sujet, a comparu par devant je, soussigné, Jean, fils de feu Claude Jaccat, de la Chapelle-Blanche et paroisse de Saint-Eustache, en Genevois, mandement de Duingt. Dit et déclare, par serment prêté entre mes mains, qu'il aurait demeuré, par l'espace de trois semaines, dans son lit, sans se pouvoir remuer ni lever de son lit, que s'étant recommandé au B. François de Sales, par deux jambes de cire conformes aux siennes, que dans trois jours il fut en convalescence, et marcha sur ses jambes. Agé de 40 années.

II. — Du même jour, a comparu honnête Claude Provent, laboureur, âgé de 60 années. Dit et déclare qu'il aurait été détenu d'une fièvre tierce par l'espace de six semaines. Se recommandant au B. François de Sales, par une messe, laquelle il fit dire dans l'église de la Visitation, à présent érigée dans la ville d'Annecy, où le corps dudit B. François de Sales repose, il fut guéri.

III. — Du même jour, a comparu honnête Pierre Mugnier, de Pollet, en la Chapelle-Blanche, laboureur. Dit et déclare, après le serment prêté entre mes mains, âgé de 46 ans, qu'étant détenu de la fièvre, se recommanda au B. François de Sales, par une messe, laquelle il fit dire dans l'église comme dessus ; il fut guéri incontinent.

Lesquelles déclarations ont été faites en présence de M^{re} Claude Bollard, curé de Leschaux, en Genevois, et Jean Provent, du village de la Pierre, paroisse susdite.

Signé : Bollard, curé, présent, Carrier, prêtre, curé de Saint-Eustache et Chapelle-Blanche, indigne.

63. SAINT-INNOCENT. — Révélations de ceux et celles qui se sont recommandés, dans la paroisse de Saint-Innocent, au B. François de Sales, Evêque et Prince de Genève, et ont recouvré la santé par son intercession, me l'affirmant et assurant par serment, comme s'ensuit, ce 7 février 1656.

I. — Honorable Jeanne Constance, femme de maître Gaspard Mantel, de Saint-Innocent, laquelle, en présence de son mari, ce que lui-même m'a avoué, confesse par serment, et tous deux, comme en l'année 1636, se trouvant incommodée l'espace de deux mois, à cause de sept crevasses au sein gauche et 11 au sein droit, en sorte qu'elle ne pouvait allaiter une petite fille qu'elle avait, et ne pouvait souffrir qu'elle l'approche, à cause des tourments extrêmes qu'elle lui donnait en prenant la mamelle, vu même que lesdites crevasses remplissaient la petite de sang, qui perpétuellement décollait d'icelles ce qui la fit résoudre d'invoquer l'assistance du B. François de Sales un soir s'en allant coucher. Et soudain qu'elle fut réveillée, fut entièrement guérie, et n'y resta qu'une petite marque rouge, en forme de cicatrice.

II. — Claude, fils de feu Guillaume Michaud, un an après le décès du B., étant pris par Gonin Michaud, son frère, pour faire un voyage au B. François de Sales, à cause d'un mal de goutte qui l'avait entièrement perclus les deux jambes, en sorte qu'il ne pouvait aucunement se soutenir sur icelles. Etant arrivé à la chapelle où reposait le corps du B., reprit soudain la marche, et fut entièrement soulagé.

III. — L'honorable Jeanne Claude Andrevier, femme de M^{re} Innocent Veyret, m'a assuré par serment comme en l'année 1636 elle aurait un petit enfant âgé d'environ un an, lequel, dès sa naissance, était atteint d'un mal de ventre extrême, qui le tenait de temps en temps, et l'ayant d'abord recommandé au B., pour un suaie de la longueur de son petit, recouvra la santé, et ne ressentit jamais plus de douleur.

IV. — La Claude Gaillard, âgée de 31 années, femme de feu Pierre Berthet, m'a dit qu'environ l'année 1642, elle était atteinte d'une fièvre double tierce qui l'excitait à des tremblements journaliers. S'étant recommandée au B. pour une messe, ne trembla plus, et fut entièrement guérie.

V. — Le même est confirmé par François Berthet, son fils, par l'aveu qu'il m'en a fait, et la susdite Claude Gaillard, sa mère, disant qu'en l'année 1633 fut remis de la même maladie que dessus, savoir d'une fièvre double tierce, et une autre fois, d'une fièvre lente, s'étant recommandée au B. pour une messe.

VI. — La Françoise Landroz, femme de Louis Dumont, étant saisie d'une fièvre tierce, s'étant recommandée au B. pour une messe, en a été guérie du depuis sans douleur.

VII. — La Pierrette Clavo, du village de Marcerar, à présent relaissée de feu Gaspard Mullin, son mari, du village de Saint-Innocent, m'a déclaré par foi et serment qu'à l'âge environ de dix à onze ans après le décès du B., elle fut affligée d'un mal de ventre qui lui dura l'espace de quatorze mois, la prenant tous les jours une fois. Et se voyant si pressée, se recommanda au B. Et depuis ce temps, fut soulagée entièrement et guérie.

En foi de quoi, me suis soussigné, ce 7 février 1656.

Signé : Ballet, curé de Saint-Innocent.

64. SAINT-JEOIRE. — Rôle de ceux et de celles de la paroisse de Saint-Jeoire, en Faucigny, pays de Savoie, qui ont reçu des grâces et guérisons de leurs maux, par l'intercession du B. François de Sales, Evêque et Prince de Genève.

I. — François, fils de discret Pierre Carry, du village de Cormand, rière la parrochiale de Saint-Jeoire, âgé de 17 ans, en l'année 1646, au mois de novembre, fut atteint, en l'âge de 9 ans, environ, de paralysie au bras droit et la moitié de la tête. Et étant presque expiré, fut voué au B. Une heure après, il reprit vie et sentiment.

II. — Claude, fils dudit Carrier, âgé de huit ans à présent, étant âgé alors de trois ans, courant de nuit par une chambre, fut heurté contre un banc, perdit la vue. Et peu après, sa mère l'ayant voué au B. François de Sales, recouvra sa vue.

III. — Gasparde Leyat, fille de feu Nicolas Leyat, était affligée grandement de la goutte au côté gauche, il y a six ans. Et s'étant vouée aux intercessions du B., a été beaucoup allégée et soulagée du depuis.

IV. — De plus, Antoine, fils de feu Pierre Chappuis, il y a six ans au mois de juillet, un samedi au soir, je, curé, lui ayant fait la recommandation de l'âme, deux femmes de ma paroisse l'ayant recommandé au B., guérit, et reprit les sentiments qu'il avait perdus.

V. — Nicolas, fils de feu Humbert Faulat, en l'âge de 33 ans, fut atteint de fièvre chaude, et trois jours durant, demeura tout évanoui et près de décéder. Fut voué par son père au B., et guérit tout. aussitôt.

VI. — De plus, Claude, fils de feu Alexandre Danthon, fut affligé de mal de chaud et de mal de côté. Comme l'on n'attendait pas la vie de lui, fut recommandé et voué par sa mère, en cette extrémité, au B., il y a environ onze ans. Et peu de jours après, il fut guéri.

VII. — Claude, fils de feu Nicolas Allamand, fut atteint de chaufure. Et étant en danger de mort, fut voué au B. par sa mère, et fut guéri.

VIII. — De plus, Guillaume, fils de Maurice Chevrier, étant affligé, il y a environ 15 ans, d'une véhémente maladie, fut voué au B. et guéri.

IX. — De plus, François, fils de Pierre Béné, fut malade à l'extrémité, affligé de mal de chaud, de mal de tête et de tout le corps. Fut recommandé par son père au B., et fut guéri peu de jours après. Cette grâce est arrivée il y a environ 23 ans.

X. — De plus, Pierre Larpin a exposé qu'il y a quinze ans qu'il était extrêmement tourmenté d'un grand tourment de tête, prêt à choir à tout coup, sans rien voir devant lui. La dévotion prise au B., cela se passa.

XI. — De plus, le 13 juillet 1654, a déposé Péronne Decollonge, femme de M^{re} Claude Dumullin, qu'au susdit jour mois et an elle était travaillée et languissante d'un grand mal de cœur. Et s'étant recommandée au B., elle guérit demi heure après.

XII. — De plus, la Gasparde, fille de feu Louis Grand, a déposé qu'il y a environ 13 ans qu'un mal des yeux lui arriva subitement, et lui dura environ un an. Sa mère l'ayant recommandée au B., et allant faire sa dévotion Annecy audit B., elle recouvra la vue.

XIII. — De plus, la Péronne Louys a déposé qu'il y a deux ans et neuf mois que le catarrhe s'étant épanché par tout son corps, et se voyant en danger de mort, elle se voua au Bienheureux, et est à présent bien guérie.

XIV. — De plus, Jean-Jacques Jaccard et Françoise Mugnal, jugaux, étant affligés de flux de sang, à danger de mort, il y a environ quinze ans, prirent dévotion d'aller Annecy, pour y rendre actions de grâces au B. de cette grâce reçue et guérison faite et rendue à leur fille Louise. Et ont ressenti réellement l'effet de leur voyage qu'ils ont fait audit Annecy pour le susdit sujet.

(La rédaction laisse à désirer).

XV. — De plus, Philibert Mercier a rapporté qu'il y a environ quinze ans que Jacquemine George, sa femme, défunte il ya 10 ans, ayant eu deux enfants morts après leur naissance, et se sentant enceinte, elle voua le fils qu'elle aurait au B., et qu'il aurait son nom, s'il plaisait à Dieu lui donner vie, par les prières du B. ; ce qui a réussi, l'enfant étant après en parfaite santé.

XVI. — De plus, il y a deux ans environ, le mois de décembre 1643, que le susdit Mercier était atteint d'une maladie où il avait déjà été deux ans durant, qui était hydropisie et érysypèle, et catarrhe, à danger de mort d'icelui. A cette occasion, ledit Mercier, et sa femme qu'il a à présent, vouèrent au B. Et à présent, ledit Mercier est bien guéri.

XVII. — De plus, la Pernette Broize a déclaré qu'il y a 25 ans qu'elle prit dévotion au B. qu'il lui plût intercéder auprès de Dieu la grâce que les enfants qu'elle aurait de Pierre Chardon, son mari, mal aisé de deux pieds, ne fussent pas comme lui. Et ayant fait sa dévotion, elle a reçu grâce.

XVIII. — De plus, M^{re} Jean-Claude Grandat, curé dudit Saint-Jeoire, confirme par le présent livret ce qu'il a déjà déposé il y a quelque temps, savoir, qu'étant âgé d'environ 12 ans, il était extrêmement affligé d'une descente de boyaux, à danger d'être rompu pour toute sa vie, et incommodé de sa personne. Et ayant levé sa dévotion au B. François de Sales, n'a pas été tourmenté de cette infirmité et incommodité de corps.

XIX. — De plus, Louise George ayant été quatre jours au travail de sa fille François, l'ayant recommandée au B. François de Sales, reçut la grâce du baptême, et est à présent pleine de vie.

Mémoire de ceux qui ont déclaré les grâces qu'ils ont reçues par les intercessions de Révérendissime et Illustrissime le B. François de Sales, Evêque et Prince de Genève, après avoir levé leurs dévotions.

XX. — Richard Charmod, d'Averans, parrochiale de Saint-Jeoire, a déposé, le 28 juillet dernier 1648, que Claudine, fille de feu Maurice Monge d'Onnion, sa femme, se voua, il y a quelque temps, audit B., pour une surdité qu'elle avait si grande qu'elle n'oyait ni par signes ni par paroles. Et ayant demeuré Annecy trois semaines en dévotion, du depuis, elle a entendu tout par signes.

XXI. — Ce jourd'hui, 4 août 1648, Claudine Laurence, fille de feu Claude Roffille, a déclaré qu'il y a quatre ans que s'étant vouée au B. après une maladie de huit mois, qui était lente, elle vint à convalescence.

XXII. — Du 2 août 1648, Nicolardaz George, femme de Jean Duret, a déclaré qu'étant de l'âge de 36 ans, elle devint extrêmement malade, perdit toute connaissance, même la parole. Son mari et ses sœurs la vouèrent au B. Demi heure après, elle fut soulagée et allégée beaucoup. Elle voua d'aller Annecy à pieds nus, et trois semaines après, elle guérit.

XXIII. — Le 4^e août 1648, Claudie Chabbé, veuve de François Guybaix, déclare que Pierre Guybaix, son fils, travaillé étrangement de la gravelle un an durant, et ayant promis que quelqu'un de sa maison irait en dévotion au B., n'a pas été tourmenté d'icelle du depuis.

XXIV. — Du 4^e août 1648, Georges Prestat, femme de Pierre Viollet, a déclaré qu'ayant chargé ledit Viollet d'aller rendre sa dévotion au B., il a été guéri d'une véhémence maladie qu'il eut.

XXV. — Le 5^e août 1648, Maurisaz Bosson a déclaré qu'ayant été sourde tout à fait dix semaines durant, se vouant au B., le lendemain perdit sa surdité, et ouit librement.

XXVI. — Le jeudi 6^e août 1648, Nicolas, fils de feu Claude Henry, a déclaré qu'ayant le mal des aneles à la jambe droite, se voua au B., et aussi pour Jean Henry, son fils, le fondement duquel sortait, leva dévotion audit B., et peu de temps après ont été guéris.

XXVII. — Le dimanche 9 août 1648, a déclaré Jeanne, veuve de Claude Larpin, qu'il y a environ 11 années que ledit Larpin, son mari, tomba comme mort dans sa maison, un matin, comme de maladie du haut mal. Et l'ayant voué au B., jamais cette infirmité ne lui arriva plus.

XXVIII. — Le 9, même jour, la Dame Nachon, veuve dudit Larpin, a déclaré qu'étant malade au dernier point, s'étant vouée au B., guérit peu de jours après.

XXIX. — Le 9 août 1648, Antoine Jacard, veuve de Claude Canel, a déclaré qu'étant malade extrêmement et morfondue, se recommanda au B., et quelques jours après guérit.

XXX. — L'Antoine Jaccard a déclaré, ce 9 août 1648, que la Françoise Canel, sa fille, étant dans son terme d'enfanter, comme l'on n'espérait la vie ni de la mère ni de la fille, la dévotion fut prise par la dite Jaccard au B., et la mère et la fille ont eu vie.

XXXI. — Françoise, fille de Daude Bénéd, a déclaré, ce 9 août 1648, que son fils, âgé de neuf ans, ayant la vérole, et n'ayant parlé de trois jours, ladite Bénéd le vouant au B., recouvra la parole, et puis guérit dans trois jours.

XXXII. — Même jour. Nicolardaz, fille de feu Pierre Défresne, a déclaré qu'il y a environ 12 années qu'ayant produit Daude Charvier, son fils, demeura enflée durant trois mois. Elle guérit de l'enflure qui la tourmentait jour et nuit, sans jamais reposer ni dormir, pendant les trois mois. (Par un vœu fait au B.).

XXXIII. — Même jour. Gaspardaz, fille de Louis Grandat, déclare que s'étant recommandée au B. François de Sales, recouvra le troublement et obscurcissement de vue qui lui dura deux ans. Et incontinent, en sortant de sa maison pour aller rendre sa dévotion au B., la nuée qui était devant les yeux se dissipa, et du depuis a toujours clairement vu.

XXXIV. — Même jour. Louise, fille de Gonin Genan, a déclaré que Pierre Breffaz, son mari, malade à lit il y a un an et demi, a été allégé d'une jambe, ayant levé la dévotion au B.

XXXV. — Même jour. Pierre, fils de feu Jean Presset, a déclaré que ledit Presset, son père, ne pouvant épancher d'eau que difficilement six ans durant environ, l'ayant voué au B., se trouva grandement allégé de cette griève maladie, et épancha librement son eau du depuis.

XXXVI. — Même jour. Pierre Presset a déclaré que sa femme étant au travail de l'enfantement trois jours durant, ne pouvant enfanter, se recommanda aux intercessions du B. François de Sales, et incontinent après, elle enfanta.

XXXVII. — Même jour. Andriaz Turchet a déclaré qu'il y a environ six ans qu'ayant un véhément mal de cou, qui lui avait entièrement levé la parole, Françoise Caillaz, sa mère, la voua au B. ; fut bien guérie quatre jours après. Et ladite Andriaz ayant consenti au vœu de sa mère, recouvra à l'heure même la parole.

XXXVIII. — Idem, a déclaré ladite Turchet qu'étant enceinte de deux enfants, fit une chute qui lui causa le délivrement des deux enfants, lesquels elle voua au B. Ils furent baptisés, puis moururent dans le jour.

XXXIX. — Même jour. Françoise Grand a déclaré que Michel Chamod, son fils, âgé d'un an, étant au point d'expirer, le voua au B. Guérit tout à l'heure même.

XL. — Même jour. La Jeanne Reveilod a déclaré que, ne. voyant presque rien d'un œil, leva sa dévotion au B., et puis guérit trois jours après.

XLI. — Idem. L'Etienne Gavard, femme de M^{re} Jean Danthon, notaire, a déclaré, le 13 août 1648, que son petit-fils étant comme aux abois un an après sa naissance, ayant levé la dévotion au B. pour lui, commença à se remettre, et à présent est en très bonne santé.

XLII. — De plus, le lundi 24 août 1648, Aimé, fils de Jacques Chamot. a déposé qu'ayant eu deux maladies véhémentes, savoir fièvres continues, incontinent après avoir levé sa dévotion au B., a été grandement soulagé, puis peu de temps après, guéri.

XLIII. — Le même a déclaré que sondit père ayant une véhémence maladie et morfondu, s'étant voué aux intercessions du B., a été soulagé, et quelques jours après guéri.

Je, soussigné, curé de Saint-Jeoire, en Faucigny, pays de Savoie, atteste les susdites dépositions m'avoir été faites à l'église dudit lieu et en la cure.

Ainsi est.

Signé : J. C. Grandat, curé dudit lieu.

65. SAINT-JORIOZ. — La relation insérée au Pouvoir, p. 225 et 232, a été rédigée à la cure de Saint-Jorioz, le 12 mars 1656, par le curé J.-B. Hudrisier.

66. SAINT-JULIEN. — Le pouvoir a inséré une déposition reçue le 11 août 1651, par le vicaire Cl. Cochod, p. 253 et 255. On peut la lire ci-devant, N° 3, IV.

I. — En l'année 1651, et du 15^e août, déposent avec serment, entre les mains de moi, soussigné, prêtre et vicaire du lieu de Saint-Julien, honorable Jeanne Vuarry, Antoine Minella, Jeanne Minella et Jeanne Bernard, toutes du village de Pernonne, rière ladite paroisse dudit St-Julien, disant qu'en même susdite année et susdit jour, est arrivé le cas que s'en suit :

Françoise Nicolarde, fille de Martin Mermet, étant demeurée morte par l'espace d'une heure et un quart environ, de manière qu'une entre lesdites femmes la voulait coudre, si elle n'eut été grosse d'enfant, savoir Antoine Minella, susnommée, laquelle avisée lui mit la main sur le cœur, et y reconnaissant du mouvement, on la recommanda à l'intercession du Vénérable Serviteur de Dieu François de Sales, Evêque autrefois de Genève. Et incontinent, ladite Nicolarde revint en vie, au grand étonnement des susdits témoins, et dans peu de temps, environ un mois, remise en pleine santé, étant à présent de très bonne convalescence, ainsi qu'elles déclarent en présence d'honnête Etienne, fils de Domenne Vuarry.

En foi de quoi, ai signé le présent certificat, ce 29 mai 1656.

Signé : C. Cochod, prêtre et vicaire du dit Saint-Julien.

II. — Du 22 février 1656, honorable Marie, fille de feu Jacques Pylven, de la paroisse de Cruseilles, âgée d'environ 51 ans, femme d'honnête Jacques Aillod, habitant, à Saint-Julien, déclare entre les mains de moi, soussigné, qu'en l'année 1642, étant enceinte et détenue d'une rude maladie, tenant le lit trois mois durant, étant devenue paralytique de la moitié de son corps, comme elle l'est encore à présent, et comme elle ne sentait plus l'enfant, à cause des violentes douleurs qu'elle souffrait, elle fit vœu au B. François de Sales qu'il lui plût lui obtenir grâce vers Dieu que l'enfant qu'elle portait puisse recevoir le sacrement de baptême, lui dédiant un cierge de la valeur d'un ducaton, avec promesse de venir au plus tôt Annecy rendre son vœu. Et après ledit vœu formé, elle demeura dix jours sans connaissance de personne, et sans aucune aide de son corps ; à la fin desquels elle revint à soi en renouvelant sondit vœu au B. Elle accoucha heureusement, et à l'étonnement d'une quantité de personnes qui étaient présentes, qui même ne croyaient pas qu'elle fût enceinte d'une fille appelée Octaviaz à présent vivante.

En foi de quoi me suis signé, ce 22 février 1656.

Signature du vicaire.

III. — Environ huit années en ça, dans le mois de septembre, dépose honorable Manuelle Paget qu'en ce temps sus écrit s'étant démise d'un pied, étant tellement affligée, ressentant des très violentes douleurs, ne pouvant se remuer qu'à la faveur de deux anelles, et ainsi affligée quoique le chirurgien eût appliqué tous les remèdes imaginables, et mis en devoir de raccomoder ledit pied, voyant que le mal s'allait augmentant, dans le risque d'en être estropiée pendant sa vie, et dans ce pitoyeux état depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre, ladite honorable Manuelle Paget forma son vœu au B. François de Sales, qui lui fit cette grâce de prier Dieu pour elle, et qu'elle irait Annecy vers son tombeau pour y rendre sa dévotion. Après quoi, le jour après, elle se trouva fort soulagée, et quitta déjà des anelles ; ce qui donna de l'étonnement à tous les voisins, ensuite qu'elle avait le pied gros comme un pain de quatre livres, hors d'espérance d'en pouvoir jamais guérir. Et depuis, allait toujours de mieux en mieux. Et dans le mois, environ, elle fut saine comme auparavant. Et tient avoir reçu cette grâce de Dieu par l'intercession du B. François de Sales, ainsi comme elle déclare entre les mains de moi, soussigné, ce 25 avril 1656. Et c'est en présence de Cathelin Mermillod et de Pernette de Léaval.

Signature du Vicaire.

67. SAINT-LAURENT. — L'an 1656, et le 2^e jour du mois de janvier, la Philiberte Janin, paroisse de Saint-Laurent, femme de Claude Diman, a déclaré, en présence de nous, soussignés, qu'en l'année 52, étant enceinte d'un fils, et doutant de sa vie, à cause de sa faiblesse, pour en avoir déjà fait deux sans baptême, ayant recouru aux intercessions du B. François de Sales, sondit fils est venu à bon port, par la grâce de Dieu et intercession dudit Bienheureux.

II. — Le même an et jour que dessus, Claude Lubin, de la même paroisse, a déclaré qu'en la même année que dessus, ayant une furieuse fièvre, et ayant imploré l'aide du Bienheureux François de Sales, la dite fièvre le quitta, par la grâce de Dieu et intercessions du dit Bienheureux.

III. — Le même an et jour que dessus, Pierre Raffoz, de la même paroisse, a déclaré qu'en l'année dernière, étant saisi d'une grande maladie et en danger de mort, et ayant recours aux intercessions du B. François de

Sales, la maladie le quitta, par la grâce de Dieu et intercessions du dit Bienheureux.

IV. — Le même an et jour que ci-devant, Louis Deluermoz, de la même paroisse, a déclaré qu'en l'année 1639, étant saisi d'une grande maladie et insensible de la moitié du corps, abandonné des médecins, et ayant invoqué l'intercession du B. François de Sales, la maladie le quitta, par la grâce de Dieu et intercessions du dit Bienheureux.

Les déclarations sus écrites ont été faites par des gens dignes de foi, en présence de nous soussignés, et de François Duby, ce 2 janvier 1656.

Signé : L. Gay-Bovier, curé du dit lieu, Maurier, prêtre, présent.

68. SAINT-NICOLAS-DE-VEROCE. — Je, Claude Charveys, notaire public de la paroisse de Saint-Nicolas-de-Véroce, atteste qu'en l'année 1635, mettant une pièce de bois dans le four, m'entra une petite écaille de bois dans le doigt du milieu de la main droite, qui me causa une si grande douleur que je ne savais quelle chose y appliquer pour remédier à mon mal. Et après avoir enduré cette grande douleur environ deux jours, et que la main m'était enflée si grandement qu'il y eut des personnes qui me dirent que si Dieu ne m'était en secours, il me faudrait perdre le doigt affligé. Et après avoir été trouver un nommé M^{re} Guillaume Gaillard, notaire, mon voisin, pour lui faire voir mon mal, et lui demander s'il n'aurait point d'huile d'olive il me dit que non, et qu'il appréhendait fort que je perdisse la main, ou bien qu'il me fallut couper le doigt pour la gangrène que j'y avais. Et après m'être retiré d'avec le dit Gaillard dans ma maison, et n'ayant point de repos dans le lit de toute la nuit, à cause de la grande douleur, je fus contraint me lever de mon lit environ deux heures avant le jour venu, et me promener au-dessous de ma maison à la vue de la lune, qui paraissait claire. Et après m'être un petit peu promené, ayant un petit peu ruminé quel remède je pourrais faire à ma douleur, Dieu m'inspira faire vœu au B. François de Sales Annecy, pour y faire porter une main de cire. Et tout soudain que je fis le vœu, je sentis que la main commença à me frétiller, et me sembla l'avoir à moitié et comme paralytique ; ce qui la me fit déployer pour voir ce qui en était. Et après avoir déployé et m'être pris le doigt par le bout, l'écaille de bois qui était entrée dedans sortit toute entière, qui était plus longue que ledit doigt n'était large. Et du dempuis, n'en sentis aucune douleur, et fus tout à fait guéri de la douleur de la main, sans en

avoir reçu aucune autre incommodité. Et dans la même année, je fis porter la dite main de cire Annecy par un homme qui l'offrit, qui était allé là pour le service de Révérend M^{re} Claude Favre, pour lors curé dudit lieu. Et le tout j'affirme être véritable, et d'en porter témoignage Annecy, si besoin était.

A Saint-Nicolas-de-Véroce, 30^e 1656.

Signé : Charveys, notaire, affirmant.

69. SAINT-SIXT. — Du 19^e décembre 1655, par devant moi, soussigné, et en présence de Claude Raffouz et de Pierre Croison, témoins, ont déclaré et déclarent Claude Antoine Balmes et Maurise Suchard, femme du dit Claude, qu'ayant été affligés d'une grande maladie galleuse, ensemble tous ceux de la maison, et ayant fait vœu d'aller faire dire messe à l'honneur du B. François de Sales, furent incontinent guéris, avec tous ceux de leur maison.

II. — Plus a déclaré François Janin que, revenant de Piémont, il était affligé d'une maladie languissante au Petit-Saint-Bernard. Il fit vœu que si Dieu lui faisait la grâce de retourner en Savoie, il ferait dire messe en l'honneur du Bienheureux François de Sales. Et incontinent qu'il eut fait ce vœu, il fut guéri.

Comme encore une autre fois, le dit Janin étant malade au lit et ayant fait le même vœu, il fut guéri incontinent.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration l'an et jour susdits.

Signé : Et. Chevallier, vicaire à Saint-Sixt, en Genevois.

70. TALLLOIRES. — 1630. — Hélène Ruffy, mariée à Annecy, étant tombée au feu et devenue, par ce moyen, aveugle, se recommanda au Vénérable Serviteur de Dieu, et soudainement recouvra la vue.

II. — Autre, 1624, Jean Excoffier ; maître charpentier, du village des Choseaux, ne pouvant se remuer durant quelques semaines, guérit le 3^e jour de la neuvaine. (B).

71. THONES. — Pouvoir, p. 256 et 258, 341 et 310.

Déclarations des grâces reçues de Dieu par les mérites et intercessions du B. François de Sales, Evêque et Prince de Genève, par les bas nommés, tous

de la paroisse de Thônes.

III. — Du 21^e jour du mois de décembre 1655, la Jacqueline Blanc, veuve de Jean de La Thuille, du Sappey, paroisse de Thônes, a déclaré par foi et serment qu'en l'année 1642, le 20^e juin, venant d'abreuver son bétail, il se trouva qu'une de ses vaches fut saisie d'un tremblement étrange. Et entrant dans l'appréhension d'un maléfice, elle se trouva saisie d'un même tremblement, qui la réduisit en tel état, que les dents lui demeurèrent serrées, qu'elle ne pouvait ouvrir la bouche que par la force d'un couteau, demeurant comme cela sept à huit jours, au bout desquels, inspirée de se recommander au B. François de Sales, elle se voua à lui, du consentement de son mari, pour une messe, qu'elle s'attacha avec une grande foi au col. Et à même instant, elle se trouva tout à fait guérie et délivrée de son mal. Après quoi, sondit mari rendit son vœu au sépulcre du B. Et ladite Jacquemine, sa femme, en reconnaissance d'une telle grâce, promet de jeûner, comme elle fit, tous les vendredis de l'année à pain et eau, sans jamais s'être ressentie de sa précédente infirmité.

Présents : M^{re} Claude Avrillon, prêtre, vicaire dudit Thônes, et honorable Philippe Roland.

IV. — Du 9^e janvier 1656, Pierre Doche, du Sappey, paroisse susdite, a déclaré qu'il y a environ six ans que lui étant morts trois mâles, fit vœu à Dieu, s'il lui faisait la grâce de pouvoir élever des enfants, qu'il ferait porter l'habit de dévotion au premier que sa femme enfanterait, à l'honneur du B. Prélat, et qu'après l'année il donnerait l'habit à un pauvre, et qu'en vertu de cette dévotion, Dieu lui donna une fille, et deux années après un mâle, qui se nourrissent fort bien.

V. — Du même jour ; la Claude de La Thuille, de Thuy, paroisse prédite, a déclaré qu'il y a environ 26 ans qu'ayant la fièvre tierce, puis quotidienne, environ un mois, avec des grandes douleurs, elle se voua au B. pour une messe ; et soudain elle fut allégée, et un mois après, tout à fait guérie.

VI. — De plus, elle a déclaré qu'il y a environ trois ans qu'une fille nommée Estiennaz, ayant eu l'esprit tellement troublé tout à coup elle se voulait précipiter ; elle la recommanda au B. Prélat pour une messe. Soudain, se trouva non seulement allégée, mais quelque temps après guérie.

VII. — Du même jour, Jacques Mottier, de Saint-Blaise, prédite paroisse, a déclaré qu'il y a 12 ans qu'il se trouva saisi d'un mal d'estomac qui l'empêchait de travailler. Sur quoi, il prit dévotion de visiter le sépulcre du B. Prélat à pieds nus, et y faire dire une messe. Après quoi, il se sentit délivré, en sorte qu'il ne l'a jamais ressenti.

VIII. — Du susdit jour, Pierre Biétrix, de Glapigny, paroisse prédite, a déclaré qu'il y eut six ans à la Saint Maurice passé que, par accident, une pièce de bois lui brisa la cuisse, qui lui causa des extrêmes douleurs, jusqu'à ce que, s'étant recommandé au B. Prélat pour une messe, et de visiter son sépulcre quand il serait guéri, il se sentit soudain allégé, et de peu à peu, revint à convalescence.

IX. — Le même jour, la Claude Vitouz, femme du susnommé, a déclaré qu'il y a trois ans à la Conception de Notre-Dame dernier qu'elle tomba en travail d'enfant, où elle demeura six jours entiers. Après quoi, elle se recommanda au B. Prélat, afin qu'il plût à Dieu qu'elle puisse délivrer, et que son enfant puisse arriver aux sacrés fonts baptismaux. Elle demeura encore deux jours sans douleurs, après quoi elle accoucha d'un beau fils fort heureusement. Et le même enfant, un mois après qu'il fut né, fut attaqué du malet si fort, que sa mère pensait qu'il fût mort. Elle le recommanda au Bienheureux Prélat, pour une messe, et soudain il se remit, sans s'en être jamais connu depuis ce temps-là.

X. — Du susdit jour, la Françoise Charvet, veuve de Georges Brot, de Thônes, a déclaré qu'il y a eu trois ans le jour de St Sébastien qu'étant en travail d'enfant, et réduite en un point que l'enfant était en travers de ses flancs sortant seulement un bras. Et la sage-femme, ne sachant qu'y faire, fit appeler le chirurgien du lieu qui, l'ayant vue, ne voulut mettre la main, disant n'y avoir aucun remède. Lors, elle réclama à son aide le B. Prélat, et à l'instant, elle enfanta.

Présents : Noble François d'Arenthon, seigneur d'Alex, M^{re} François Laurent et la Nicolarde Perret, de Saint-Claude, sage-femme dudit Thônes.

XI. — Du 11^e janvier 1656, honorable Françoise Ducrest, femme de M^{re} Jacques Critan, bourgeois de Thônes, a déclaré qu'il y a eu une année à la

St Jean dernier, qu'un sien fils âgé de 13 ans, nommé Maurice, étant tourmenté d'une furieuse fluxion par ses yeux, qui lui levait la vue, comme elle lui continuait, avec des grandes douleurs, pendant un mois, elle le recommanda au B. Prélat pour une messe, avec vœu de l'y mener. Dans trois ou quatre heures, il se sentit allégé.

Présents : M^{re} Jean-François Dupont, prêtre, vicaire de Thônes, et discret Nicolas Ouvrier.

XII. — Le même jour, la susdite Françoise Ducrest a déclaré qu'un sien autre fils, nommé François, ily a environ 23 ans au mois d'avril proche venant, n'ayant encore que huit jours, demeura mort. Soudain, elle le récomanda au B. Prélat pour son pesant de cire ; il se remit sans s'en être jamais connu.

Présents qui dessus.

XIII. — Du 15^e janvier 1656, la Maurise Avrillion, femme de Claude Bizasson, du village de la Vacherie, paroisse prédite, a déclaré qu'il y eut treize ans la veille de l'Ascension, qu'étant en travail d'enfant, où elle avait demeuré trois jours et trois nuits, avec des douleurs extrêmes, tous les remèdes étant inutiles, elle se recommanda au B. Prélat pour une messe, avec vœu de s'y aller confesser. Soudain, elle accoucha très heureusement.

Présents : M^{res} Mammert Avrillion et J.-Fr. Dupont, vicaires dudit Thônes.

XIV. — Le même jour, la susdite Maurise Avrillion a déclaré que ce même enfant, à l'âge de neuf ans, parmi les fêtes de Noël, fut saisi d'un tremblement et l'esprit troublé, sans pouvoir quasi boire ni manger, jusqu'aux fêtes de Pâques, que son père et sa mère le recommandant au B. Prélat, vouant de l'y mener, comme ils firent les mêmes fêtes, étant contraints de le lier sur le cheval, pour ne s'y pouvoir tenir, en chemin, il commença de se mieux porter, et sa dévotion rendue, il fut guéri tout à fait.

Présents les susnommés.

XV. — Du même jour, Maurise Avrillion, de La Cour, paroisse prédite, a déclaré qu'il y a eu deux ans l'été passé. près N.-D. d'août, sa femme se trouvant tout d'un coup saisie de tant de maux qu'elle ne pouvait remuer en aucune façon, se recommanda au B. Prélat pour une messe. Elle se sentit

soudain soulagée, en sorte qu'elle se leva du lieu où elle était tombée sans forces et s'en revint dans la grange, quoiqu'elle demeurât quelque temps incommodée.

Présents les deux vicaires susnommés.

XVI. — Du susdit jour, Jacques Clerc, de Glapigny, paroisse prédite, a déclaré qu'il y a deux ans à la St Bernard passé que sa femme enceinte, mettant du bétail à la montagne s'échauffant en montant, et trouvant une fontaine, elle but, en sorte que cela lui causa une toux si grande qui la fit délivrer la nuit de St Jean d'une fille qu'elle n'avait encore sentie. Et étant dans le travail avec des grandes douleurs, elle se recommanda au B. Prêlat François de Sales pour une messe, et de visiter son sépulcre. Non seulement elle enfanta, mais son enfant fut baptisé.

Présents : le vicaire Avrillion et Gaspard Duchêne.

XVII. — Du 17^e janvier 1656, Pierre Roux, de Chamossières, paroisse prédite, a déclaré comme il y eut huit ans à la St Bernard passé que se trouvant très incommodé des gouttes, il se recommanda au B. Prêlat de visiter son sépulcre, y jeûner trois jours à pain et eau, et y faire dire trois messes. Il se trouva fort soulagé, et de peu à peu fut guéri.

XVIII. — Le susdit jour, Maurice Bijasson, du Villaret, paroisse prédite, a déclaré qu'il y a environ quinze ans qu'étant sur un noyer pour abattre les noix, il tomba, et se rompit une cuisse en deux endroits, sans les maux qu'il se fit au reste du corps. Et après avoir longtemps souffert, se recommanda au B. Prêlat ; après quoi, il se trouva fort allégé.

Présents : Révérend Dupont, prêtre, et Maurice Sondaz.

XIX. — Du même jour, Maurice Sondaz le jeune, a déclaré qu'il y a environ 14 ans, que, par l'effort du travail, il tomba malade en un point qu'il devint, non seulement enflé, mais réduit en une extrémité si grande que l'on n'en espérait rien, quand sa mère le recommanda au B. Prêlat, où il fut rendre son vœu, faisant une neuvaine. Il fut guéri.

Présents : Révérend Dupont, prêtre, et Maurice Bijasson.

XX. — Du 29^e janvier 1656, Etienne Mermilliod, du Villard, paroisse prédite, a déclaré qu'il y a environ 22 ans qu'un sien fils, nommé François,

âgé de quatre ans, qui ne parlait point du tout, conseillé du soldat logé près de sa maison de se recommander au B. Prêlat, le père et la mère le lui recommandèrent pour une messe. L'enfant, du même jour, commença de crier son père au retour de la montagne, et parler de peu à peu, en sorte qu'il parle parfaitement maintenant.

Présents : M^{re} J.-Fr. Charvet, curé de Saint-Jean-de-Sixt, et Révérend Dupont, prêtre.

XXI. — Du même jour, Jean Bijasson, de Thônes, a déclaré que l'année passée, au commencement d'avril, il se trouva accablé de tant de maux tout d'un coup, qu'il ne pouvait remuer en aucune façon. Il se recommanda au B. Prêlat pour une quarte avoine, et soudain il se trouva guéri, en sorte que du lendemain il travaille aussi bien qu'il avait jamais fait.

XXII. — Du 6e février 1656, la Pernelle Sylvestre, de Carroge, paroisse prédite, a déclaré qu'il y a environ trois ans que tous les Carêmes elle a été tourmentée des gouttes aux bras, et le Carême dernier, étant incitée de quelqu'un de recourir au B. Prêlat, elle s'y recommanda pour une messe. Et devant que huit jours fussent expirés, elle se trouva guérie.

XXIII. — Du 11e février 1656, honorable Marie Missilier, femme d'honnête Pierre Avrillion, bourgeois de Thônes, a déclaré qu'en l'année 1632, au mois d'octobre, ayant été malade l'espace de quinze jours, après quoi elle tomba dans une phrénésie si grande qu'on fut contraint de la lier dans le lieu où elle était. Voyant que tout cela ne servait de rien, une sœur qu'elle avait, qui se nommait Andréane, la recommanda au B. Prêlat pour une messe. Et le même jour qu'on la dit, elle commença à se connaître, et de peu à peu, elle fut entièrement guérie. Et en reconnaissance d'une telle grâce, elle alla visiter le sépulcre où repose le corps du Bienheureux Prêlat, et y rendit sa dévotion. M^{re} Claude Avrillion, prêtre, vicaire dudit Thônes, fils de la déposante, a assuré de l'avoir vue dans cet état.

Nous, soussigné, attestons avoir reçu les susdites déclarations par les susnommés, tous de notre paroisse, lesquels ont assuré par foi et serment prêté entre nos mains, après être dûment examinées, leurs déclarations être très véritables, sans y avoir ajouté ni diminué ; ainsi nous l'attestons à Thônes, ce 14 février 1656.

Signé : B. d'Aranthon, plébain de Thônes.

72. — THONON. Pouvoir, p. 205 et 213.

II. — L'an 1634, Bernadine, fille de Nicolas Mollard, et femme de Pierre Fournier, conseiller et banderet de Thonon, ayant pâti deux ans du mal caduc, guérit incontinent après qu'elle se fut vouée au Vénérable Serviteur de Dieu. (B).

III. — In nomine Domini. Amen.

Je, dom Fulgence Rex, de l'âge de 66 années, et de l'Ordre des Révérends Pères Barnabites, dès l'année 1633, atteste d'avoir entendu dans Thonon, là où j'ai demeuré, en qualité de régent, au collège des dits Révérends Pères Barnabites du Corps de la Sainte Maison de N.-D. de Compassion du dit lieu, dès l'année 1617, et ouï, pendant le dit temps, de diverses personnes, de divers sexe, âge et qualité, que Monsieur le Prévôt de Sales méritait dignement le nom d'Apôtre du Chablais, pour s'être (mis), au grand péril de sa vie, en devoir, par son rare savoir, mansuétude, bon exemple et douceur, à extirper l'hérésie du dit lieu, et rédiger les plus obstinés au giron de notre sainte Mère l'Eglise Apostolique et Romaine — et que, si ceux qui étaient venus par après pour le seconder en telle entreprise, tant Capucins qu'autres Religieux, eussent eu les qualités du dit Sgr Prévôt de Sales, que la plupart des meilleures familles du dit Thonon, qui s'étaient retirées de delà du lac, rière les terres de Messieurs de Berne, seraient demeurées au dit Thonon, et auraient abjuré l'hérésie — et que les menaces et distributions des terres des Huguenots, qui se faisaient publiquement en chaire par certain Père Capucin, et lequel ils disaient radoter, les auraient forcés à quitter leurs dites maisons et biens pour se mettre en lieu de sûreté, crainte de quelque rude traitement, en suite des dites menaces. Lesquels demeurants auraient suivi les pas d'un maître Quisard de Massongy qui, voyant le rare savoir, doctrine, exemple et affabilité du dit Sgr Prévôt, et après avoir entendu la docte prédication faite sur le sujet qu'il n'y a point de salut hors le giron de notre sainte Mère l'Eglise Apostolique et Romaine, l'aborda avec cette prière de lui donner par écrit ce qu'il avait dit en chaire touchant cela ; ce qu'il fit, sans le faire attendre longtemps. Ayant le dit écrit, il le porta droit à Genève à M. Blaise, premier ministre, et le pria de répondre à cela, et quel en était son sentiment. Il lui dit et bailla par écrit que l'on pouvait se sauver en l'une et

l'autre Religion. Ce que voyant et entendant, il rapporta la dite réponse à Thonon, au dit Seigneur, avec instante prière de répondre par écrit. Cela fait et prouvé par vives raisons, il s'en retourna à Genève, vers le dit Blaise, pour lui communiquer la dite réponse. Et, demeurant ferme, à ce qu'il avait dit par écrit la première fois, le dit Maître Quisard commença à branler la tête et dire : Monsieur, vous dites que l'on peut se sauver en cette Religion, comme aussi en la Religion Catholique, Apostolique et Romaine. Monsieur le Prévôt de Sales ne dit pas de la sorte, comme vous venez de lire ; il dit et prouve que tous ceux qui meurent hors icelle sont damnés. Vous m'avouez que l'on peut se sauver, adieu Monsieur, je veux me tenir du côté plus assuré, et, par ainsi, revint à Thonon, et abjura l'hérésie entre les mains du dit Seigneur Prévôt de Sales.

73. VAILLY. — Qui n'a lu, avec grande émotion, le récit de la « Délivrance et guérison d'un mendiant possédé du démon », (Pouvoir, p. 275 et 279). Nous pourrions ajouter : Le fait miraculeux dont il s'agit ne repose pas seulement sur le témoignage de la Soeur de la Visitation qui en fut l'heureux témoin ; la pièce que nous allons mettre sous les yeux du lecteur lui paraîtra de nature à satisfaire à toutes les exigences de la saine critique.

Du 12^e août 1657, je, soussigné, notaire ducal royal, de la paroisse de Vailly, certifie et atteste à tous qu'il appartiendra m'être exprès transporté jusqu'au village du Sage, paroisse prédite, et au domicile d'honnête Jean, fils de feu Georges, de la Sauge, âgé d'environ 20 ans, dudit lieu, et ce à requête de Révérend M^{re} Claude-Marie Masson, prêtre, curé dudit lieu, lequel ayant incité ledit Jean de la Sauge à accomplir un vœu qu'il disait avoir pris d'aller au tombeau du B. François de Sales, Annecy, et voyant icelui avoir reçu grâce par les intercessions dudit B., pour ne laisser perdre la mémoire d'une chose tendante à la gloire de Dieu, à l'honneur de son B. Serviteur et à l'édification du peuple chrétien, m'a requis d'aller audit lieu du Sage, où ayant trouvé ledit Jean de la Sauge en sa maison, icelui ayant prêté serment entre mes mains, à requête dudit S^r curé, touchant la grâce qu'il dit avoir reçue par les mérites dudit B. François de Sales, a déclaré avoir été malade dès le 6^e janvier, fête des Rois, de l'an 1655, jusques à la présente année 1657, immobile de tous ses membres, hors du bras droit et de la tête, sans se pouvoir tenir autrement qu'à la renverse, n'ayant point connu être possédé des malins esprits jusques environ le 15^e août, fête de

l'Assomption de Notre-Dame de ladite année 1655, auquel temps les diables commencèrent de parler. Ce que voyant, le pauvre malade fit vœu d'aller au tombeau du Bienheureux François de Sales, le plus tôt qu'il pourrait, et en attendant, envoya un sien voisin, nommé Georges Chauderon, faire le voyage pour lui. Et quelque temps après, les diables dirent qu'ils voulaient sortir, comme probablement ils firent, lui ayant fait divers trous auprès du genou, d'où sortit du sang qui ensanglanta les linceuls où il gisait. Car jusqu'alors ils se disputaient dedans lui l'un avec l'autre, lui causant un grand tourment. Et dès lors il n'y en a eu qu'un seul qui ait parlé, qui lui levait tellement l'usage de ses sens que, pendant que ledit diable parlait, le pauvre possédé ne voyait ni n'ouyait. Et déclare ledit Jean de la Sauge avoir demeuré en cet état dès le susdit temps jusques au mois de juin année présente que, s'étant fait transporter au tombeau dudit Bienheureux François de Sales, et là arrivé le 7^e dudit mois, où faisant sa neuvaine, il déclare par serment, comme dessus, avoir été entièrement délivré du diable, étant devant ledit tombeau, sans être exorcisé, et que manifestement il connut lorsque le diable sortit de son corps, ayant demeuré comme mort quelque temps, et commence toujours de mieux en mieux à se remuer de lieu en autre sans aide de personne.

Et le tout que dessus, Jean de la Sauge a déclaré en présence d'honnête Jacques de la Sauge, son oncle, honnête Jacques Bardet et honnête Claude Chauderon, tous de Vailly et ses voisins, lesquels ont déclaré et attesté par serment entre mes mains prêté le tout que dessus être véritable quant à la durée et à l'état de la maladie.

Et ledit honnête Claude Chauderon, et honnête Jean Dubord-Serand, de la paroisse de Lullin, ont de même déclaré, avec pareil serment, l'avoir porté avec deux autres hommes Annecy, pour l'accomplissement de son vœu, assurant que manifestement ils expérimentèrent, étant proches d'Annecy, que le malade était plus pesant qu'auparavant, suivant la menace que le diable avait faite déjà avant le départ de Vailly, qu'il le rendrait si pesant qu'on ne le pourrait pas porter audit tombeau.

Et à toutes les susdites déclarations a été présent ledit Révérend M^{re} Claude-Marie Masson, curé dudit Vailly, lequel assure avoir vu ledit malade au pitoyable état ci-dessus écrit, dès le mois de février 1656, auquel temps il fut fait curé dudit lieu. Et pour prouver indubitablement qu'il était possédé du diable, dit lui avoir ouï dire des choses cachées, et que le possédé ne pouvait point savoir, et que, entre autres, l'an 1656, la fête de St Joseph

s'étant rencontrée au dimanche, et par ainsi fait l'office dudit dimanche et non de Saint Joseph, ayant ledit S^r curé sur le soir visité le malade, le diable lui dit qu'il n'avait pas fait l'office de la fête ; ce que le malade ne pouvait point savoir.

Et le tout que dessus ledit S^r curé m'a requis rédiger par écrit, et en dresser un acte authentique. Le tout fait au lieu et présence que dessus, ores que d'autre main soit écrit. Ainsi ai couché le présent acte, et icelui signé de ma propre main, en témoignage des choses prémisses, avec ledit S^r curé, qui a aussi signé. Et les témoins n'ont su signer.

Signé : M. Masson, présent et réquerant, Frezier, notaire.

74. VERS. (Voir N° 25, IX).

75. VILLE-EN-MICHAILLE. — L'an 1645, et le 25^e juin, avant midi, par devant moi, notaire royal, soussigné, demeurant à Billiaz, ont comparu M^{re} Claude.Sordet, prêtre, curé de Ville ; Révérend M^{re} Claude Clerc, prêtre, recteur de la chapelle de N. D. et de St Jean-Baptiste, en l'église dudit Ville fondée ; honnête Claude Neyret, François Exchaquet, Roland Cojon, Claude et François Gonet, frères, Jean Grept, Jacques Burdet, Benjamin Magnin, Claude Martinet, Jean Mâgnin, François Gojon, Pierre Nicolas, Etienne Bétend, Claude Bernardet, Guigue Grept et Nicolas Bozonet, tous du village dudit Ville, lesquels, ensemblement, et avec vérité, certifient que l'année 1643 ledit lieu, par la volonté de Dieu, fut affligé de maladie contagieuse. Ce voyant, tant par lesdits ci-devant nommés qu'habitants, auraient fait vœu au B. François de Sales, pour les exhimer dudit mal, vu même que les circonvoisins étaient atteints dudit mal, et d'aller en procession audit B. François de Sales. Ce qu'étant fait ledit vœu, lesdits auraient reçu guérison, et dès ledit temps n'y aurait pris mal. Et lesdits villages ayant été mis en liberté, auraient accompli ledit vœu, et du depuis n'y ayant été fait le présent certificat par lesdits ci-devant nommés et habitants, afin d'en être mémoire à l'avenir.

Audit lieu de Ville, au cimetière dudit lieu, le peuple illic assemblé, et présents honorable Hugues Levet, de Seyssel, honorable Claude Rabut, dudit Seyssel, témoins. Ledit certifiant ayant signé avec ledit Rabut, non ledit Levet, pour ne savoir signer.

Signé : Sordet, curé de Ville, certifiant, Clerc, prêtre, certifiant, Roland Gojon, certifiant, J. Gret, Louis Gret, Claude Martinet, N. Bozonet, Fr. Gojon, François Ginier, Claude Rabut présent, P. Magnin présent, Guigue Gret, Cl. Neyret, et moi, notaire royal, recevant :

Signé : Bonifax, notaire royal.

76. VILLE-LA-GRAND. — L'an 1656, et le 28^e jour d'avril, honorable Pierre Boccard, de Paconinge, au balliage de Gaillard, dit et déclare que tous ses enfants, après avoir atteint l'âge d'une année ou deux, mouraient, jusqu'à ce qu'il y a environ 14 ans qu'il recommanda un nommé François Bernard aux prières du B. François de Sales, et par ce croit qu'il a été préservé, et tous les autres depuis, par l'entremise et intercession du B.

II. — Dudit an, et le dernier avril, Pierre, fils de feu Pierre Henry, du même lieu, a déclaré qu'ayant demeuré longtemps sans pouvoir aucunement marcher, il recourut aux intercessions du B. François de Sales, il ya quatre années, par le moyen de quoi a recouvré entière santé.

III. — Desdits an et jour, Blais Desgrange, de St-Etienne, en Faucigny, dit qu'étant devenu impotent de ses membres, il se recomanda au B. François de Sales, et aussitôt recouvra parfaite santé.

IV. — La Louise, fille de feu Pierre Henry, de Paconinge, déclare que lui étant arrivé une maladie si forte qu'elle ne sentait ni bras ni jambes, que l'occasionna de s'adresser aux bonnes prières du B., et dans bref se trouva saine et guérie.

Les susdites déclarations ont été faites et affirmées entre les mains de M^{re} François Ruyn, curé de Monthoux, et de Mre J.-Fr. Dumartherey, curé de Ville-la-Grand.

77. VILLY-LE-PELLOUX. — Relations des grâces obtenues en faveur du B. François de Sales, Evêque et Prince de Genève, rière la paroisse de Villy-le-Pelloux.

I. — L'an 1656, et le 6^e janvier, s'est présenté devant moi Claude Tardy, prêtre, curé de Villy-le-Pelloux, honnête Emmanuel Dufournet, maître maréchal, de la paroisse de Dingy, âgé d'environ 35 ans, habitant à La

Caille, lequel, pour décharger sa conscience et manifester les grâces qu'il a plu à Dieu lui faire par l'intercession du B. François de Sales, a déclaré et déclare, en présence des témoins bas nommés, après avoir prêté le serment, entre mes mains, à ce requis, ce que s'ensuit :

Savoir est que, l'année 1645, et le 15^e de janvier, étant au service du S^r chevalier de Brison, et se rencontrant dans la foire de Saint-Germain, dans Paris, ayant en garde le cheval de son maître, après son départ, il fut attaqué par les filous et coupe-jarrets pour lui lever son cheval. Lequel, s'étant mis sur la défensive contre sept qu'ils étaient, après qu'ils lui eurent levé son épée, se voyant dans un tel danger et péril, ayant imploré l'assistance de Dieu par les prières et mérites du B. François de Sales, ayant combattu l'espace d'une demi-heure, quoiqu'ils lui eussent mis en pièces son chapeau et ses habits, il ne put être blessé en aucune façon, sauf au petit doigt, dont il en sortit trois gouttes de sang. Et à la fin, ils furent contraints de lui rendre son épée et son cheval.

II. — De plus, s'en allant à Malthe avec ledit chevalier, ayant fait rencontre d'une tartane, et attaqué par ceux qui étaient dedans, ayant réclamé à son assistance le B. François de Sales, il s'est trouvé préservé au milieu de sept soldats, lesquels ont été tous blessés, sauf lui ; dont il en rend grâces à Dieu et audit Saint. Lequel a assuré cela être véritable, présents Bernard Heretier, Claude Heretier et Hugues Anselmet, tous de la paroisse de Villy. Ainsi est.

III. — Item, ledit jour, Claude, fils de feu Pierre Heretier, âgé d'environ trente ans, a assuré avec serment que, l'année 1653, et le dernier juillet, sa femme étant au travail de l'enfant, et y ayant déjà demeuré l'espace de trois jours et trois nuits, sans pouvoir délivrer, ayant invoqué l'assistance du Bienheureux François de Sales, avec le vœu qu'ils firent que le fruit qu'elle portait porterait le nom du dit B. ; incontinent, elle fut délivrée d'un fils qui porte ce nom. Même qu'ils avaient envoyé prendre un chirurgien pour lui tirer la créature de dessus. Et le tout a affirmé avec serment être véritable, en présence de Bernard Bardel et Amy Heretier. Ainsi est.

IV. — Item, Bernard Bardel, de Villy, âgé d'environ 45 ans, a déclaré que, l'année 1640, étant atteint d'une forte colique au milieu du chemin, s'en retournant du marché de Cruseilles, en telle façon qu'il ne se pouvait

aucunement remuer, et abandonné de tout le monde parmi la rigueur de l'hiver, se voyant en cette extrémité, ayant invoqué à son assistance le B. François de Sales, incontinent reprit ses forces, et s'en retira à sa maison. Dont du dempuis, ledit mal ne l'a pas si fort tourmenté qu'auparavant, jaçoit qu'il y fût fort sujet. Et le tout a déclaré avec sermen être véritable. Et c'est en présence d'Amy Heretier et Jean Diaqueno, tous deux de cette paroisse. Ainsi est.

V. — Item ; Jean Diaqueno, âgé d'environ 55 ans, a déclaré que, l'année 1642, sa femme étant au travail de l'enfant, et y ayant demeuré l'espace de deux jours et une nuit sans pouvoir délivrer, ayant invoqué l'assistance du B. François de Sales, avec le vœu que la créature porterait le nom dudit Bienheureux, au même instant, elle fut délivrée. Et le tout a affirmé avec serment être véritable, présents Bernard Bardel et Claude Heretier. Ainsi est.

VI. — Item, la Jacquemine Anselme, de Charvonex, habitant à Villy, âgée d'environ 54 ans, a déclaré que, l'année 1644, étant enceinte et atteinte d'une griève maladie, et percluse de tous ses membres l'espace de 4 mois, ayant invoqué l'assistance du B. François de Sales, et fait vœu que la créature qu'elle portait, si Dieu et le B. lui faisaient la grâce qu'elle parvînt au saint sacrement de baptême, qu'elle porterait le nom. Au bout du terme, elle accoucha d'une fille qui porte le nom dudit B., et fut parfaitement guérie. Et le tout a affirmé par serment être véritable, en présence de Jean Diaquenod et Claude Heretier, tous deux de Villy. Ainsi est.

Signé : Tardy., prêtre, curé de Villy-le-Pelloux.

SUPPLÉMENT AU “ POUVOIR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ” HORS L’ANCIEN DIOCÈSE DE GENÈVE

I. — AMIENS

Le R. P. François Adam Lerrin, S. J., atteste qu’il a été délivré, à la suite d’un vœu fait à Saint François de Sales, d’une impuissance à marcher, qui s’accompagnait de telles douleurs, qu’il n’avait de repos ni jour ni nuit. Il est tout naturel qu’à la suite d’un tel bienfait la dévotion et la confiance du miraculé envers notre grand Thaumaturge aient pris de notables accroissements.

La déposition, faite en latin au collège des Jésuites d’Amiens, est datée du 24 septembre 1648.

II. — AURILLAC

Le tout à la plus grande gloire de Dieu, et du B. François de Sales.

Jeanne de Rivière, fille naturelle et légitime de Jean Rivière, marchand droguiste, et de Anne de Merals, habitants de la ville d’Aurillac, en Auvergne, laquelle, à l’âge de sept ans, ou environ, après avoir été attaquée de la petite vérole, elle lui laissa pour reliquat une fistule lacrymale au côté de l’œil gauche, du côté du nez, laquelle fluait de temps en temps. Et après s’être servi, l’espace d’un an et demi, ou environ, des remèdes et médicaments que le médecin, le sieur Desartres, et Goutes, M^e apothicaire, lui baillèrent, comme d’un caustique qu’ils lui appliquèrent au derrière du col, éponge préparée dans le trou par où fluait le pus qui coulait de la dite fistule, pour lui scarifier davantage le trou de la dite fistule, en lui appliquant dessus des poudres corrosives et emplâtres dissicatifs, Et encore

pour lui faire l'ouverture plus grande à cette fin de pouvoir mieux voir si l'os se trouverait carié, ils y appliquèrent par dessus une pierre de cautère, et y firent leur possible pour arrêter cette humeur fluante, en desséchant et corroborant la dite partie. Et lui voulant porter quelques pilules composées pour purger cette humeur abondante, il fut impossible de la pouvoir résoudre à les prendre. Et pour lui en faciliter la prise, on les lui apporta dissoutes en potion, avec quelque sirop ; mais il fut hors de notre pouvoir, quoique nous sussions faire, de lui faire avaler la dite purgation. Et voyant, au bout d'un long temps que tous ces remèdes ne lui profitaient de rien, et qu'elle en demeurerait toute sa vie incommodée si Dieu, de sa sainte grâce, n'y mettait la main, comme étant le souverain médecin lequel, dans les afflictions, ne refuse jamais la grâce à ceux qui la réclament de cœur et d'affection, comme je fis, par l'inspiration qu'il me donna de lui demander cette faveur, par le moyen de l'intercession du Bienheureux François de Sales, Evêque et Prince de Genève, par le moyen d'un vœu que je lui fis dans le mois de décembre dernier, de l'année 1658, qui était tel que je priai les Révérendes Dames Religieuses de la Visitation de vouloir faire une neuvaine de prières pour ma petite-fille ; ce qu'elles firent. Et moi, de mon côté, avec ma femme, fimes vœu de jeûner la veille de la fête du Saint, avec la petite-fille, que fimes aussi jeûner, faisant le tout à l'honneur et gloire de Dieu et du Bienheureux François de Sales, en faisant, ma femme et moi, le jour de la dite fête, notre communion en la dite église des Dames Religieuses de la Visitation, et y entendimes la sainte messe, et y donnâmes six cierges blancs pour y brûler continuellement, tout autant qu'ils dureraient, devant le Très Saint Sacrement, en faisant le dit jour quelques aumônes aux pauvres, en l'honneur de Dieu et gloire du dit Saint. Et laissâmes de plus aux dites Dames Religieuses l'argent pour y faire dire cinq messes sur leur autel, en l'honneur des cinq lettres qui composent le très auguste nom de Sales. Lesquelles Dames Religieuses, après leur avoir fait savoir l'intention du susdit vœu, me donnèrent un petit morceau de taffetas blanc, qui avait touché au cœur du B. Saint, en m'avertissant de le mettre tremper dans de l'eau, et de cette eau lui en laver souvent ladite fistule ; ce que je fis pendant l'espace d'un mois ou environ, et lui appliquais après par dessus ladite relique. Car, d'abord que j'eus commencé de la lui laver, dans deux ou trois jours, il s'y fit une ouverture plus grande qu'elle n'avait jamais été auparavant, en fluant une grande quantité et abondance de pus, laquelle fluxion parfois s'arrêtait, et après reprenait son

cours. Ce qu'ayant continué environ un mois à fluer parfois de la sorte, et mon apothicaire, qui m'avait dit auparavant que le meilleur remède que l'on y saurait faire serait de lui appliquer un bouton de feu, je le différai de jour à autre, attendant toujours la guérison de madite fille par l'intercession du B. Saint, sans la vouloir mettre en ses mains pour lui faire ladite opération. Mais comme je lui eus dit que j'avais fait un tel vœu au B. François de Sales, pour obtenir par ses prières la guérison envers Dieu de ladite maladie, il me dit dit que cela était fort bon, et que Dieu le pouvait bien faire, mais que si je le croyais, que je lui ferais appliquer ledit bouton de feu, car c'était le meilleur remède qu'on lui saurait jamais faire. A quoi je commençais déjà à porter quelque consentement, laissant faire quelque disposition, comme de lui appliquer ladite éponge, préparée pour lui dilater davantage ladite ouverture, sans toutefois discontinuer de lui laver ladite fistule avec la susdite eau de la relique, et lui appliquer ladite relique par dessus. Mais après, considérant que la dite opération serait trop dangereuse, je me résolus de ne permettre point ladite opération de ce bouton de feu, et me mis à prier plus fort le B. Saint de lui vouloir envoyer la guérison par son intercession, en faisant à ce dessein d'autres communions et aumônes à cette intention, en priant aussi la Sainte Vierge de ne me refuser point ses assistances dans cette nécessité. Et mettant le tout entre les mains de Dieu, en continuant toujours de la laver de ladite eau, et d'y appliquer par dessus ladite relique, je vis qu'au bout de sept à huit jours, ou environ, ma petite fille s'en portait mieux, et que ladite fistule, en se fermant, ne fluait plus. Ce qui a continué du depuis de mieux en mieux, jusques à présent, qu'elle est entièrement guérie, sans se connaître presque point de cicatrice, sinon quelque peu de rougeur qui s'abat petit à petit, et revient à la couleur de l'autre peau du visage. De quoi j'en rendis grâces à Dieu et au Bienheureux Saint, comme je fais encore à présent, le réclamant en toutes mes nécessités...

Ce que j'ai voulu signer de ma main, avec le susdit médecin et apothicaire, afin que l'on ajoute foi et croyance.

Fait à Aurillac, ce 7^e jour du mois de juin, l'an 1659.

Signé : J. Rivière, Desarte, docteur médecin, Gouttes, apothicaire.

III. — AUTUN

A Monseigneur le Révérendissime Evêque d'Autun.

Monseigneur,

Vous présente en toute humilité Sœur Marie Jacqueline Compin, supérieure au monastère de la Visitation Sainte-Marie à Paray, que sœur Marie-Jeanne Micot, religieuse professe au dit monastère, atteinte d'une paralysie dès le vingtième d'octobre 1639, laquelle lui interdit enfin absolument l'usages des cuisses et des jambes, avertie par Sœur Charlotte Véronique Palus, pour lors infirmière audit monastère, de demander sa guérison à Dieu par les intercessions du Bienheureux Saint Pantaléon, aurait reparti qu'elle ne doutait nullement que ce grand Saint ne lui obtînt sa guérison si elle la requérait, mais que si elle avait à demander à Dieu sa santé, qu'elle s'adresserait au B. François de Sales, Prince et Evêque de Genève, leur Fondateur, se confiant pleinement qu'il lui obtiendrait la santé si elle la lui demandait. Ce qui ayant été dit à l'Exposante, sa supérieure, sur les répugnances que ladite Sœur Marie-Jeanne Micot témoignait de vouloir demander à Dieu sa guérison, elle lui ordonna, en vertu de sainte obéissance de supplier Dieu de la lui vouloir accorder, par les intercessions de leur B. Fondateur. Et alors, ladite Sœur Marie-Jeanne Micot, se soumettant à l'obéissance, commença à faire une neuvaine au B. François de Sales. Et ayant prié la Sœur députée à son assistance de mettre des reliques du sang de leur B. Père dans de l'eau, et de lui en laver les cuisses et jambes ; ce qu'ayant exécuté, elle se trouva incontinent et du même instant libre de ses jambes, se persuadant que quelque chose les lui avait déliées, car elles étaient auparavant tout immobiles, froides comme glace et roides comme du bois, tellement qu'on ne la pouvait plus lever pour communier, ce qui obligeait leur chapelain ordinaire de lui porter la communion au lit. Ce fut le 5e mai, l'an 1640, sur le tard, que la guérison lui fut rendue. Le lendemain matin du jour suivant, elle alla au chœur de ses pieds, pour remercier Dieu, avec la Communauté, d'un si signalé bienfait. Et dès lors, elle n'a ressenti aucune douleur en ses jambes et cuisses, et en a eu l'usage entièrement libre. Ce qui étant apparamment miraculeux, attendu que Dieu veut être honoré en ses Saints et reconnu en ses grâces, il plaira à Votre Grandeur de vouloir se transporter sur les lieux pour en informer, ou de commettre personne capable de ce faire. Et Dieu, qui est le salaire et la

récompense de ses serviteurs, vous comblera de ses grâces en ce monde, attendant qu'il vous fasse participant de sa gloire dans l'éternité.

Pour enquêter sur l'évènement de Paray, l'Evêque d'Autun, Mgr Claude de La Magdeleine, jeta les yeux sur Jean Quidy, docteur en Théologie, curé de la même paroisse de Paray. Le 18 mars 1641, celui-ci se rendit, accompagné du notaire et tabellion royal Jean Champvay, choisi comme secrétaire, au monastère de la Visitation.

Là l'enquêteur interrogea, en premier lieu, la miraculée, âgée de 19 ans, native de Cluny, puis ensuite la supérieure précitée, âgée de 42 ans, native de Lyon, Sœur Anne-Thérèse Hérault, âgée d'environ 33 ans, native de Dijon, assistante, Sœur Françoise-Elisabeth de la Souche, native du Bourbonnais, âgée de 28 ans, aide-infirmière.

Le 27 avril suivant, le père de Sœur Jeanne-Marie Micol (sic) étant de passage à Paray, fut interrogé à la maison curiale, ainsi que François Michel, bachelier en théologie, confesseur des Religieuses, et André Poncet, maître-chirurgien, attaché au monastère de la Visitation de Paray. Sous la foi du serment, tous les témoins attestent la parfaite exactitude du récit fait à l'Evêque par la Supérieure.

La pièce que nous venons de copier en partie et d'analyser n'est pas l'original. Elle porte le n° 81, et la signature de Dumont, notaire apostolique, attestant l'avoir compulsée.

IV. — BELLEY

Par devant moi Guillaume Parra, prêtre et notaire apostolique, demeurant en la ville de Belley, en Bugey, s'est personnellement établi noble Claude-François Reydellet, docteur ès-lois, avocat, citoyen et bourgeois dudit Belley, lequel, de son gré, pure et franche volonté, a dit et déclaré qu'au mois de janvier de l'année 1645 il fut alité par une fièvre continue qui le tourmenta si vivement, qu'il demeura huit jours entiers sans pouvoir dormir ni prendre aucun repos, qu'il fut inspiré de recourir au Souverain Médecin, puisque ceux de la terre l'abandonnaient, par l'entremise d'un puissant avocat, se jugeant incapable d'obtenir tout seul cette grâce, qu'il recourut à cet effet aux prières du B. François de Sales, Evêque, et qu'il fit vœu d'aller

au lieu où reposent les sacrés os de ce grand Homme de Dieu, aussitôt qu'il aurait assez de santé pour faire ce voyage, que le même jour de son vœu, les dévotes Religieuses de la Visitation Sainte-Marie lui envoyèrent un bonnet du glorieux Prélat, qu'il mit en sa tête, et une petite fiole remplie d'eau mêlée du sang du même Bienheureux, que le dit S^r Reydellet but avec grand respect, croyant que ce sang, qui avait animé une personne si pure chasserait de son corps la corruption qui le faisait tant souffrir, et qu'il n'eut pas plus tôt fait tout ce que dessus qu'il se trouva si merveilleusement soulagé, qu'il prit aussitôt du repos par un sommeil de deux heures, et par une crise inespérée, et qu'ainsi, de jour à l'autre, il revint en santé, et rendit son vœu et continue tous les jours en sa dévotion pour ce grand et glorieux Prélat, à qui il a tant d'obligations, et le regarde comme Celui qui a obtenu de Dieu sa santé, et qui lui obtient journellement des grandes grâces.

Ledit S^r Reydellet m'a demandé acte de sa présente déclaration, que je lui ai octroyé pour lui servir en ce que de raison.

Fait à Belley, le 18^e jour du mois de septembre l'an 1648, en présence de M^{re} François Monier, prêtre, docteur en Sainte théologie, chanoine et théologal de l'Eglise de Belley, et de Mre Louis Boursier, aussi prêtre, habitué en ladite Eglise, témoins requis, qui ont signé avec ledit S^r déclarant. (On ne lit pas la signature de Boursier, mais celle de Durand, curé).

2. Par devant (le même notaire), s'est personnellement établie Demoiselle Marie Salteur, femme de noble Claude François Reydellet, de Belley, laquelle... a dit et déclaré par foi et serment prêté entre les mains de moydit notaire apostolique soussigné, qu'en l'année 1640, elle fut atteinte d'une fièvre l'espace de trois mois, qui tantôt était tierce, tantôt quotidienne, et de laquelle elle n'a point pu guérir par les remèdes desquels les médecins se servent en semblables rencontres, mais oui bien par celui-ci, à savoir qu'elle pria le glorieux François de Sales, Evêque de Genève, d'obtenir de Dieu sa santé. Et après quelques prières qu'elle lui fit, elle but de son sang, mêlé avec d'eau, que les dévotes Religieuses de la Visitation Sainte-Marie lui avaient envoyé. Et quatre ou cinq jours après, elle fut en parfaite santé.

3. A déclaré de plus qu'en l'année 1645, étant enceinte d'une fille, elle fut atteinte, au septième mois de sa grossesse, d'une fièvre si violente que,

durant ladite, elle tremblait si puissamment que, si Dieu ne lui eût assisté, elle n'eût pu s'empêcher de blesser son fruit. Elle recourut pour cela au Bienheureux susdit, qui lui a obtenu, ainsi qu'elle croit, sa santé une dernière fois, ainsi qu'à la première...

Fait à Belley, le 18^e jour du mois de septembre l'an 1648, en présence de M^{re} Louis Boursier, prêtre, demeurant à Belley et de S^r François Guinon, maître d'hôtel de Mgr l'Illustrissime Evêque de Belley, témoins requis, qui ont signé avec ladite demoiselle Salteur.

Suivent les signatures.

4. Par devant (le même notaire), s'est personnellement établi Georges Ferra, S^r de Courtine, conseiller du Roi, élu en l'élection du Bugey, Valromey et Gex, citoyen et bourgeois de ladite ville de Belley, lequel... a dit et déclaré qu'au mois de mai de l'année 1625 il fut atteint d'une griève maladie, qui le mit en une grosse et violente fièvre continue, qui lui dura environ trois mois, nonobstant tous les remèdes imaginables que les médecins y eussent apportés. Et comme il vit que les remèdes humains étaient inutiles pour le soulager, et que les mêmes médecins désespéraient de sa santé, il s'adressa au B. François de Sales, Evêque, en le priant de demander à Dieu sa santé. Et après avoir demandé permission à son Père confesseur et à Demoiselle Barbe de Saint-Priet, sa femme, de faire un vœu, il promit à Dieu que s'il pouvait, par sa miséricorde, recouvrer sa santé, d'aller, aussitôt qu'il pourrait se tenir à cheval, à Annecy, auprès du tombeau du B. François, rendre son vœu, et remercier la divine Bonté de la grâce reçue, et le B. François de Sales d'avoir intercédé pour lui. Le susdit vœu ne fut pas sitôt fait, qu'icelui S^r de Courtine dit et assure, par serment prêté entre mes mains, que la fièvre le quitta ce même jour, et que quinze jours après il alla à Annecy, où il rendit heureusement son vœu, ainsi qu'il l'avait promis, et que du depuis il n'a eu aucune maladie ni incommodité notable en sa personne. Et croit qu'il n'a obtenu cette grâce que par l'intercession du B. François de Sales, à qui il a particulière dévotion. Et d'autant plus qu'il a eu l'honneur d'être connu de lui pendant sa vie, et qu'il a été assez heureux de converser avec lui...

Fait à Belley, le 15^e jour du mois de septembre l'an de N. S. 1648, en présence de M^{res} François Durand, prêtre, curé de Belley, et Jacques Orset,

aussi prêtre, et recteur de l'hôpital de ladite ville de Belley, témoins requis, qui ont signé avec ledit S^r Ferra, S^r de Courtine.

Suivent les signatures. (Les trois dépositions portent les Nos 89, 91 et 92).

V. — BOURG

(La lettre qu'on va lire est adressée à la Révérende Mère de Changy, au premier monastère de la Visitation, à Annessy).

Bourg, 15 de l'an 1658.

Ma Révérende Mère.

Dieu m'a ramené de trois mille lieues pour être témoin d'un insigne miracle que Dieu a opéré par l'intercession le votre B. Père François de Sales. Et comme je tiens de lui et du crédit qu'il a auprès de Dieu, plusieurs grâces, que j'ai ressenties pendant mes longs, fâcheux et périlleux voyages des Indes méridionales, j'embrasse volontiers cette occasion pour publier la gloire de ce Saint, et pour lui payer un petit tribut de ma reconnaissance. Je m'adresse à vous, parce que la personne qui a été le sujet du miracle a la grâce d'être professe de votre monastère ; et vous pouvez plus facilement que toute autre d'Annecy, que je considère comme le centre de votre Institut, faire savoir comme il a plu à Dieu de glorifier votre B. Père par une action qu'on ne peut rapporter qu'à un miracle. Les Saints n'ont pas besoin de nos amplifications, et je n'apporterai autre ornement que la Naïveté, et je ne dirai rien dont je n'aie été témoin oculaire.

La Mère Jeanne-Françoise Marcher, très digne Supérieure de Bourg, avait passé 18 jours et autant de nuits sans fermer l'œil, par des maux quasi continuels de la gravelle, et d'étranges tranchées d'une colique néphrétique qui, ayant redoublé le 12^e de ce mois, la mirent dans un état à faire appréhender qu'elle ne mourût. Deux médecins appelés la trouvèrent dans une très grande faiblesse, dans un grand abattement de cœur, et dans des violences de mal si extraordinaires, qu'elles semblaient être les dernières convulsions. Et comme elle avait pris trois remèdes qu'elle n'avait pu rendre, et qui étaient en partie cause de la violence du mal, ils jugeaient qu'elle devait être très malade dans l'évacuation. Et comme les forces

étaient épuisées et qu'il y avait danger de mort, j'avais ouï sa confession générale de toute sa vie deux jours auparavant, et j'arrivai à même que les médecins consultaient sur un accident nouveau. Je m'approche de la malade, et lui ayant donné l'absolution qu'elle me demanda, je me mis à genoux près du lit pour dire les litanies des saints noms de Dieu, auxquelles dix ou douze filles répondirent. La malade, pressée par la violence du mal, me dit que les forces lui manquaient et me pria de demander à Dieu pour elle la patience, quoiqu'elle souffrît fort doucement et sans se plaindre. Je me mis encore à genoux, et dis par trois fois : Deus patiens, miserere nobis ; c'était un nom des litanies qu'elle avait témoigné lui agréer. Après quoi, tourmentée toujours extraordinairement, elle me pria de dire les litanies du B. François de Sales, son bon Père, et de lui donner de son sang. Je n'eus pas commencé les litanies qu'elle perdit la vue, et sentit en elle d'étranges mouvements. Comme j'eus achevé les litanies, je détrempai du sang du B. François de Sales dans un peu d'eau, et je lui dis que je souhaitais qu'elle demandât à Dieu sa santé par les mérites du B. François de Sales, qu'elle accompagnât cette action d'une foi ferme, d'une grande pureté d'intention. Et ayant fait le signe de la croix sus sa bouche, je lui fis boire ce sang détrempe. Incessamment, elle change de visage, et les larmes aux yeux, elle me dit d'un ton de voix ferme qu'elle n'avait plus de mal, que ses douleurs étaient passées. Et se fut levée d'abord, si je le lui eusse voulu permettre. Dans ce moment son ventre, qui avait grossi prodigieusement, désenfla avant toute évacuation, rendit ses remèdes sans peine et sans douleur ; elle reposa incontinent, et se leva trois heures après.

Qui ne jugera qu'il y a du miracle en cette guérison ! Et ne devons-nous pas dire : Mirabilis Deus in Sanctis suis ! Que Dieu est admirable en ses Saints ! et admirable à relever la gloire de votre B. Père, le B. François de Sales ! Vos Sœurs, peu de temps après, chantèrent, dans leur chœur, un Te Deum en action de grâces, et moi, dans mon particulier, j'ai pris grande part à ce miracle, comme dévot de votre B. Père, et comme directeur de la bonne Mère Marcher. Je connais sa vertu, je sais ce qu'elle vaut, et l'Institut a en sa personne un très digne sujet, et vous devez remercier votre B. Père de ce qu'il vous l'a conservée.

Voilà, ma Révérende Mère la vérité du fait et du miracle dont je suis témoin. Je ne dis rien que je n'aie vu. Je salue de cœur toutes vos chères Filles ; je me recommande à leurs prières et aux vôtres. C'est un inconnu et un pauvre Indien qui vous écrit, mais qui est des plus tendres sentiments de

son cœur, ma Révérende Mère, votre très humble et très obéissant serviteur en N.-S.

Signé : Amand Giraud, de la Cie de Jésus.

Suivent les signatures de Pierre Vernet, de la Cie de Jésus, coadjuteur, de Gallet, médecin du Roi, et de Duverger.

VI. — BRIANÇON

Jesus, Maria.

1. Certifie damoiselle Barbe Olivet, de la ville de Briançon, qu'ayant un fils appelé Claude, qui naquit relaxé d'un côté, ayant atteint l'âge de quinze ou seize mois, elle le fit voir aux chirurgiens, par le moyen de feu Monsieur Juget, curé de ladite ville. Et ayant conclu qu'il fallait qu'il passât par le couteau, et que ladite damoiselle ferait venir la nourrice et l'enfant chez elle, et fit lever le bandage qu'il portait, que dans huit jours ils seraient de retour pour faire l'exécution. Et dans ledit temps, elle le recommanda aux prières du B. François de Sales, et voua de faire le voyage qu'elle a accompli ce jourd'hui. Et quand les chirurgiens furent de retour, à l'assistance du dit S^r Juget, son fils se trouva guéri, par la grâce de Dieu et du B. Saint, ayant atteint l'âge de 18 ans ou environ sans jamais n'en avoir eu aucun ressentiment.

Ne pouvant signer le dit certificat, à cause de ma faiblesse de vue, Monsieur Colaud, vicaire en la paroisse de Notre-Dame, m'ayant fait l'honneur d'être mon aumônier et de m'accompagner au dit voyage, a signé le dit certificat pour moi.

Fait à Nessi, ce 19^e août 1645.

Signé : Nicolas Colaud, prêtre et vicaire.

2. La dite damoiselle Barbe Olyvet certifie encore qu'à l'année 1629, et le 14^e jour de juillet, jour de Saint Bonaventure, sa fille, appelée Marie, tomba léthargique, sans aucun mouvement ni sentiment, dès le jeudi au soir jusqu'au samedi à midi. Et ayant employé les médecins, chirurgiens et apothicaires, pour lui rapporter ce qu'humainement lui pouvaient faire,

jusqu'à la découper aux épaules,, y appliquer la ventouse et le feu, à lui mettre du sel et du vinaigre dessus pour lui donner quelque sentiment. Et n'ayant pu rien avancer, ils la jugèrent morte, et hors d'espérance de recouvrer la santé. Alors la dite damoiselle, se ressouvenant de la grâce que Dieu lui avait faite par l'entremise du B. François de Sales en la guérison de son fils, elle le supplia qu'il lui fît encore la faveur que sa fille Marie recouvrât la santé, pour mourir religieuse sous l'Ordre de Sainte-Marie de la Visitation, dont elle en portait le nom, et le B. Saint étant le Fondateur au dit Ordre. Néanmoins, étant sans espérance en l'état qu'était sa dite fille, elle se résolut de la venir exhorter à la mort, et prit pour sujet les quinze mystères du Rosaire. Etant sur celui de l'Assomption de Notre-Dame, elle recouvra la vue, l'ouïe, le sentiment et la santé parfaite, que Dieu lui donna par l'entremise de ce B. Saint. Et quelque temps après, elle la mena en Embrun, aux Dames de Sainte-Marie, accomplir son vœu et l'intention de sa fille. Où elle a vécu religieusement 10 à 12 ans, où Dieu la retira étant morte fort constamment.

Le tout certifié dans Nessi, et à preuve du dit S^r Colaud, prêtre, qui pour lors demeurait dans la maison de la dite damoiselle, pour l'avoir vue, veillée et assistée dans cette agonie. Et en foi de ce, me suis aussi soussigné, à cause de la faiblesse de vue de la dite damoiselle.

Signé : Nicolas Colaud, prêtre et vicaire en l'église Notre-Dame de Briançon.

(Le notaire Dumont a compulsé les deux actes ci-dessus, sous le N^o 48).

VII. — LA CHATRE (Indre).

Vive Jésus.

Merveille arrivée le jour de Saint Alexis de l'année 1690, en l'église des Révérendes Soeurs de la Visitation Sainte-Marie de la ville de La Châtre, en Berry, extraite de la lettre circulaire que la Supérieure du monastère de Sainte-Marie de la dite ville écrivit par l'Ordre, où elle dit :

Le jour de Saint Alexis, une messe étant dite un peu avant l'office à l'autel de la chapelle de notre Père Saint François de Sales, l'on vit sa figure, qui est dessus, devenir vermeille, et puis pâlir, et en même temps cette précieuse figure se prit à suer des grosses gouttes d'eau autour du bas

du visage ; cela arriva jusqu'à trois fois de ce jour. Ma Soeur la Sacristine nous en ayant avertie, nous fîmes appeler et assembler la Communauté, et vîmes cette merveille. Nous fîmes essuyer la sueur avec un linge que nous baisâmes, laquelle fait des miracles. Toute la ville accourut. Notre église étant pleine de monde jusqu'à la nuit, nous fîmes éclairer un flambeau tout le jour devant cette précieuse figure, qui est fort belle, laquelle nous a été donnée par MM. nos confrères ; ils la portent aux processions générales de la ville. On a remarqué que cela arriva dans le commencement des guerres de Savoie.

VIII. — CLERMONT

Antoine du Gibertes-Chapelu, chevalier, seigneur et baron du Gibertes, Anvers, Monrodet, Le Crest, vicomte du Chambon, seigneur de La Vignhe, Chapelu, Ceneret, Charbonnières, Lavalette, Jullac et autres nos terres.

Et Madame Catherine de Langhat, notre épouse,

Nous certifions que, la veille de la fête de Pentecôte de l'an 1645, en la ville de Clermont, en Auvergne, la dite Madame de du Gibertes étant dans les travaux de l'accouchement, et fut appelé par nous les médecins et les chirurgiens les plus experts du lieu qui, après avoir considéré l'état de ma dite dame et épouse, firent déclaration que le tout était dans un si éminent péril, qu'il n'y avait que Dieu seul qui pût remédier à tant de si fâcheux accidents, et qu'il fallait voir périr le tout, à moins que d'un secours extraordinaire du Ciel. Ce qui nous aurait obligé d'envoyer avec toute diligence à Riom, chez les Révérendes Mères de la Visitation, qui ont une chemise du B. François de Sales, qu'elles nous firent la grâce de nous envoyer tout aussitôt. Et à l'instant que nous eûmes posé ce précieux gage sur l'estomac de la dite dame, elle s'accoucha sans douleur, et son fruit eut baptême. Ce qui nous obligea à faire vœu au B. François de Sales, lequel nous sommes venus rendre à son tombeau ce 17^e septembre 1648.

En foi de ce, nous avons signé, ma femme et moi, ce même jour.

Suivent les deux signatures.

IX. — DAUPHINE

A la plus grande gloire de Dieu, et à l'honneur de ses Saints. (Pouvoir 248 et 255).

1. Nous, soussignés, certifions à tous à qui il appartiendra, que noble Jean de Bernard, seigneur de La Cardonnière, conseiller du Roi et lieutenant particulier au bailliage de Saint-Marcellin, en Dauphiné, étant tombé malade d'une fièvre ardente et continue, au mois d'octobre dernier, ses forces furent tellement abattues et diminuées dans l'espace de huit jours, nonobstant l'assistance des médecins, apothicaires et autres qui étaient proches de lui, qu'après avoir reçu tous les saints sacrements, et fait tous les actes d'un bon chrétien pour la résignation à la mort, il demeura à l'agonie plus de douze heures, sans aucun sentiment, et entièrement abandonné des médecins. Et après la recommandation faite de l'âme, la chandelle bénite allumée, des messes dites pro agonisante, le jour et fête de Saint Luc, et que ses proches eurent commencé de pourvoir à ses funérailles, le R. P. Louis Manis, de Lyon, prédicateur et définiteur de l'Ordre des Récollets, son confesseur, et Monsieur M^{re} Jean-Antoine Mognon, conseiller du Roi au même Siège, firent vœu à Dieu, par l'intercession du B. François de Sales, Evêque de Genève, pour la guérison du dit S^r de Bernard, avec promesse qu'ils firent à Dieu et à ce grand Saint que, s'il recevait tant de faveur que de revenir à convalescence, il ferait, en actions de grâces, bâtir une chapelle sous le vocable du même Saint, lorsqu'il serait canonisé, dans l'église des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie établies depuis peu audit lieu de Saint-Marcellin, et cependant irait rendre son vœu à Annecy, où repose le corps du Bienheureux. A ce même instant, on vit miraculeusement revenir à soi ledit S^r de Bernard, et les conduits de son gosier, qui étaient si bouchés qu'il ne pouvait avaler aucune chose, commencèrent à s'ouvrir, si bien qu'ayant pris nourriture, la violence du mal se termina par une heureuse crise, contre toutes les apparences naturelles, laquelle lui apporta l'entière guérison qu'il a présentement, sans aucune incommodité, et en beaucoup meilleur état qu'elle n'était même avant qu'il fût malade, reconnaissant, avec action de grâces, que sa guérison lui est venue du Ciel et non des hommes, par l'intercession de ce grand Saint, auquel il a à bon droit une particulière dévotion.

Fait à Saint-Marcellin, le 28^e décembre 1648.

Suivent les signatures de Frère Louis Manis, de Lyon, définiteur et prédicateur Récollet ; de Frère Raphaël, du Bourg-Saint-Andéol, gardien ;

de Frère Séraphin de Basonge, vicaire des Recollets ; de Frère Charles Rostaing, Récollet, lecteur en philosophie ; de Mognon, conseiller du Roi au Siège présidial de Saint-Marcellin ; de Frère Sébastien de Chazelle, Récollet ; de Frère Théodule, diacre, Récollet ; de Chalamel, docteur-médecin.

Je, soussigné, déclare et atteste avoir ressenti le miraculeux effet du vœu mentionné en l'acte susécrit, et ensuite de ce être venu dans la ville de Nici ce jourd'hui, 8^e octobre 1649, dans l'église où repose le corps du B. François de Sales, et avoir tâché d'y effectuer ce qui avait été voué.

En foi et témoignage de cette vérité, j'ai écrit et signé de ma propre main la présente déclaration et attestation, et apposé le sceau de mes armes.

Signé : Bernard, conseiller du Roi, lieutenant particulier au Siège présidial de Saint-Marcellin, en Dauphiné.

J'ai été présent lorsque le susnommé Jean de Bernard a rendu son vœu à Nici, ledit jour 8^e octobre 1649.

Signé : Mognon, conseiller du Roi au Siège de Saint-Marcellin.

(Beau parchemin portant le sceau de noble Jean de Bernard, ainsi que les Nos 103, 107 et 106, ce dernier effacé).

Vive Jésus. POUVOIR, 330 et 355.

2. François de Rostein, gentilhomme Dauphinois, ayant reçu à l'armée un coup de mousquet à la bouche, la balle lui fendit la langue, lui emporta les dents d'un côté, et s'enfonça à côté du col près de la veine jugulaire. Il la porte sans qu'on l'ait pu arracher. On y mit la sonde diverses fois sans la trouver. Enfin, étant réduit à aller tout d'une pièce, sans se pouvoir remuer, avec des douleurs très grandes, il se remit entre les mains des chirurgiens, qui perdaient espérance de le guérir. Il fut voué par son père au cœur du B., et le lendemain la balle fut découverte et arrachée, sans fièvre ni inflammation à la blessure. Il accomplit son vœu. Il est en parfaite santé, comme si jamais il n'eut été blessé, quoiqu'il ait porté cette balle entre deux nerfs cinq ans entiers. Je l'ai vue ; elle est grosse comme une noix.

(Au dos du manuscrit, on lit Imprimé).

X. — GRASSE

1. Nous, soussigné, Philippe Aline, docteur en médecine de la ville de Grasse, et médecin ordinaire du monastère des Sœurs de la Visitation Sainte-Marie, confesse avoir vu trois diverses Religieuses atteintes de mouvements d'épilepsie, et par quatre ou cinq diverses fois. Et pendant que l'on approchait les reliques du Bienheureux François de Sales, ou que l'on faisait boire d'eau naturelle, où les dites reliques avaient infusé, les accidents cessaient tout à fait ; ce que, ni par les eaux distillées, ni quinte-essence approuvée par la médecine, nous ne pourrions obtenir. Arrivant le même à notre absence, selon le rapport des Religieuses, concluant que l'eau naturelle augmentait plutôt les dits accidents que de les faire cesser, en attribuant tout à fait la vertu aux reliques.

En foi de quoi, leur avons fait la présente.

A Grasse, ce 28 mars 1639.

Signé : Aline. (Une autre pièce ci-dessous porte Amiel).

2. Etienne Arnoux, maître passementier de la ville de Grasse, en Provence, atteste par devant tous qu'il appartiendra, qu'il aurait été travaillé, pendant cinq mois ou environ, d'une grande fièvre quarte, depuis le 20^e septembre 1638 jusqu'au 15 février de l'année 1639. Lequel, voyant que les remèdes corporels ne lui pourraient de rien servir, il aurait recouru aux remèdes spirituels. C'est pourquoi il demanda de bon cœur l'assistance du B. François de Sales, afin que par ses saintes intercessions il plut à notre bon Dieu lui envoyer santé. Or, ledit jour 15 février, jour que la fièvre lui devait venir, il envoya quérir de l'eau que les dévotes filles de la Visitation de la dite ville tiennent, laquelle a trempé dans les saintes reliques. Et après avoir invoqué le dit Bienheureux Prélat, et promis de faire dire une messe en son honneur, et après avoir bu la dite eau et s'être fait fort couvrir à l'accoutumée, il n'eut pas plus tôt été couvert qu'il le fallut découvrir, et sentir en grand chaud. Et du depuis, par la grâce de Dieu et intercession du B. Prélat, il n'a senti aucuns ressentiments de fièvre, confessant que les principaux remèdes, c'est de recourir à Dieu et invoquer ses Saints, auxquels a donné tant de grâces par ses mérites, mais surtout avec une vraie foi et croyance. Et pour avoir lui-même éprouvé le pouvoir des Saints, comme grands favoris de Dieu, il a fait la présente, pour fournir exemple à tous les Chrétiens de faire le même, et s'est soussigné :

Signé : Arnoux.

3. Nous, Jean-Baptiste Amiel, docteur-médecin de la ville de Grasse, en Provence, ayant été prié de visiter quelques Religieuses malades dans le couvent des Sœurs de la Visitation Sainte-Marie, et une entre autres travaillée de très grandes et diverses maladies, accompagnées de très violents et bien étranges accidents, entre lesquels ce sont des agitations très grandes de tous les membres de son corps, ensuivies des convulsions universelles, d'une lypothimie fréquente, et de plusieurs autres symptômes qui du depuis, assez longtemps, dans un même jour, survinrent parfois les cinq, les dix, les vingt et plus de trente fois. Ce qu'ayant vu arriver bien souvent, et remarqué par plusieurs fois avec admiration, y ayant apporté tous nos soins pour pouvoir remédier à telles maladies lesquelles, avec l'aide de Dieu, après les avoir guéries une fois, néanmoins, environ une année après, ont de nouveau paru, suivies des susdits accidents et autres non mentionnés, à l'endroit desquels la Mère Supérieure me fit remarquer une merveille bien grande, laquelle à peine pourrais-je croire si je ne l'eusse vu arriver par plusieurs fois, comme par l'application d'une bouteille de verre, remplie d'eau de fontaine dans laquelle trempait un petit linge teint dans le sang du B. Saint François de Sales, Evêque de Genève, (ainsi que j'ai appris de la susdite Mère le linge être tel), laquelle me dit pour lors qu'en appliquant la susdite bouteille tout contre le côté de la malade, d'abord ces grands mouvements convulsifs de tout le corps, cessaient ; ce qui me porta, dans la curiosité plus grande, pour voir si la chose arrivait de la sorte comme on venait de me le dire, Et ayant voulu attendre à un autre jour, auquel je me trouvais dans la chambre de la malade, assis près de son lit, à la présence de la Mère Supérieure et d'autres Religieuses, après avoir fait plusieurs demandes à la malade et tenant ma main sur son bras, lui touchant le poulx pour découvrir les avancements et mouvements divers de son artère ; à la fin, prévoyant par mon attouchement l'arrivée de telles convulsions et agitations susdites de tout son corps, j'en avertis la Mère Supérieure, lui disant que bientôt tels mouvements ordinaires se feraient paraître. Lesquels arrivés, je dis d'appliquer la susdite bouteille tout contre la malade ; ce qu'on fit. Et tout quant et quant les susdits mouvements cessèrent. Ce qui me donnant de l'admiration, je voulus être dans une plus grande curiosité, et mettant ma main sur la dite bouteille, en la tirant doucement d'entre les bras de la susdite malade, d'abord icelle ôtée, les accidents susdits retournèrent comme par ci devant, et moi-même, en retournant la susdite bouteille entre les bras de la malade, tout quant et

quant je la vis évanouir, comme la première fois. Ce que j'ai vu arriver, non pas tant ce jour-là, mais bien par plusieurs fois, et bien souvent en plusieurs et divers jours, et durant un long temps, comme sont encore quelques fois à présent. Merveille laquelle n'est pas tant seulement arrivée à cette Religieuse, mais encore à plusieurs autres, suivant le rapport de la susdite Mère Supérieure. Ce qui me fait louer d'autant plus la bonté de Dieu faisant luire et admirer de la sorte la vertu de ses Saints, suivant le dire du Prophète : Nimis hōnorati sunt amici tui, Deus, etc.

En foi de ce que dessus, me suis soussigné, à Grasse, ce 5^e avril 1639.

Signé : Amiel, D. M.

4. Je, soussigné, atteste comme en l'année 1636, au mois d'août, un mien petit enfant, âgé d'environ un an et demi, étant atteint d'une fièvre étiq̃ue, étant à nourrice, et doutant que le lait de ladite nourrice ne fût pas bon, nous lui changeames une autre nourrice. Et l'ayant nourri quelques jours, il était toujours en même état, nous lui fimes boire de l'eau du B. François de Sales, et du depuis, il se trouva mieux. On nous avait ordonné de faire dire une messe ; à quoi nous fumes négligents. Quelque temps après nous l'ôtames de nourrice, qui était âgé de deux années ; il retourna au même mal que par ci-devant. Et nous, ayant regret de n'avoir pas satisfait, le voyant en si pauvre état, car il était tout enflé, et comme espèce d'hydropisie, nous eumes recours aux médicaments, et lui fîs boire un sirop purgatif ; de quoi se trouva fort bien ; mais non pas guéri tout à fait. Quatre ou cinq jours après, nous, étant toujours en regret de n'avoir pas satisfait, nous lui fimes dire la sainte messe, l'ayant recommandé au B. François de Sales, et ayant entendu messe et offert un corps de cire, du depuis, par la grâce de Dieu et par l'intercession du B. François de Sales, l'enfant s'est trouvé bien, et chemina, ce que ne pouvait faire par ci-devant, pas seulement se tenir droit.

Signé : Artaud, apothicaire.

(Les quatre pièces précédentes portent les Nos 89, 54, 70 et 79. Toutes ont été compulsées par Dumont).

Du 4^e septembre 1648, à Grasse, par devant nous Antoine Godau, par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique évêque de Grasse et de Vence, et dans notre palais épiscopal, est comparue l'Econome du dévot monastère de la Visitation Sainte-Marie dudit Grasse, de la part de la dévote Mère Supérieure dudit monastère ci-bas soussignée, qui nous a dit que les

Religieuses dudit monastère ont été averties qu'on poursuit, par devant Notre Saint Père le Pape, la canonisation de feu Monsieur François de Sales, Evêque et Prince de Genève, de bienheureuse mémoire, leur Fondateur, et que les preuves et procédures sont grandement avancées, et proches d'être achevées. Néanmoins, attendu qu'elles ont de notice qu'il y a plusieurs personnes de cette ville qui ont reçu des grâces merveilleuses par l'intercession dudit François de Sales, elles désireraient, pour la plus grande gloire de Dieu et honneur de leurdit Fondateur, faire ouïr lesdites personnes par devant nous, à telle heure qu'il nous plaira assigner ; ce qu'elle nous requiert bien humblement, pour servir ainsi qu'il appartiendra.

Signé : Sœur Marguerite Séraphique de Bonfils, Supérieure.

Nous, Evêque, attendu qu'il s'agit de la plus grande gloire de Dieu, et honneur d'un Evêque dont Dieu a manifesté la gloire par plusieurs merveilles, avons ordonné que les personnes qui ont reçu des grâces par son invocation se présenteront par devant nous, dans notre palais épiscopal, ce jour-d' hui, à une heure après midi, pour être ouïes en leurs déclarations, pour servir ainsi qu'il appartiendra.

Signé : Antoine, Evêque de Grasse et Vence.

5. Dudit jour, au lieu et par devant que dessus, constituée personnellement Jeanne Giraude, Veuve de Pierre Vibier, dudit Grasse, âgée d'environ 44 ans, laquelle, moyennant le serment qu'elle a prêté, a dit et déclaré que sont environ quatorze années que Jean-Antoine Evesque, cuisinier de feu Monsieur Scipion de Villemefur, vivant évêque dudit Grasse, ayant été atteint'la nuit d'un esquillencie qui lui avait ôté la parole, et tellement serré le gosier qu'il ne pouvait rien avaler, on le saigna, et appliqua-t-on des ventouses, sans que pour cela il revint en meilleur état. Ce que voyant, ladite déposante, qui l'assistait, et le voyant mort, lui demanda s'il ne voudrait pas bien prendre de l'eau où avait trempé quelque relique du B. François de Sales. A quoi, ayant fait signe de la tête que volontiers il en prendrait, elle alla au monas tère de la Visitation Sainte-Marie de la dite ville, et la Mère Supérieure lui bailla de ladite eau. Et lui en ayant apporté et fait prendre trois cuillerées, aussitôt il recouvra la parole, et se mit sur son séant au dit lit ; le lendemain, il fut en une entière santé. Et lecture faite de sa dite déclaration, a affirmé contenir vérité. Et ne sachant écrire, a fait sa marque.

6. Dudit jour, au lieu et par devant que dessus, constitué personnellement Antoine Geoffroy, maître-tailleur d'habits, dudit Grasse, âgé d'environ 37 années, lequel, moyennant le serment qu'il a prêté, a dit et déclaré qu'en l'année 1641 un sien fils, appelé Antoine, pour lors âgé de trois ans, étant tombé d'une table en bas et donné de la tête sur une pierre pointue, se serait rompu la tête. Et ayant ledi déposant appelé Mre Olive, docteur en médecine, et Joseph Rastane, chirurgien, iceux, après avoir sondé la plaie, trouvèrent que le crâne était rompu, et qu'il était nécessaire de le trapaner, autrement qu'il était en danger de mort. Et parce que ladite trapanation ne pouvait être faite de quelques jours, jusques à ce que la plaie fût disposée, ils attendirent. Et la veille du jour qu'ils avaient arrêté de faire ladite cure, ledit déposant, sur la nuit, étant couché, il lui vint une forte pensée et inspiration de faire dire une messe à honneur du B. François de Sales, et qu'en ce faisant, son enfant recouvrerait guérison, ce qui était accompagné d'une certaine espérance très ferme et comme assurée. Et à cause de ce, le lendemain, lesdits médecin et chirurgien étant venus pour trapaner sondit fils, ledit déposant ne le voulut jamais permettre, nonobstant toutes les appréhensions qu'ils lui baillaient que, sans cela, son dit fils mourrait. Lequel recouvra la santé entièrement, et après, ledit déposant fit dire ladite messe. Affirmant ladite déclaration contenir vérité, après avoir entendu la lecture, et s'est soussigné.

7. Dudit jour, au lieu et par devant que dessus, constitué personnellement honoré Ribier, dit Raymon, dudit Grasse, âgé d'environ 49 ans, lequel, moyennant serment, a dit et déclaré qu'ayant été atteint d'une fièvre qu'il avait tous les jours, durant l'espace de neuf mois, condamné par les médecins, comme la jugeant fièvre étique, en telle sorte qu'après plusieurs remèdes ils l'auraient abandonné comme incurable. Sa femme lui suggéra de prendre de l'eau où avaient trempé des reliques du B. François de Sales. A quoi ayant accordé volontiers, sadite femme alla demander de ladite eau aux Religieuses du monastère de la Visitation dudit Grasse, le jour et fête de Saint Laurent dernier, 10e août. Et l'ayant apportée sur les huit heures du matin, et s'étant ledit déposant disposé le mieux qui lui fut possible pour recevoir ladite eau, et fait mettre sa femme et enfants à genoux avec ferveur et dévotion, il prit demi écuelle de ladite eau pendant qu'il avait ses accès et tremblait la fièvre. Et à même instant qu'il l'eut prise, il sentit que son cœur

était réjoui, et ledit tremblement lui quitta peu après, et la fièvre aussi. Et du depuis, il n'a senti ladite fièvre, bien que jusqu'alors il l'eût eue durant neuf mois, comme dit est. Et lecture faite de ladite déclaration, et persistant comme véritable. Et ne sachant écrire, a fait sa marque.

8. Du cinquième dudit mois et an, au lieu et par devant que dessus, constitué personnellement M^{re} Jean Flour, dudit Grasse, avocat à la Cour, âgé d'environ 29 ans, lequel moyennant serment, a dit et déclaré que fait environ douze ans que, se trouvant détenu d'une fièvre aigue dont il était travaillé depuis 18 mois, il fut conseillé par le P. Rouisson, prêtre de l'Oratoire, d'avoir recours aux prières du B. François de Sales et de porter de ses reliques, qu'il lui remit dans un reliquaire. Et ayant ledit M^{re} Flour porté lesdites reliques, avec ferveur et dévotion, sans se servir d'aucuns remèdes humains, deux ou trois jours après, il ressentit un notable changement et soulagement, et son mal alla toujours de mieux en mieux, et au bout du mois, il recouvra tout à fait sa santé. Et lecture faite de sa déclaration ci-dessus, a affirmé conforme à vérité, et a soussigné.

9. Dudit jour 5^e septembre, audit an, au lieu et par devant qui dessus, constitué personnellement Antoine Artaud, maître apothicaire dudit Grasse, âgé d'environ 51 ans, lequel, moyennant serment, a dit et déclaré qu'en l'année 1636 un sien fils, âgé d'environ un an et demi, étant atteint d'une fièvre maligne, et doutant que le lait de sa nourrice ne lui fût bon, lui donnèrent une autre nourrice. Nonobstant quoi, son mal lui continua. Et sur ce, le dit Artaud eut recours à l'intercession du B. François de Sales, et firent prendre de l'eau où avaient trempé ses reliques à son dit fils, qui se trouva mieux deux ou trois jours après. Et ayant du depuis sevré du lait sondit fils, étant alors âgé d'environ deux ans, il retomba dans son mal et pire, étant devenu comme hydropique ; ce qui donna regret audit Artaud d'avoir négligé de faire dire une messe qu'on lui avait conseillé de faire dire à honneur dudit Bienheureux François de Sales. Et fit dire icelle, et deux ou trois jours après, sondit fils se trouva mieux ; huit jours après, chemina, et retrouva tout à fait sa santé, n'ayant employé pour tout remède humain qu'un sirop purgatif qui l'avait un peu soulagé avant qu'il fît dire ladite messe. Mais son mal continuait, et n'en fut guéri qu'après ladite messe, reconnaissant que c'était par grâce et intercession du B. Et lecture faite de cette déclaration, a dit contenir vérité, et s'est soussigné.

(Même déposition que N° XVIII ci-dessus).

10. Dudit jour, au lieu et par devant que dessus, constituée personnellement damoiselle Anne Deineri, femme de Jean-Baptiste de Bompar, S^r de Martigues, âgée d'environ 40 ans, laquelle, moyennant serment, a dit et déclaré que fait une année au mois de juin dernier qu'elle fut atteinte d'une fièvre continue, accompagnée d'un grand mal de tête, qui ne lui donnait point de repos. Et ayant eu recours aux intercessions du B. François de Sales, et demandé de boire de l'eau où avaient trempé ses reliques, on lui en apporta. Et à même instant qu'elle eut bu de ladite eau, avec la plus grande foi et dévotion qui lui fut possible, elle fut délivrée totalement dudit mal de tête, ayant encore fièvre ès mains, lequel mal de tête lui avait continué depuis cinq jours.

11. Et de plus dit que fait environ quinze jours....
(Même fait que le N° XX. ci-dessus).

12. Dudit jour, au lieu, et par devant que dessus, constitué personnellement M^{re} Alexis Ailhaud, docteur en Droit, prévôt en l'église cathédrale dudit Grasse, âgé d'environ 44 ans, lequel, moyennant serment, a dit et déclaré qu'en l'année 1638, et le 23 du mois de juin, venant d'Avignon et passant par la ville d'Apt, il se trouva, à cause des violentes chaleurs qu'il faisait pour lors, atteint de fièvre et d'une grande défaillance de cœur. Et ayant visité les Filles de la Visitation, il lui fut donné en présent un peu des entrailles du B. François de Sales, et de sa rate. Ce qu'ayant appliqué sur la partie de cœur, il avait senti incontinent soulagement, et sa palpitation extraordinaire qu'il avait lui cessa, et la fièvre aussi. Et ayant ôté lesdites reliques dudit endroit, le mal le reprit ; ce qui l'obligea à remettre lesdites reliques audit endroit, et dès aussitôt le mal cessa. Ce qui lui arriva par trois fois en peu de temps. Ce que voyant, il porta lesdites reliques audit endroit, et ne sentit plus ladite fièvre ni palpitations. Et lecture faite de cette déclaration, a dit contenir vérité, et s'est soussigné.

(A partir de la 5e incl., toutes les pièces portent la signature ou la marque du déposant, de l'Evêque, et du greffier Bertrand).

XI. — LYON

Nous, soussignés, certifions et attestons que la dévote religieuse Sœur Marie Ribouilly, native de cette ville, étant atteinte d'une fièvre double-tierce continue, avec douleur de côté, oppression très violente, grande altération et inquiétude, avec crachements de sang, après avoir été soignée treize ou quatorze fois, et ne se trouvant aucunement allégée, nonobstant tous les remèdes qu'on lui avait fait faire, ayant eu recours mardi, douzième du présent mois, au Bienheureux François de Sales, et l'ayant invoqué, s'est trouvée tout à coup entièrement guérie. Et quoique dans une extrême faiblesse, s'étant vêtue, elle est allée à ses pieds au chœur du monastère de la Visitation de Sainte-Marie en cette ville, où elle était malade, chanter le Te Deum avec les autres Religieuses dudit monastère, en action de grâces des nouvelles que lesdites Dames Religieuses viennent de recevoir de la Béatification dudit Bienheureux. Ayant eu depuis une parfaite santé, quoique ledit crachement de sang lui eût duré plus de deux mois, avant que de tomber dans tous les autres accidents.

Fait à Lyon ce 18^e avril 1661.

Suivent les signatures de Marcellin, docteur-médecin, agrégé au collège des médecins de Lyon, son médecin ordinaire ; Brunet, maître-apothicaire juré, à Lyon ; Roveycol, prêtre et confesseur dudit monastère ; Bimet, maître-chirurgien juré, à Lyon, et chirurgien ordinaire dudit couvent de Sainte-Marie ; Ribouilly, oncle de ladite Religieuse.

De notre 3^e monastère de la Visitation Sainte-Marie, D. S. B.

Sœur Marie-Hélène Bernardon.

XII. — MACON (p. 321 et 336).

XIII. — MAMERS (p. 259 et 258).

XIV. — MARSEILLE

Le docteur Ippert, médecin des Sœurs de la Visitation de Marseille, atteste que la guérison d'une Religieuse nommée Geneviève de Favre lui paraît miraculeuse. La malade n'eut pas plus tôt bu de l'eau dans laquelle

avait trempé un linge maculé du sang de Saint François de Sales, qu'elle fut instantanément guérie.

La déposition, écrite en latin, est datée de Marseille, le 5 septembre 1648.

XV. — MAURIENNE

Je, soussigné, certifie qu'étant arrivé une chute dans un puits soit fontaine à mon fils, où il demeura trois heures la tête dedans, dont l'on le tira le tenant tous pour mort, à cause qu'il n'avait aucun sentiment et qu'il était tout noir. Lors, ma femme s'avisa de le recommander au B. François de Sales, parce qu'il s'appelait François, et le voua pour une messe à Dieu, par la prière du B. François de Sales et pour faire dire une messe dans l'église de la Visitation d'Annecy, là où le B. est de présent. Et voilà qu'environ une heure après il recouvra le parler ; et fut guéri le même jour. Et cela fut environ une année. Le tout déclarant, par foi et serment de je, soussigné, père dudit fils, être véritable.

En foi de quoi ai signé, ce 29 septembre 1690.

Signatures de Bernard Merlliez, sergent au préside de Charbonnières ; Antoine de Pingon ; de Bellegarde, les deux derniers présents à la déclaration.

(Compulsé par Dumont).

XVI. — MEAUX

Ce jourd'hui, 18^e jour du mois d'avril, sur l'avis donné à Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Meaux, Conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, et premier aumônier de Sa Majesté, qu'au monastère de la Visitation de Sainte-Marie, fondé aux faubourgs de Meaux, Dieu avait opéré quelques merveilles par l'intercession du B. François de Sales, Evêque de Genève, ledit Sgr Evêque, ne pouvant se transporter audit monastère pour quelques autres occupations, aurait donné mandement à nous, Antoine Caignet, prêtre, docteur en Théologie, chanoine et Théologal de l'Eglise cathédrale de Meaux, vicaire-général dudit Sgr Evêque, de nous transporter audit monastère de la Visitation Sainte-Marie, pour en informer

et dresser procès-verbal, pour y être foi ajoutée à l'avenir, à ce qu'aucun n'en puisse avoir occasion d'en douter.

Nous serions transporté audit lieu, assisté de vénérable et discrète personne M. Daniel Petit, prêtre, chanoine-trésorier de ladite église de Meaux, et secrétaire dudit Sgr Evêque. Et environ les deux heures après-midi, nous serions allés à la grille dudit monastère, où se seraient présentées la Révérende Mère Supérieure, assistée de Sœur Claude-Agnès Le Cellier, Sœur Anne Gedouin, infirmière, Sœur Marie-Nicole Picard, assistante pour lors de l'infirmerie...

Sœur Claude-Agnès Le Cellier, Religieuse professe... âgée de 16 ans ¹/₂ ou environ, adjurée de dire vérité, a dit qu'il a sept semaines qu'elle est tombée malade d'une paralysie par tout le corps, qui s'est formée parfaitement dans l'espace de trois jours. Depuis lequel temps, elle aurait été toujours au lit jusques au jour de sa guérison, et pendant lequel elle ne pouvait remuer ni pieds, ni bras, ni tête, excepté les trois dernières semaines, dans lesquelles elle avait le mouvement d'iceux fort médiocre, et que les huit jours qui ont précédé sadite guérison, elle serait demeurée tout à fait paralytique et sans aucun mouvement, avec un grand assoupissement, et douleurs beaucoup plus grandes qu'à l'ordinaire, lesquelles redoublèrent encore le lundi, 15^e du présent mois — que le même jour, environ sur les deux heures après-midi la Supérieure l'étant allé visiter avec une de ses Religieuses, tenant en ses mains un tableau du B. François de Sales, Evêque de Genève, lequel ayant aperçu, elle supplia ladite Supérieure de prendre la peine de l'approcher près d'elle ; ce qu'elle fit, le tenant déployé avec la susdite Religieuse qu'elle avait amenée — que lors, ayant envisagé ce Bienheureux, elle se sentit touchée et excitée intérieurement de le prier, lui étant avis qu'il la regardait d'un œil extrêmement doux. Ce qui fit qu'élevant son esprit en Dieu, elle lui dit ces paroles, (quoique tout bas, en sorte que personne ne l'entendit) : Mon B. Père, vous voyez l'état où je suis, et les fautes que j'ai faites ; priez Notre-Seigneur pour moi, afin qu'il me donne la force de m'en pouvoir amender, ou bien qu'il me rende la santé. Sur cela, il lui vint en la pensée que ceci était manquer à la sainte indifférence ; ce qui fit que, redressant son intention, elle le pria de lui obtenir de Dieu ce qui lui serait le plus nécessaire selon sa sainte volonté. Après quoi, ladite supérieure se retira, et fit emporter ledit tableau. Que deux heures après, elle sentit des douleurs extraordinaires en la motié de son corps, depuis les pieds jusques à la tête, ce qui était cause qu'elle

demandait aux Religieuses qui l'assistaient qui c'était qui lui touchait, car il lui était avis qu'on lui donnait des grands coups en ces parties. L'autre moitié de son corps était comme morte et sans sentiment — qu'environ les dix heures du soir elle s'endormit, contre ce qui lui était arrivé pendant sa maladie, et que, dans ce premier sommeil, il lui sembla voir Notre Seigneur, la Sainte Vierge et tous les Séraphins, qui faisaient force génuflexions devant sa divine Majesté, comme l'adorant, et qu'elle semblait vouloir faire le même, sans toutefois le pouvoir, à cause de son mal, mais qu'enfin, s'étant essayée plusieurs fois, elle le fit, et adora Dieu avec la Sainte Vierge et les Séraphins — que sur les deux heures après minuit, elle s'éveilla, et se rendormit aussitôt, où elle songea qu'elle était couchée dans une grande chambre, et lors qu'elle entendit une voix qui lui dit : Voilà votre Bienheureux Père, lequel lui dit quelques paroles devant celles qui suivent, dont il ne lui ressouvient pas. Ce qu'elle entendit fut : Vous savez les fautes que vous faites, qui sont manquements de soumission, le peu de fidélité que vous avez à la présence de Dieu, d'où viennent les manquements de simplicité à vous découvrir, qui est cause que vous faites quantité de réflexions en suite à la pauvreté tant intérieure qu'extérieure. Sur quoi elle lui répondit : Il est vrai (mon B. Père), que je fais beaucoup de fautes à l'infirmerie, mais il me semble que je n'en ferais pas tant à la Communauté. Vous voyez aussi la jeunesse où je suis ; cela m'est bien dur à supporter, je me vois toute percluse dans un lit. Il me semble que si je pouvais servir nos chères Sœurs au lieu qu'elles me servent, et pour satisfaction de mes fautes, je serai fort consolée. A quoi le B. lui répondit qu'il y aurait beaucoup plus de perfection à souffrir toujours dans un lit que non pas d'être à la Communauté, où l'on se satisfaisait quelquefois beaucoup. En suite de quoi, elle se sentit avoir assez de courage et de résolution de lui dire : Mon B. Père, je vous promets, avec la grâce de Notre-Seigneur et votre assistance, de me rendre plus fidèle à sa bonté soit à la Communauté, soit à l'infirmerie, ou en quelque part que l'obéissance me mette, comme aussi à tous nos saints exercices. A quoi il lui répondit : Faites ce que vous dites. Et en même temps, il la toucha sur la jambe, qui lui avait fait de si grandes douleurs, et ensuite par toutes les parties de son corps. Et à chaque fois qu'il la touchait, elle sentait d'extrêmes douleurs dans toutes les jointures, ce qui lui causait de grands tressaillements. Pendant quoi, le Bienheureux ne laissait de lui donner des instructions pour plusieurs peines intérieures qu'elle avait, lui marquant les moyens pour les éviter à l'avenir, qu'alors il

lui vint en la pensée qu'elle était guérie. Sur quoi, elle se tourna pour se jeter en terre aux pieds de ce Bienheureux, afin de recevoir sa sainte bénédiction. Et qu'alors elle le vit entouré d'une grande lumière, étant revêtu pontificalement, avec une mitre en sa tête fort belle et pleine de pierreries, et le pluvial plein de diamants. Et qu'en effet elle se trouva en bas de son lit toute debout, et marchant depuis le chevet jusques aux pieds, le voyant toujours fort resplendissant, en sorte que ses yeux en étaient éblouis, et était entouré de cette grande lumière. Après quoi, il disparut, et elle se trouva entièrement éveillée, et s'en alla au lit de l'infirmierie s'écriant : Ma Sœur, notre B. Père m'a guérie ; de quoi elle en demeura fort surprise, et lui dit : Ma Sœur, vous vous perdez, retournez-vous en coucher, je vais dire à notre Mère que vous êtes guérie. Et qu'alors elle remonta par dessus le lit de l'infirmierie pour se remettre dans le sien, pour ce qu'elle était descendue par l'autre côté. Pendant lequel temps, ladite infirmière s'habilla fort promptement, le réveil de la Communauté venant de sonner, s'en alla à l'oratoire du Bienheureux. Et ce pendant, la dite Sœur prit les habits des autres Sœurs malades qui étaient à l'infirmierie, les siens étant à la roberie, où l'on les avait serrés dans la croyance que de longtemps elle n'en aurait à faire. Et dès aussitôt qu'elle fut vêtue, elle se transporta aussi en l'oratoire susdit, et là, les deux genoux en terre, rendit grâces à Dieu des faveurs qu'il lui avait faites par l'intercession du B. Evêque. Et après, s'en alla en la cellule de la Supérieure, qui est environ à la moitié du dortoir, rencontrant plusieurs des Religieuses qui la virent aller à l'oraison, l'heure en étant sonnée — que sur les sept heures elle descendit au chœur, se confessa et communia, et entendit la messe — que pendant ledit jour elle fut par toute la Communauté, même au réfectoire, pour y faire quelque action d'humilité commune, quoiqu'elle n'y demeurât pas tout le long du repas, et que même elle assista à la procession et au Te Deum que la Communauté chanta, après les Vêpres, en action de grâces d'un tel bienfait, reçu par les mains libérales de Dieu, par l'intercession dudit Bienheureux Evêque de Genève, et que toute la journée son esprit fut occupé en la représentation de ce qu'elle avait vu ; ce qu'elle a affirmé être véritable, (et a signé).

La miraculée nous a raconté, avec force détails, ce que la Supérieure, l'Infirmière et l'Assistante de l'infirmierie avaient fait connaître sommairement à l'Enquêteur, alors qu'elles le reçurent à la grille du parloir.

Les témoignages des Religieuses sont contrôlés par les dépositions de Vénérable et discrète personne M. Jean Godefroy, prêtre, bachelier en Théologie, chanoine et chancelier de l'Eglise cathédrale de Meaux, et confesseur ordinaire des Religieuses de la Visitation de Sainte-Marie aux faubourgs de Meaux, âgé de 40 ans ou environ ; de M^{re} Charles Mozin, docteur en Médecine, médecin ordinaire des mêmes Religieuses, âgé de 39 ans ou environ ; de M^{re} Jean Nottin, maître chirurgien à Meaux, et ordinaire du dit monastère, âgé de 38 ans ou environ.

Le médecin jugeait qu'il ne fallait pas irriter la nature par la continuation des remèdes qui avaient déjà été pratiqués avec si peu de fruit ; c'est pourquoi il renvoyait son traitement au changement de saison.

Le chirurgien atteste que, selon la règle ordinaire de la chirurgie, la malade ne pouvait guérir que dans un long temps ; et que cependant, le lendemain au matin, y retournant pour la panser, il fut étonné de la voir debout, marchant dans la maison.

Prêtons maintenant l'oreille à l'évêque de Meaux, Monseigneur Dominique Peguier, tirant la conclusion de tout ce qui précède : Après avoir exactement vu, lu et considéré le procès-verble de notre Vicaire-Général ; fait de notre ordonnance, ci-dessus transcrit en forme valable et authentique, avec les certificats du confesseur ordinaire, médecin et chirurgien des Religieuses du monastère de la Visitation de Sainte-Marie aux faubourgs de Meaux, de notre diocèse, qui ont vu ladite Sœur Claude-Agnès Le Cellier pendant sa maladie ;

Avons, de notre autorité épiscopale, déclaré, et déclarons que ladite guérison de paralysie, arrivée en la personne de ladite Sœur Claude-Agnès Le Cellier, être œuvre de Dieu, et vraiment miraculeuse.

En témoin de quoi, nous avons signé cette notre déclaration, fait contresigner par notre secrétaire, et apposé le scel de nos armes.

Fait ce 20^e jour d'avril 1641.

Signatures de l'Evêque et de Petit, sceau épiscopal.

XVII. — NANCY (p. 222 et 214).

Anne Bailliuy, la miraculée, était supérieure du monastère de la Visitation de Nancy, fille du S^r Jean Bailliuy, maître des requêtes, Auditeur et

Conseiller d'Etat du sérénissime Prince Charles IV^e, par la grâce de Dieu duc de Lorraine....

XVIII. — NANTES

1. Georges Arnaud, docteur en Théologie, vicaire-général de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Derserveau, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique Evêque de Nantes, Conseiller du Roi en ses conseils ;

Savoir faisons, qu'ayant avec nous M^{re} Jacques Lecard, prêtre, notaire apostolique, secrétaire ordinaire de l'Evêche de Nantes, nous nous sommes transportés au monastère et couvent des Religieuses Réformées de Sainte Claire de cette ville de Nantes, où étant, seraient venues à la grille et parloir dudit monastère : Sœur Thérèse de l'Incarnation, Religieuse et Mère-Vicaire, et Mère Marie du Calvaire, aussi Religieuse et discrète audit monastère, lesquelles, en présence de toute leur Communauté, ont déclaré avoir bonne connaissance que, la nuit entre le samedi et le dimanche des Rameaux de l'an 1635, défunte Sœur Séraphine de Sainte Croix. lors âgée de 44 ans, et travaillée d'une goutte universelle en toutes les parties de son corps, avec des douleurs excessives, ayant été mise sur sa couche par plusieurs Religieuses dudit monastère, un peu après matines de ladite nuit, la dite Sœur Séraphine, pendant un peu de sommeil qui la prit, crut, comme elle a dit depuis, voir le feu Vénérable François de Sales, Evêque de Genève, en rochet et camail, environné d'un grand nombre de peuple, en une église spacieuse, duquel, au même moment, elle invoqua le secours, lui disant à haute voix ces paroles, comme il lui semblait : O grand Saint, voyez ce que j'ai dans mon cœur. Lequel lui dit : Venez à moi, ma fille. Et ladite Sœur Séraphine, ensuite éveillée en sursaut, voulut sortir de sa couche. Ce qu'étant aperçu par lesdites Sœurs déposantes, qui l'assistaient, elles la voulurent aider à se lever ; mais ladite Sœur Séraphine, sortant toute seule, comme en pleine et vigoureuse santé ; laissez-moi, dit-elle, et se jeta à genoux devant une image du Vénérable François de Sales, pour faire son action de grâces, et dit à haute voix : Mon B. Père m'a guérie. Et fut ladite Sœur Séraphine dix mois en suivant en parfaite santé ; ce qui nous a été attesté par toute ladite Communauté, et que pendant ledit temps de dix

mois, ladite Sœur Séraphine marchait, non seulement à l'aise, même encore avec vitesse, et suivit toutes les observances de leur Communauté.

Tout quoi elles ont attesté être véritable, et ont signé : Sœur Thérèse de l'Incarnation, vicaire ; Sœur Marie du Saint Calvaire, discrète ; Sœur Anne de Saint François, abbesse indigne ; Sœur Agnès ; Sœur-Ursule de Saint François ; Sœur Philippe Augustine. (La mention « discrète » est répétée à la suite du nom des trois dernières).

2. Certifions outre que noble homme Alphonse Vaz, docteur en médecine de l'Université de Nantes, Conseiller du Roi et médecin ordinaire de Sa Majesté, nous a fait mettre en main la déclaration qui ensuit, comme conste par sa lettre où est insérée ladite déclaration de lui signée, en date du 24^e septembre présent mois et an, dont la teneur est :

Feue damoiselle Jeanne André, qui demeurait en cette ville, paroissiale de Notre-Dame, en la rue de Verdun, âgée de 55 ans ou environ, d'ordinaire fort indisposée, et femme de Monsieur de la Guerrinière-Foucauld, Conseiller du Roi en son parlement de Bretagne, fut, 25 ans sont ou environ, par l'espace de quelques jours, travaillée d'une douleur au bout du doigt annulaire senestre, sans qu'il y parût aucune marque, et si grande que j'eusse pensé que la plainte qu'elle en faisait était plus excessive que le mal même, si je n'eusse déjà connu sa patience et la piété de son esprit. L'on y appliqua quelques remèdes, mais inutilement. Enfin, trois ou quatre jours après, la main commença à gangrener, et dans les 24 ou 30 heures, tout le bras, jusques à la moitié passée du coude. Lors, voyant un si grand et prompt mal, je l'avertis et conseillai de se vouer, comme l'on dit vulgairement, au Vénérable François de Sales, Evêque de Genève, à ce qu'il plût à Dieu manifester la sainteté de ce grand Homme par sa guérison, que je croyais désespérée ; ce qu'elle fit avec grande dévotion. Et promptement après, la gangrène s'arrêta... Que cette gangrène se soit ainsi si promptement arrêtée dans une telle circonstance du vœu fait, et icelle procédant de l'indisposition des parties intérieures, qui exhalaien jusques au bout du doigt un esprit si vénéneux, et qui, par conséquent, dans le cours de la maladie, devait achever d'étouffer la chaleur naturelle des principales et intérieures parties, m'a semblé être une guérison qui ne se pouvait justement attribuer qu'à la toute-puissance de Notre-Seigneur... Et d'autant plus que cette bonne damoiselle a vécu plus de trois ou quatre ans depuis.

Attestons davantage ladite lettre être écrite de la main dudit S^r Vaz, et que le seing y apposé est le sien véritable, et a été ladite lettre mise au secrétariat de l'Evêché du dit Nantes, pour y avoir recours si être doit.

De tout quoi avons fait et rédigé le présent procès-verbal, pour valoir et servir ce que de raison.

A Nantes, ce 27^e septembre 1655.

Signé au registre : G. Arnaud, vicaire-général, et Lecard, secrétaire.

Par comandement de Monseigneur Legrand, v.-g. ; Lecard, secrét. et not. apost. Sceau.

XIX. — ORGELET

Nous. Jean Pétremand, docteur ès-droits, lieutenant général au Balliage et Siège d'Orgelet, au comté de Bourgogne, faisons savoir que les grâces et bienfaits particuliers que nous avons reçus en diverses occasions de feu de bonne mémoire. Mgr François de Sale, Evêque de Genève, nous étant à toute heure dans la pensée, et avant été requis d'en porter témoignage, pour la gloire de Dieu et celle de son grand Serviteur, et de tous ceux oui ont intérêt en la réputation et sainte probité, nous certifions et attestons que, par les mérites et le recours que nous avons eu à ce saint Personnage, en nos adversités et maladies corporelles, tant de nous que de nos enfants et de tous ceux de notre famille, nous y avons ressenti un grand et entier soulagement, et des particuliers effets de sa protection.

Même dans le cours de cette année, l'un de nos fils, de l'âge seulement de deux ans et demi, que nous avons en particulière affection, ayant été atteint de la petite vérole, et prévoyant que cette maladie était dangereuse dans sa suite, comme nous en aurions été assurés par les médecins, nous primes résolution d'implorer l'intercession et les faveurs de ce grand saint et sage Evêque, et, à cet effet, promimes de faire voyage ou envoyer quelqu'un de notre part sur son tombeau, et y faire quelques dévotions pour, par le moyen de ses saintes grâces, obtenir de ce grand Dieu une entière guérison de cet enfant. Lequel, aussitôt, fut soulagé sensiblement en sa maladie, et assuré par les médecins d'avoir une santé parfaite, dont il jouit présentement.

A quoi nous ajouterons qu'ayant eu depuis une entière confiance en ses mérites et sainteté de vie reconnue en divers lieux, nous avons toujours

supplié ce grand Serviteur de Dieu dans nos particulières nécessités et incommodités temporelles, de nous assister de son crédit vers la divine Grandeur, et ensuite en avons reçu de grandes grâces et des bonnes consolations, même dès le temps que nous portons sur nous des écrits de sa main, et des parcelles des choses qui ont servi à ses vêtements. Sachant en outre que, d'autres personnes ayant imploré l'aide et assistance de ce saint Prélat dans leurs maladies et afflictions, elles ont reçu des effets de sa bonté, de son crédit et de sa protection, et ont été notamment soulagées. Ce que le soussigné certifie vrai, et à foi appose son seing manuel, et, pour plus grande validité, le sceau ordinaire dont l'on use audit Balliage et ressort d'Orgelet.

Fait le premier octobre 1648.

Signé : J. Pétremand. (Sceau).

XX. - ORLEANS

L'an de grâce 1639, le 9^e jour du mois de décembre, maître Jacques Guyon, prêtre du diocèse d'Orléans, curé de la paroisse de Saint-Hippolyte de Mareau-au-Prés, qui est audit diocèse, étant au lit grièvement malade d'une fièvre continue, et d'une dangereuse défluxion sur la poitrine, qui l'avait réduit à telle extrémité que les médecins, apothicaire et chirurgien n'y avaient presque plus d'espérance de vie, mais de grandes apparences d'une prochaine mort, on lui pendit au col un morceau de taffetas dans lequel avait été enveloppé le cœur du Bienheureux Evêque François de Sales. Et ayant été fait vœu par Symphorien Guyon, son frère, aussi prêtre du susdit diocèse, et curé de la paroisse Saint-Victor d'Orléans, de (élébrer la messe neuf jours consécutifs en la chapelle des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie de ladite ville d'Orléans, en laquelle le susdit B. François de Sales est invoqué, s'il plaisait à Dieu lui rendre sa santé. La maladie fit ses derniers efforts depuis ledit jour, 9^e de décembre, jusqu'au dimanche suivant. 11^e dudit mois, comme voulant sortir. Et depuis le susdit dimanche, alla toujours en diminuant, jusqu'à ce que ledit M^{re} Jacques Guyon a recouvré une parfaite santé, et a été sa neuvaine à Nussy, en action de grâces accomplie. Ce que nous susdits et soussignés Symphorien et Jacques Guyon, frères, et prêtres, témoignons être véritable, par nos seings manuel ci apposés, le 6^e jour de mars 1640.

Suivent les deux signatures.

XXI. — ROMANS

L'an 1648, et le 27^e jour du mois d'août, environ l'heure de midi, par devant moi, Florian Novel, notaire et tabellion royal, dalphinal, héréditaire soussigné, et présents les témoins susnommés, constituée en personne damoiselle Gabrielle Bernard, femme au S^r André Galliot, bourgeois de la préente ville de Romans, pays de Dauphiné, laquelle, moyennant son serment, a déclaré et déclare, pour l'honneur et gloire de Dieu, qu'elle a reçu une particulière grâce de sa divine Bonté, par l'intercession du Révérendissime et Vénérable François de Sales, Evêque et Prince de Genève, savoir qu'en l'année 1645, et le 2^e jour du mois de novembre, icelle damoiselle Bernard fut saisie d'une violente fièvre continue, laquelle la travailla de telle sorte, environ 40 jours, que, nonobstant tous les remèdes humains que l'on y aurait su rapporter par la diligence, soins et expérience des médecins, desquels elle fut délaissée et abandonnée, elle fut réduite, dans une apparence d'agonie, ayant presque perdu l'usage de la vue, de l'ouïe et de la parole, en telle sorte que l'on tenait le cierge bénit tout près pour la signer. Et comme l'on était sur le point de lui bailler l'Extreme-Onction, des bonnes amies la voyant en ce piteux état, mues de compassion de lui procurer des remèdes divins, puisque les autres étaient inutiles, et entre autres Mlle Marguerite du Chastellard, laquelle, poussée par un saint mouvement de charité, porta une de ses filles à la vouer au susdit Vénérable Prélat François de Sales. Incontinent sa dite fille, suivant ce bon et salutaire conseil, s'approcha de ladite damoiselle Bernard, et lui dit d'une voix fort haute qu'elle se recommandât aux intercessions du susdit Vénérable François de Sales, Evêque de Genève ; à quoi elle acquiesça de bon cœur, avec beaucoup de confiance. Et incontinent l'on lui bailla deux cuillerées de bouillon, dans lequel l'on avait mis tremper son suaire ; l'on voua qu'elle visiterait le sépulcre où repose le corps dudit Vénérable Prélat, et donnerait quelque petite chose pour l'autel ; ce qu'elle a accompli, par la grâce de ce bon Dieu, auquel il plut, par sa miséricorde infinie, accorder, après le susdit vœu, qu'elle commençât à recouvrer ses forces et revenir à soi, car auparavant elle était en perpétuelle rêverie et agitation d'esprit. Et incontinent après ledit vœu, on commença à avoir bonne espérance de sa

santé, qu'elle tient très assurément lui être arrivée par voie surnaturelle, et par les intercessions du Vénérable Evêque de Genève. Et a requis moidit notaire acte de sa présente déclaration, que lui ai octroyé.

Fait audit Romans, dans la maison dudit S^r André Galliot, et en sa présence, et du S^r Denis Chabon, maître apothicaire, et S^r Bernard Christophe, marchand dudit Romans, témoins requis, soussignés avec ladite damoiselle Bernard.

Suivent les signatures annoncées.

Nous, Arnoulx Deloulle, docteur ès-droits, conseiller du Roi et juge de la ville de Romans, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra que M^{re} Adriaz Nevel, qui a reçu et signé l'acte sus écrit, est notaire royal, dalphinal de ladite ville de Romans, tant en jugement que dehors. Et en témoignage de quoi avons signé les présentes, fait signer notre greffier, et fait apposer le scel royal dalphinal de ladite ville.

Fait ce cinquième jour du mois de septembre, année 1648.

Suivent les signatures ; le greffier portait le nom de Taney. (Compulsé par Dumont).

XXII. — SALINS

Grâces reçues de Dieu par l'intercession du B. François de Sales, en faveur d'honorable Jean-François Maginet, de la ville de Salins, au comté de Bourgogne.

1. Savoir qu'en l'année 1639, demeurant au service du feu S^r chevalier de La Grave, de la paroisse de Viry, dudit diocèse de Genève, étant maître du fils dudit S^r chevalier, et qu'environ le mois de juin il lui survint une fièvre continue, occasion de laquelle il était abandonné des médecins. Et comme un jour, étant vivement atteint d'un accès, et étant tout seul dans sa chambre, saute, de fureur, hors du lit, déclare s'être mis à genoux, et après s'être recommandé à Dieu et à la Sacrée Vierge, invoqua, au même instant, le B. François de Sales, lui demandant d'être son intercesseur auprès de Dieu pour lui donner la guérison. Et après l'avoir salué de cinq Pater et cinq Ave Maria, il fit vœu que, s'il pouvait obtenir la guérison, qu'il rendrait grâces à Dieu et audit B. François de Sales dans l'église de la Visitation d'Annecy, dans laquelle son corps repose. Après quoi, ledit Maginet dit

s'être remis dans son lit, dans lequel étant, il sommeilla environ dix ou douze heures, et après son réveil se trouva entièrement exempt de fièvre. Ce qui l'obligea, quoique faible et débile, de demander congé audit S^r chevalier de La Grave s'en aller Annecy, pour s'acquitter dudit vœu ; et partit au présent temps. Où étant arrivé Annecy, et s'étant acquitté de sa neuvaine, fut tout à l'instant guéri, outre beaucoup d'autres grâces qu'il a reçues presque journellement de lui, lors et quantes qu'il l'a invoqué.

Et qu'il ferait une neuvaine en sa chapelle.

2. De plus, déclare ledit Maginet qu'un sien neveu, fils du S^r Claude-François de Seyssel, âgé d'environ 10 ou 11 années, qu'à l'âge de 4 ans il lui serait survenu une défluxion sur les mains et sur les jambes ; lequel n'a du depuis su marcher sans se servir de deux potences, dont les médecins, après y avoir apporté toute diligence, n'ont su connaître son incommodité. Et comme ledit Maginet, étant allé à Seyssel l'année dernière, 1654, il dit audit S^r François, son beau-frère, et à sa belle-sœur, qu'il serait très à propos de demander, pour la guérison dudit enfant, l'intercession du B. François de Sales, et par ainsi qu'ils en pourront recevoir des grâces. Dont quelques jours après, l'Isabeau de Regard de Clermont, femme dudit S^r François, aurait envoyé dire audit Maginet que son dessein était d'aller Annecy, attendu qu'elle a fait vœu d'y porter sondit enfant, et par ainsi demander l'intercession du B. François de Sales pour sa guérison. Et, après s'être confessée et communiée, offrit un flambeau de la pesanteur de deux livres, à l'intention de sondit enfant, et qu'elle obligea ledit Maginet d'aller à Seyssel, et porter ledit enfant à cheval devant soi, accompagné de sa mère. Laquelle étant Annecy, exécuta son vœu. Et quelque temps après, ledit enfant aurait miraculeusement quitté ses deux potences, marchant librement avec un bâton.

3. A de plus déclaré ledit Maginet comme le 11^e jour du mois de juin dernier, le feu du ciel étant tombé à Clermont, dans la maison d'un sien voisin, laquelle a été entièrement brûlée, ensemble une autre aboutissant à icelle. Et comme celle dudit Maginet était au même hazard, il eut recours au B. François de Sales, et par son intercession, en a été exempté. Dont il en a rendu grâces à Dieu, à la sacrée Vierge, et audit B. François de Sales. Et le

présent certificat j'ai fait écrire et signé de main propre, ce jourd'hui, 6 janvier 1656.

Signé : Maginet.

4. Le 5 octobre 1650, le docteur Picoteaul, médecin des Religieuses Visitandines de Salins, atteste que Sœur Jeanne Françoise Pulde, gravement malade depuis le 21 septembre, reçut les derniers sacrements le 4 octobre. Sur sa demande, on lui appliqua une partie du linceuil dans lequel avait été enveloppé le corps du B. François de Sales après son décès ; on lui donna aussi à boire de l'eau dans laquelle avait été plongée la même relique. La guérison fut instantanée et radicale. « Je pense, conclut notre docteur, qu'une telle guérison, ne pouvant être attribuée à aucune cause natrelle, doit être regardée comme miraculeuse ».

(Le récit que nous venons d'analyser est écrit en latin).

XXIII. — SEMUR

Je, soussigné, docteur en médecine, certifie à tous qu'il appartiendra que, le lundi, 28^e du mois dernier, je fus mandé pour visiter la Sœur Richard, native de Paris, et Sœur Associée au couvent des R.R. Mères Religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de cette ville, laquelle je trouvai dans des convulsions si grandes, grincements des dents, tournoiemens des yeux, inquiétudes et agitations si violentes, pouls si débile et interrompu, qu'il n'y avait pas lieu d'espérer qu'elle pût vivre encore deux heures ; vu principalement, qu'à ce que j'appris, elle était dans le 6^e jour d'une fièvre continue causée par une inflammation dans la gorge, qui lui ôtait la liberté, non seulement d'avaler du bouillon, mais même de respirer, en sorte qu'à chaau moment il semblait au'elle allait suffoquer. Etant pourtant sorti pour lui ordonner quelques remèdes, et tâcher de lui apporter quelque soulagement, je fus surpris qu'à cinq cents pas du monastère la Sœur du dehors me vînt trouver, et m'avertir que la Sœur Richard était guérie, et par une façon si extraordinaire, que toutes les Religieuses en faisaient une action de grâces par le Te Deum qu'elles chantaient au même moment qu'elle me parlait, et que ladite Sœur désirait me parler. Je pars à l'instant, dans le dessein d'apprendre les particularités de cette merveille, et trouvai cette Religieuse, que j'avais vue mourante, sans fièvre ni altération

quelconque en son poulx, le visage gai, sans aucune douleur ni difficulté de respirer. Laquelle, après m'avoir salué d'une façon toute riante, me dit qu'elle m'avait mandé pour me donner autant de joie par le miraculeux recouvremnt de sa santé, qu'elle m'avait causé de tristesse par ses maux passés, qu'elle était prête à se lever, si je le jugeais à propos, et qu'en un mot elle était entièrement guérie. Je la priai de m'apprendre les circonstances d'une si prompte guérison. Elle me répondit que, dans la violence de son mal, qui ne lui avait laissé que le jugement pour avoir recours à Dieu et à ses faveurs, elle s'était adressée, après Dieu, au B. François de Sales, et qu'ayant, avec peine, appliqué quelques reliques de ce saint Evêque, auquel elle avait toujours eu particulière dévotion, qu'elle portait sur soi, à son col, incontinent, elle aurait cru voir ce B. Prélat qui appliquait sa main à son col, et mettait son doigt dans cette tumeur qu'il avait ainsi dissipée, et que, dans ce même instant, elle était revenue en cet état de santé auquel je la voyais, et de laquelle elle jouit présentement. Ce que je déclare, comme je le fais présentement, être au-delà des forces de la nature, et qu'il n'appartient qu'au Souverain Médecin de guérir de cette façon, et sans remèdes, de semblables maladies.

Fait à Semur, ce 12^e de juin 1659.

Signé : J. Mynard.

Je, soussigné, assure et atteste que le contenu du présent certificat est véritable, savoir est que, le dimanche 27 avril 1659, avoir entendu en confession et administré le saint Viatique à la Soeur Françoise-Elisabeth Richard, grandement malade, Soeur Associée au dévot monastère des Révérendes Mères Religieuses de Sainte-Marie de Sémur, ladite Soeur native de Paris, et âgée de 18 ans . Et le lundi suivant, 28^e du même mois, étant habillé pour célébrer la sainte messe audit couvent, à l'heure ordinaire, ladite Soeur eut des grandes convulsions, des grincements de dents, ses yeux étant tournés dans sa tête, ses mains dans un mouvement continuel ; ce qui obligea les Révérendes Mères Religieuses, par ordre des Messieurs le médecin et apothicaire, de lui faire donner l'Extrême-Onction le plus promptement que se pourrait faire. EUes me prièrent de prendre les Saintes Huiles destinées à cet effet ; ce que je fis avec assez de précipitation, craignant d'être prévenu, et qu'elle n'expirât avant la réception dudit sacrement. Ce qui m'obligea, voyant les agitations et convulsions de ladite Soeur, de promptement lui imposer lesdites Huiles. Chose admirable !

Pendant ce temps, elle fit signe de lui donner une image du B. François de Sales, qu'elle baisa fort dévotement par diverses fois. Et lui donnant la dernière Huile ou Onction, au même instant, elle recouvra la santé, et commença à prendre nourriture ; ce qu'elle ne pouvait faire auparavant.

Fait audit Sémur, ce 4^e mai 1659.

Signé : F. Ange de Sainte Claire, Religieux Carme.

XXIV. — TURIN

(P. 256 et 254. Traduction française d'un texte latin).

XXV. — VALAIS

Deux prêtres du Valais, exerçant l'un et l'autre la charge de notaire apostolique, ont conservé le souvenir d'une double grâce réputée miraculeuse, dont leur ville de Saint-Maurice fut le théâtre. Avec une émotion facile à comprendre, le premier raconte la guérison de son propre père, attribuée à l'intercession de Saint François de Sales ; le second était chanoine régulier de la célèbre abbaye connue sous le nom de la ville précitée. L'un d'eux était Pierre Odet. Son père, Claude, chef d'une famille tenant dans la localité un rang distingué, exerçait comme son fils, la profession de notaire, avec laquelle il cumulait l'honorable sinécure de vice-gouverneur de la ville de Saint-Maurice. Gaspar Berody, dont la signature se lit à côté de celle de son confrère Odet, partageait sans doute avec celui-ci le goût de la belle littérature latine ; la pièce que nous avons sous les yeux en fait foi. Par le choix des expressions et l'allure de la phrase, cette pièce tient plus de la littérature, et même de la poésie que du genre simple de la narration ; aussi a-t-elle perdu en clarté plus qu'elle n'a gagné en élégance. En deux mots tout se réduit à ceci :

Souffrant de la poitrine et du rein, deux organes essentiels Claudius Odet est instantanément et complètement guéri au tombeau de Saint François de Sales.

Le même s'est procuré un linge ayant été mis en contact avec les reliques du grand Serviteur de Dieu. Il en expérimente la vertu sur une femme qui venait de passer dix jours dans les atroces douleurs de l'enfantement. A

peine le linge sanctifié était-il en contact depuis un quart d'heure avec le corps de la malade, dont la science désespérait, que l'accouchement se fit dans les meilleures conditions pour la mère et pour l'enfant.

1 Voir ci-dessous n 14, 28, 31. 38, 46. 49, 60. 62.

2 Voir ci-devant n° 49, VII.

*Chanoine C.-M. Rebord. Supplément au
"Pouvoir de saint François de Sales". Glane
salésienne*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6576603h>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état

du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

Ce vœu étant fait, ledit enfant donna signe de vie, ϵ_{E}^2 fut

[Retour](#)